

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

REPRÉSENTATIONS DE LEUR RÔLE D'ACTEUR POLITIQUE
CHEZ DES PERSONNALITÉS POLITIQUES
ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR

HUGO MERVEILLE

JUILLET 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

A la mémoire
de tante Dette

REMERCIEMENTS

Au moment de boucler ce long processus d'apprentissage et cette étape de ma vie, je veux prendre le temps pour remercier certaines personnes qui m'ont permis d'avoir les ressources nécessaires pour mener à terme cette aventure académique.

Je veux tout d'abord remercier mes parents : mon père Jean-Gérard pour m'avoir transmis sa soif du savoir et ma mère Marianne dont l'amour me remplit d'optimisme et me donne la force d'avancer dans la vie même dans les moments les plus difficiles.

Je fais part de toute ma grande gratitude à mon directeur de mémoire Christian Agbobli, qui m'a accompagné depuis le début, qui a été témoin des premiers balbutiements de cette recherche, qui m'a conseillé, critiqué, corrigé, encadré et m'a fait prendre goût à la recherche en m'ouvrant les portes du Groupe de Recherche en communication interculturelle et internationale (GERACII). Merci pour la qualité de nos échanges et la justesse de tes commentaires qui m'ont permis d'aiguiser mes sens de jeune chercheur.

Je dois également remercier Catherine Montgomery et Gina Stoiciu, les membres du jury dont les remarques et critiques judicieuses ont contribué à me faire maintenir le cap dans la bonne direction et dissiper certaines confusions.

Ces études ont été aussi possible grâce aux professeurs qui m'ont soutenu en m'accordant des contrats comme assistant de recherche ou auxiliaire d'enseignement. Merci à Mireille Tremblay, Judith Dubois, Antoine Char, Charles Perraton et Daniel Raunet.

Stéphane, ma conjointe, mon amie, ma complice, merci d'avoir été là tout le long de ce parcours pour m'aimer, m'écouter, m'aviser, me critiquer. Merci de m'avoir encouragé à prendre cette direction.

Je n'ai pas de mots pour remercier les personnalités politiques qui ont accepté de m'accorder leur temps, de se confier et de partager leurs expériences de la vie politique québécoise avec moi. A vous, je transmets mes encouragements à poursuivre votre travail. Merci d'inspirer tant de jeunes.

Merci à mes frères et sœurs, membres de ma famille, anciens collègues, camarades d'université et amis qui, un jour (ou plusieurs) m'ont prêté l'oreille et, m'ont encouragé lors d'un souper, d'un 5 à 7, d'un coup de fil ou au détour d'un couloir. Merci Sergine, ma sœur, de m'avoir toujours supporté. Finalement Djinn !

J'ai une pensée spéciale pour Georges Anglade qui a laissé ce monde et l'UQAM, l'année où moi je foulais le sol de cette université. Ce mémoire, je le dois aussi à cet homme qui voyait dans le jeune Haïtien que du potentiel. Avec lui, le vieil adage vouloir c'est pouvoir prend un tout autre sens. Lorsque cet éminent professeur et écrivain pose son regard sur toi, tu n'as d'autres choix que de croire en tes capacités. Il savait comment allumer cette petite étincelle qui fait toute la différence.

Merci à toi pour une blague, un sourire, un petit mot insignifiant qui, tu ne peux l'imaginer, m'ont nourri et donné la force durant ce long parcours.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	7
1.1 Ethnicité et pouvoir politique	8
1.1.1 Identité et reconnaissance sociale.....	10
1.2 Minorités et participation politique au Québec.....	13
1.2.1 Représentation des minorités en politique.....	14
1.2.2 Expérience du pouvoir chez les communautés minoritaires	20
1.3 Présence haïtienne au Québec.....	22
1.3.1 Présence haïtienne dans la politique québécoise	25
1.4 But et objectifs de la recherche.....	26
1.4.1 Objectifs spécifiques de la recherche	27
CHAPITRE II	
CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	28
2.1 Minorité ethnique.....	28
2.2 Représentation sociale	34
2.3 Espace public et visibilité sociale	37
2.4 Caractère social de l'identité.....	39
2.4.1 Les processus identitaires	40

2.5	Approche de la notion d'identité	42
2.6	Identité et communication	43
2.6.1	Interaction sociale.....	44
2.6.2	Communication et besoins identitaires.....	45
CHAPITRE III		
METHODOLOGIE.....		
3.1	Posture épistémologique	47
3.2	Méthode de recherche	48
3.3	Entretien semi-directif	49
3.3.1	Guide d'entretien.....	50
3.4	Recrutement et profils des participants.....	51
3.5	L'analyse.....	53
CHAPITRE IV		
DESCRIPTION DES DONNÉES.....		
4.1	Leur vécu d'immigration ou d'intégration.....	55
4.2	Perception de leurs qualités et compétences	58
4.3	Perception de leur identité	61
4.4	Perception du rôle d'acteur politique.....	64
4.4.1	Défendre les intérêts et préoccupations des minorités	64
4.4.2	Travailler à l'inclusion sociale	68
4.4.3	Travailler pour le changement social	70
4.4.4	Améliorer la représentation des minorités au pouvoir	74
4.4.5	Travailler pour la diversité dans la société québécoise	76
4.4.6	Représenter une sensibilité différente dans les instances décisionnelles.....	77
4.4.7	Servir de modèle pour les minorités et la communauté haïtienne.	78

CHAPITRE V	
ANALYSE ET INTERPRÉTATION	81
5.1. Perception du rôle et identité sociale	82
5.2. Rôles sociaux et rôles identitaires.....	86
5.3 Revendications d'ordre social.....	89
5.3.1 L'inclusion sociale.....	89
5.3.2 Le pluralisme	90
5.3.3 L'inventivité sociale	91
5.4 Revendications d'ordre identitaire.....	93
5.4.1 L'existence politique.....	93
5.4.2 L'intégration sociale	94
5.4.3 La valorisation communautaire	95
5.4.4 Considérations	96
CONCLUSION	98
APPENDICE A	
MESSAGE DE PRISE DE CONTACT AVEC LES PARTICIPANTS	104
APPENDICE B	
GUIDE D'ENTREVUE	105
APPENDICE C	
FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	107
BIBLIOGRAPHIE	111

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
5.1 Lien entre identité sociale, identité personnelle et identité relative au rôle ..	82
5.2 Rôles sociaux et rôles identitaires	88

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années le Québec devient une société de plus en plus diversifiée avec un nombre grandissant de ressortissants en provenance de l'étranger venant s'y établir. Pourtant cette diversité fait défaut dans de nombreux espaces de la vie publique. En effet, les communautés ethnoculturelles minoritaires font face à un déficit de représentation dans les instances politiques et décisionnelles. Or, la participation politique de ces communautés soulève pour celles-ci des enjeux sociaux et identitaires. Ceci nous a porté à nous interroger sur la manière dont des personnalités politiques issues de la communauté haïtienne, une minorité visible, perçoivent leur rôle dans le milieu politique.

Pour répondre à cette question, les concepts de minorité ethnique, d'identité sociale et de représentation sociale ont servi de cadre de référence pour comprendre le sens des actions de nos répondants dans l'univers social. La recherche est ancrée dans une perspective interactionniste en mariant contexte, vécu et représentation du rôle. La méthode de recherche qualitative nous a permis à travers des entretiens semi-directifs de brosser un portrait du rôle d'acteur politique tel que perçu par nos répondants.

Nos résultats indiquent un fort intérêt communautaire chez les personnalités politiques issues de la communauté haïtienne dans leur manière d'envisager leur rôle politique. Leur rôle d'acteur politique est vu comme une stratégie de revendications sociales et de revendications identitaires principalement au bénéfice des groupes défavorisés et de la communauté d'origine. Ils ont également un souci de transformation de la société québécoise pour en faire un espace auquel tous ses fils et filles peuvent non seulement s'identifier mais aussi avoir les mêmes chances. Cependant, il est difficile de détacher aspects sociaux et aspects identitaires des rôles, ceux-ci évoluant de préférence sur un axe où ils s'interpénètrent. En nous référant à l'approche théorique des minorités actives de Moscovici (1996) nous constatons que leurs actions tendent principalement vers la normalisation et l'innovation sociale.

Mots-clés : minorité, communauté haïtienne, participation politique, représentation sociale, identité, reconnaissance sociale

INTRODUCTION

Dans nos sociétés marquées par la cohabitation entre communautés aux parcours, visions et desiderata variés et différents, la question de l'altérité se pose avec de plus en plus d'acuité. Avec les migrations, les voyages et la réduction des distances dus aux avancées technologiques, des personnes porteuses d'identités différentes s'entrecroisent. Pour reprendre Will Kymlicka (2001, p. 9), « la plupart des pays sont, aujourd'hui, culturellement hétérogènes ». La mondialisation oblige des populations à réinventer de nouvelles formules du vivre-ensemble. Les rencontres sont cause de frictions et de négociations en vue d'aménager des lieux d'existence satisfaisants pour tous. Selon Kymlicka (*Ibid*) minorités et majorité s'affrontent autour de toutes sortes de questions allant aussi bien des droits linguistiques, l'autonomie régionale, la représentation politique qu'aux programmes scolaires, les politiques d'immigration ou encore les symboles nationaux.

Ainsi, sur le terrain des confrontations et collaborations entre communautés se trouvent poser des questions liées à leur droit d'exister ou d'être reconnues dans ce qu'elles ont de plus spécifique, d'original ou d'unique. En somme, dans ce qui en fait des communautés différentes des autres. Les communautés immigrées se retrouvent souvent dans des situations où elles doivent faire des concessions en vue d'intégrer les sociétés dans lesquelles elles s'installent. En effet, elles sont souvent appelées à se fondre aux sociétés d'accueil de la manière la plus harmonieuse possible. Les pays qui accueillent de nouveaux habitants sont aussi l'objet d'ajustements. Avec la

rencontre de porteurs de cultures différentes se dessine un dialogue culturel dont les modalités sont édictées par des modes de gestion qui ont été appelés multiculturalisme, interculturalisme ou encore transculturalisme. Demorgon (1996, p. 40) explique ces dernières en ces termes :

L'orientation multiculturelle a cours lorsque les cultures en présence sont ou se perçoivent comme radicalement différentes. L'orientation transculturelle prévaut lorsqu'il y a possibilité ou volonté d'unification de personnes, de groupes, ou de populations de cultures différentes. L'orientation interculturelle serait une voix médiane entre orientations multiculturelle et transculturelle.

Ces notions ont en commun le mot culture. Au sein d'une société, la culture est cet héritage partagé qui traverse tous les secteurs de la vie. Elle imprègne les conduites, les savoir-faire et les manières de vivre. Culture et citoyenneté s'apparentent à des formes de médiations qui nourrissent, selon Elbaz et Helly (2000, p. 55) « le sens et la capacité d'intervention des individus dans la communauté » en ce sens qu'elles rapprochent domination de nature étatique et manière de pensée des individus.

La rencontre des cultures provoque d'autres phénomènes qui ont été expliqués notamment par les concepts d'enculturation, interculturation et acculturation (Demorgon, 1996). L'enculturation « désigne les processus qui fondent et organisent la continuité d'accès à une culture pour tous ceux qui relèvent d'elle » (*Ibid*, p. 37). L'acculturation se rapporte aux modifications opérées au sein des cultures en raison des contacts qu'elles ont entre elles. Selon Demorgon, on préfère des fois le terme interculturation- possibilité pour un corps social de se laisser pénétrer par des éléments d'une autre culture - parce que l'acculturation ne s'opère pas dans un seul sens, même si l'importance des transferts n'est pas toujours la même.

Ainsi le « Nous » dans une société serait continuellement pétri des différents apports extérieurs reçus. Pourtant le vécu des communautés immigrées dans les pays d'accueil est souvent marqué par la dissociation du point de vue identitaire de la communauté majoritaire. Au Québec par exemple, le « Nous » est parfois présenté

sous une forme inclusive (référence aux appartenances multiples des Québécois, mais parfois sous une forme exclusive (majorité ouverte et tolérante face à des minorités difficiles d'intégration) (Agbobli et Bourassa-Dansereau, 2009).

Ce mémoire est un peu parti de mes questionnements sur les enjeux identitaires pour les communautés ethnoculturelles minoritaires qui doivent concilier plusieurs identités et appartenances, qui revendiquent à la fois leur québécity¹ et leur appartenance à leur communauté d'origine. J'étais particulièrement interpellé par la question de la posture des communautés qui ne jouissent pas généralement d'une bonne perception auprès du reste de la population. Suite à mon arrivée au Québec, j'ai pu au fil de quelques échanges me rendre compte que certains stéréotypes étaient rattachés à la communauté haïtienne, celle de laquelle je suis issu. Je me suis ainsi demandé si au niveau social, elle n'était pas l'objet d'une dépréciation symbolique. Je me suis aussi interrogé sur ce qui pouvait contribuer à une meilleure valorisation en ce qui les concerne. Des modèles de réussite ou d'intégration à la vie sociale québécoise incarnés par des personnalités comme Michaëlle Jean, ancienne présentatrice vedette à Radio Canada, puis Gouverneure générale du Canada, me sont venus à l'esprit. Et je me suis finalement posé la question différemment. Je me suis intéressé à la manière dont ces types de personnalités vivent leur accession aux sphères décisionnelles de la société québécoise.

Sur le plan social, la non-participation ou la faible participation de toutes les composantes d'une société à ses instances décisionnelles va à l'encontre des idéaux exprimés dans les sociétés démocratiques. De plus, elle peut être synonyme d'absence de reconnaissance de certaines couches de la population qui sont dans les faits exclues de la gestion des affaires publiques. Cette situation est en contradiction avec le désir de construction d'une société plurielle tirant sa force de la diversité et ne

¹ Ensemble des caractères propres à la communauté, à la culture des Québécois, selon une définition du Centre national des ressources textuelles et lexicales. <http://www.cnrtl.fr/definition/québécity> (consulté le 28 avril 2013)

contribue aucunement à la cohésion sociale que peut alimenter le sentiment d'appartenance à une communauté de la part de toutes ses composantes. Pour une communauté minoritaire, participer pleinement à la vie sociale à tous les niveaux est également important du point de vue identitaire. Faisant une critique de la notion d'espace public d'Habermas, Nancy Fraser (2005), à la lumière de l'historiographie récente, affirme notamment que :

a) la prise en compte des inégalités sociales aboutit à un meilleur dialogue démocratique;

b) des espaces publics reflétant les intérêts de différents publics aboutissent à un espace public global plus démocratique.

Dans un espace public, un contre-pouvoir subalterne donne à un groupe social subordonné la possibilité de définir son identité, ses intérêts ou ses besoins. En fait, lorsque les spécificités de chaque groupe ne sont pas prises en compte, on risque de tomber dans la situation décrite par Janes Mansbridge qui affirme que la « transformation du "je" en "nous" qui est portée par la délibération politique peut aisément masquer des formes subtiles de contrôle » (*Ibid*, p. 121).

L'un des enjeux de la communication interculturelle réfère notamment à la question « des appartenances identitaires et « des espaces politiques » (Hsab et Stoiciu, 2011). Tout en faisant de l'ethnicité une « entité politique », les deux auteurs insistent sur l'importance du contexte dans ce champ d'étude. Ils font de la compréhension de leur environnement une condition nécessaire pour appréhender les sujets de recherche. Sous un angle communicationnel, partant des théories interactionnistes et de l'hypothèse que les individus se définissent à travers la communication (Lipiansky, 1993), il nous paraît intéressant de voir le lien entre le vécu en tant que minorité, l'identité sociale et les actions de personnalités issues d'une communauté ethnoculturelle minoritaire dans l'espace public. Nous nous penchons plus particulièrement dans le cadre de notre recherche sur le cas de la communauté haïtienne et l'espace politique.

Pour répondre à cette préoccupation, nous allons dans le premier chapitre explorer les enjeux de l'ethnicité dans le cadre de l'exercice du pouvoir politique et leurs implications sur l'identité et la reconnaissance sociale. Cette exploration nous permettra de nous pencher spécifiquement sur la participation des minorités au pouvoir au Québec afin de voir comment celles-ci s'approprient le pouvoir dans le contexte de cette province du Canada. Ensuite, nous passerons en revue la situation de la communauté haïtienne au Québec avant d'émettre nos objectifs de recherche.

Le second chapitre servira à développer les concepts centraux de la recherche. Minorité ethnique (Mbonda, 2009; Plasseraud, 1996), identité sociale (Deschamp et Moliner, 2008) et représentation sociale (Roussiau et Bonardi, 2001) nous permettront de poser un regard triangulaire sur notre question de recherche explicitant le sens de l'action des minorités ethniques, le poids du jeu des appartenances identitaires et des représentations sociales comme moyen pour donner un sens à leurs actions. Nous en profiterons pour définir la perspective théorique (interactionniste) qui nous sert de filtre pour approcher notre objet d'étude.

Dans le troisième chapitre, nous exposerons nos choix méthodologiques. Notre posture épistémologique ainsi que la méthode de recherche (qualitative) adoptées seront passées en revue. Nous exposerons ensuite notre choix de technique de cueillette de l'information (entretien semi-directif) ainsi que l'outil de collecte avant de donner des indications sur le recrutement, le profil des participants et le processus d'analyse des données.

La description des données sera effectuée dans le quatrième chapitre. Cette partie du travail est divisée en quatre parties. D'abord, nous abordons le vécu d'immigration ou d'intégration. Suit la perception de nos répondants de leurs compétences et qualités. La perception de leur identité est ensuite présentée avant de développer leur perception de leur rôle dans le milieu politique.

Dans le dernier chapitre, nous procédons à l'analyse des données. Celle-ci nous permet de réfléchir sur les liens entre les perceptions du rôle et l'identité sociale

(Burke et Stets, 2009). Ensuite nous analysons les différentes perceptions de leur rôle par nos répondants à la lumière notamment de l'approche théorique des minorités actives de Moscovici (1996) et des besoins identitaires de Lipiansky (1992).

Dans la conclusion nous ferons une synthèse générale de la recherche en faisant un retour critique autant sur les résultats que sur la démarche tout en soulignant les limites de notre travail et dégageant des perspectives de recherches futures.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Avec la rencontre des cultures et les nombreux échanges qu'a engendré un monde où les moyens de transport ont considérablement réduit la distance entre les peuples, la question de l'altérité s'est imposée comme objet d'études surtout au tournant de la deuxième moitié du XXe siècle. Vu comme invention ou élaboration (Nowicki et Porebski, 2008, p. 7), l'altérité est considérée comme « une condition d'émergence et d'existence de l'identité de soi-même ». Dans les pays d'immigration² comme le Canada et dans sa province de Québec en particulier, ce concept revêt un sens particulier au regard des relations à l'altérité qui se déploient sous fond de dynamiques constitutives d'identité pour les acteurs en présence dans l'espace public. Celui-ci devient ainsi le lieu de toutes sortes de transactions visant à l'élaboration d'un espace commun que chaque acteur peut s'approprier. La sphère politique comme espace de prise de décision et de mise en forme de structures sociales est également un lieu de confrontation des subjectivités au plus haut niveau. Réfléchir

² Voir la distinction que propose Gina Stoiciu (2009) entre pays d'immigration et pays avec immigration.

sur les enjeux de la présence des minorités dans le monde politique et sur la place qui leur est accordée dans le dialogue politique au Québec, nous permettra d'en saisir les enjeux plus particulièrement pour la communauté haïtienne, une minorité visible.

1.1 Ethnicité et pouvoir politique

Il fait à peu près consensus chez les théoriciens de la démocratie et de l'État de droit que les instances politiques doivent être dirigées par les représentants du peuple (Mbonda, 2009). Cette représentation est basée généralement sur des critères géographiques et démographiques. Plus précisément, le mandat démocratique classique tient compte de quatre principaux éléments, à savoir : la division du territoire, la représentation de la population locale, la représentation des intérêts nationaux et la représentation de parti ou la fidélité partisane (Conseil des relations interculturelles (CRI) du Québec, 2002).

Les réflexions sur la représentation fait ressortir deux modèles (Mbonda, 2009). Un modèle républicain, dans le sillage de la Révolution française, qui rejette toute représentation d'intérêts particuliers; et un modèle anglo-saxon, qui ne fait pas de démarcation entre la politique et la société civile, entre le particulier et l'universel. Pour le premier par exemple, un député représente la nation toute entière alors que Madison, l'un des artisans de la constitution américaine, assujetti la représentation à la défense des intérêts particuliers. Pour lui, « il vaut mieux ouvrir le champ politique à la multiplicité et à la variété des intérêts afin de prévenir la formation d'un groupe dominant » (*Ibid*, p. 49).

Parler d'ethnicité et de pouvoir politique revient à s'interroger sur la place de communautés souvent minoritaires dans les espaces politiques de prise de décision au sein des sociétés actuelles. Généralement ces communautés inférieures du point de vue numérique se distinguent de la majorité de par leur origine, leurs cultures et même parfois leurs aspirations. Trois conceptions s'opposent sur cette question selon Mbonda (*Ibid*). Une approche libérale considère que les identités ethnoculturelles

doivent demeurer de l'ordre du domaine privé alors qu'une approche dite *communautarienne* privilégie les particularités communautaires de l'individu dont elle encourage la reconnaissance publique tandis qu'une approche médiane, multiculturelle, essaie de concilier droits issus de demandes communautaires et droits individuels.

En fait, plusieurs auteurs soulignent la pertinence d'une prise en compte de l'ethnicité dans la sphère politique. Will Kymlicka (dans Mbonda, 2009, p.37) parle de « justice ethnoculturelle » pour appuyer l'idée « de la nécessité de faire droit aux revendications identitaires qui s'expriment dans les espaces publics nationaux » afin d'élaborer des « politiques de reconnaissance » adéquates. Pour l'auteur (*Ibid*), le lien social n'est pas obtenu par « la référence à des institutions politiques communes », mais par « la reconnaissance par l'État des droits culturels spécifiques » qui porte les individus à entretenir une identité enracinée dans des référents multiples. Ceci constituerait pour lui un facteur d'inclusion sociale.

Donc il n'est pas étonnant que dans plusieurs pays africains, l'ethnicité apparaît en filigrane de revendications visant à dénoncer soit la faible représentation ou la surreprésentation de certains groupes dans les hautes instances administratives et décisionnelles de l'État (Mbonda, 2009). On parle de référence ethnique en ce sens que les demandes formulées ne concernent plus tous les citoyens, mais une catégorie en particulier.

Cette sensibilité de l'individu à l'ethnicité souligne un certain aspect communautaire de l'identité. Mbonda relève trois niveaux d'identité chez l'individu : le niveau individuel qui réfère au sujet dans sa singularité, le niveau social qui désigne les aspects de son identité partagés avec des groupes de la société et le niveau général par lequel il se reconnaît comme faisant partie d'un ensemble plus grand, l'espèce humaine en général. L'appartenance ethnique d'un individu serait tout aussi importante que les trois autres aspects de son identité. L'auteur suppose même que les liens entre l'individu et sa communauté sont si forts qu'une offense portant sur des

caractéristiques de cette communauté touche l'individu de plein fouet vu qu'elle touche à des éléments qui définissent l'individu lui-même. Ainsi rattache-t-il l'épanouissement individuel à la reconnaissance de sa communauté par le reste de la société. L'absence de reconnaissance et de valorisation de ses « repères identificateurs » peut entraîner pour l'individu une crise d'identité.

1.1.1 Identité et reconnaissance sociale

Lorsqu'il sent son identité menacée l'individu ou le groupe se lancerait dans une quête de reconnaissance pour réparer la blessure infligée. Selon Taylor (2002), le besoin de reconnaissance est au cœur des mouvements politiques actuels des groupes minoritaires; ce qu'il explique par le lien existant entre reconnaissance et identité. Dans le monde social, identité est étroitement liée à identification. Or identification suppose *s'identifier* à et *être identifié* par, ce qui amène Martin (2010) à parler d'« identités imposées » et d'« identités contestées ». Sur le plan identitaire, des individus ou des groupes d'individus peuvent se voir assignés des catégories. Représentations et stéréotypes associés à ces catégories influent sur les conduites aussi bien des personnes extérieures à la catégorie que de celles qui y sont incluses. Si les catégorisations délimitent les identités, ceux qui en sont les objets peuvent par différentes stratégies se les approprier et les utiliser pour les renégocier ou s'émanciper (Martin, 2010).

L'identité ou l'image qu'une personne ou un groupe a de lui-même serait tributaire de la perception de son environnement. Larezzi et Nour (2009) relient bien la notion d'identité et celle de reconnaissance en soulignant comment la première intervient dans les différents processus régissant la seconde. Ils montrent comment la reconnaissance est liée de manière structurelle à la construction de l'identité. Ils définissent l'identité d'un individu comme un état variablement composé de capacités naturelles et sociales intégrées émotionnellement à la représentation du soi. Ce sont ces capacités qui organisent les manières de penser et d'agir notamment. Pour eux, la reconnaissance est à la fois un opérateur d'identification de capacités (entendu dans le

sens cognitif) et un opérateur de distribution de valeur. Le premier sert à attester que des individus possèdent ces compétences et performances tandis que le second leur confère une valeur. Citant Honneth, ils font remarquer que la reconnaissance a un caractère tantôt attributif tantôt constructif (*Idem*, 2009, p. 16) :

Dans le premier cas, on a affaire à la production de capacités par le biais d'un acte de reconnaissance qui, tout à la fois, constitue et valorise ce qu'il constitue; on a affaire à la fabrication sociale de certaines qualités ou aptitudes qui sont en même temps socialement reconnues comme valables. (...) Dans un second cas, les capacités ou qualités de l'individu existent préalablement (comme dans le cas de capacités naturelles) et elles sont reconnues sous une forme appropriée, c'est-à-dire sous une forme à la fois cognitive et évaluative rationnellement justifiable.

On admet que cette double opération de reconnaissance exercée par des agents individuels ou collectifs engendre, lorsqu'elle est positive, une représentation favorable de soi du point de vue de ceux auxquels elle est adressée dans la mesure où ils sont conduits à prendre sur eux-mêmes le point de vue de leur environnement social (*Idem*, 2009). Cette représentation relève de façon générale des catégories de l'estime de soi ou du respect de soi. L'existence de telles représentations de soi produit des effets sur la construction ou la perception de l'identité d'un individu ou d'un groupe social.

Cette interdépendance entre identité et reconnaissance a pris naissance avec le bouleversement des hiérarchies sociales qui a marqué la fin de l'Ancien Régime en France vers la fin du 18^{ème} siècle (Taylor, 2002). L'honneur, rattaché à un statut social, a laissé la place à la dignité, terme décrivant une qualité universellement partagée par les humains. Taylor rattache cette quête de reconnaissance au niveau individuel à un idéal d'authenticité. Par cet idéal, l'individu essaie d'être fidèle à lui-même, à sa propre originalité.

Lorsque dans l'espace public, l'individu se trouverait soit non représenté ou représenté de manière déformée, il s'engagerait dans des « luttes pour l'existence publique » ou « luttes pour la visibilité » (Voirol, 2005). Olivier Voirol entend par luttes pour la visibilité :

Cette dimension spécifique de l'agir, partant d'un vécu de l'invisibilité ou de la dépréciation symbolique, déploie des procédés pratiques, techniques et communicationnels pour se manifester sur une scène publique et de faire reconnaître des pratiques ou des orientations politiques » (*Ibid*, p. 107-108).

Voirol parle d'un monde commun fait de tous ce que les acteurs partagent avec autrui (actions, productions, paroles antérieures). Ce monde commun rend possible « une collectivité d'actions ». Selon Arendt (dans Voirol, 2005, p. 95) « être tenu à l'écart de la dynamique d'apparition publique signifie être privé ou exclu (...) de réalité ». En fait pour lui, « sans possibilité de se faire voir et entendre, c'est le sens de la réalité de soi qui s'altère » (*Idid*). En effet poursuit-il, « l'identité de soi et le sens de la réalité n'ont de consistance que lors du déploiement de l'action et de la parole dans un espace d'apparence partagé » (*Ibid*). C'est la présence des acteurs dans l'espace public qui permet leur existence par la validation de leur réalité en tant qu'élément de la vie sociale. Les rapports d'intersubjectivité qui se déploient permettent la reconnaissance sociale en ce sens que l'espace public permet « la prise en compte de l'agir d'autrui » dans l'élaboration de l'image de soi.

Ainsi, la prise en compte de l'ethnicité dans la sphère politique soulève différentes questions liées à la démocratie, l'identité et la reconnaissance sociale. L'identification entre représentants et représentés charrie des enjeux démocratiques, mais aussi symboliques pour les communautés en situation de minorité. Selon Mbonda (2009, p. 48) la présence en politique va au-delà du simple fait de se faire entendre car n'importe qui peut exprimer des revendications au nom d'autres personnes. Il y voit plutôt des raisons symboliques de reconnaissance qui implique « une visibilité de cette reconnaissance à travers les traits identitaires des représentants ». De son point de vue, la représentation suppose une identification qui peut être sexuelle, raciale ou ethnique.

Comment se présente cette question au Canada, particulièrement dans la province de Québec. Quels sont les enjeux de la participation politique des minorités qui y sont spécifiques? Que révèle l'exercice du pouvoir par les communautés minoritaires?

Nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à ces questions dans la section qui suit.

1.2 Minorités et participation politique au Québec

Au Québec la question de la participation politique des minorités soulève des enjeux liés à la démocratie et à la place accordée aux nouvelles réalités, expériences et identités qui s'ajoutent chaque jour à cette société de plus en plus diversifiée. Sa population d'origine canadienne française bien que minoritaire au Canada, fait pourtant figure de majorité pour les différentes communautés d'immigration récente et également pour la communauté anglophone de la province. Du coup, le sens de minorité est vecteur d'une manière de voir les interactions et la place de certains groupes dans la société. Les définitions canadiennes et québécoises du terme sont édifiantes à cet égard. Une différence est faite par exemple entre minorités et minorités dites visibles. Le Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne de la Chambre des communes indique dans un rapport publié en 1984 (dans Bauer, 1994, p. 19) que « les minorités visibles sont les non blancs qui ne participent pas à part entière à la société canadienne ». Les critères retenus pour être intégrés à cette catégorie semblent être la ressemblance physique au type caucasien. Font partie des minorités visibles selon le rapport (*Ibid*): « les Premières nations et les métis, les Canadiens originaires des pays africains et arabes, de la Chine, de l'Inde, du Pakistan, du Japon, de la Corée, de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique latine, des îles de Pacifique, des Antilles et des Philippines ». Si cette catégorisation paraît arbitraire à plusieurs points de vue, elle pourrait être pertinente dans la sphère politique où il est reconnu qu'au sein des communautés ethnoculturelles, certains groupes comme les Noirs ou les Asiatiques identifiés comme minorités visibles seraient plus confrontés au problème de représentativité (CRI, 2002).

Au Québec, nous pouvons trouver des éléments d'une définition du terme minorité dans la politique québécoise du développement culturel de 1978 (Bauer, 1994, p. 21) qui en parle en ces termes :

Il n'est pas de culture sans minorité, le Québec n'échappe pas à la règle. Ces minorités sont de tailles, de statuts différents. Elles ont des caractéristiques culturelles originales qui n'excluent pas des différenciations internes parfois très importantes. Elles ont avec la culture de la majorité francophone des relations complexes.

Plus tard, le Rapport du comité sur l'école québécoise et les communautés culturelles ou Rapport Chancy (1985, dans Bauer, 1994, p. 23) emploie le terme de communauté culturelle :

Toute communauté distincte des Amérindiens et des Inuits et des communautés d'origine française et britanniques, distincte par ses caractéristiques physiques, par sa langue, par ses institutions, par ses coutumes, par ses croyances religieuses et par les valeurs selon lesquelles elle structure son mode de vie. Chaque communauté peut avoir en commun une ou plusieurs de ces caractéristiques et elle peut aussi en partager l'une ou l'autre avec une des communautés d'accueil. En dernière analyse, le fait de partager des caractéristiques communes amène la plupart des individus à développer un sentiment d'appartenance.

Ce texte établit une différence entre peuples fondateurs (d'origine britannique et française), autochtones et les nouveaux arrivants. Il a aussi tendance à assigner une identité aux individus qui sont rattachés à des communautés en raison de caractéristiques physiques ou sociohistoriques qu'ils sont censés partagés avec celles-ci.

1.2.1 Représentation des minorités en politique

Plusieurs études (Andrew, Caroline et all., 2008 ; CRI, 2002 ; Armony, Victor, Martha Barriga et Daniel Schugurensky, 2004; Simard, 2002, 2003, 2005, 2009) posent la question de la participation des minorités au pouvoir politique et décisionnel au Canada et dans la province du Québec. Augustin Barahony, président de la Maison Internationale de Québec affirmait, au cours d'un colloque sur la participation des

communautés culturelles au devenir du Québec, que « l'intégration harmonieuse des communautés culturelles ne peut se faire, et ne pourra jamais se faire, que par la véritable participation de celle-ci, non seulement aux instances consultatives, mais aussi et surtout aux instances décisionnelles de la société » (Colloque sur la participation des communautés culturelles au devenir du Québec, 1991). Plus de 10 ans plus tard, un avis du Conseil des relations interculturelles (2002) intitulé « *Pour une démocratie inclusive : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle* », fait état d'une faible représentation des minorités ethnoculturelles au niveau des instances administratives et décisionnelles au Québec. En effet, en dépit des discours officiels qui présentent le Québec comme une « société ouverte », reflet de l'apport de différentes cultures, les minorités ethnoculturelles, en particulier les minorités visibles sont faiblement représentées dans les instances décisionnelles. Une situation considérée par beaucoup comme un obstacle à l'exercice de leur citoyenneté.

Depuis plusieurs années, les sociétés canadienne et québécoise du fait de l'immigration voient se cohabiter de nombreuses cultures. Jusqu'aux années 60, l'immigration au Canada et au Québec était essentiellement d'origine européenne. Par la suite cependant, elle s'est considérablement diversifiée avec des immigrants en provenance d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, certaines communautés sont présentes au Canada et au Québec depuis plusieurs générations. Elles sont surtout installées dans les grandes agglomérations comme Toronto, Vancouver ou Montréal.

Quelque 11,5 % de la population québécoise est composée de personnes immigrées, selon les données du Recensement de 2006³. La proportion de la population appartenant à une minorité visible est de 8,8 %. Parmi ce pourcentage,

³ Données tirées de la fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec du Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles.
http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2011.pdf
(consulté le 23 avril 2013)

28,7 % sont des Noirs, 16,7 % des Arabes et 13,7 % des Latino-Américains. Le pourcentage de personnes immigrantes dans la grande région de Montréal est de 86,9 %. Environ 50.000 nouveaux arrivants s'installent chaque année au Québec (51 737 en 2011) en y apportant leur contribution socio-économique et leur héritage culturel.

La société québécoise étant de plus en plus diversifiée, il paraît légitime que les institutions politiques et administratives reflètent ses différentes composantes en ce qui a trait à l'ethnicité. Comme le souligne Martiniello (dans CRI, 2002, p. 12):

Renforcer la démocratie et l'adapter aux modifications de plus en plus rapides de l'environnement social, économique et politique suppose que ces questions, ainsi que celle de la diversité culturelle et identitaire, trouvent des solutions à la fois théoriques et pratiques adéquates.

En effet, la représentation démocratique suppose que tous les citoyens participent aux décisions qui concernent l'ensemble de la société. Dès lors, l'enjeu de la représentation politique serait qu'une catégorie de citoyens n'exercerait pas les droits légitimes qui lui sont conférés (Rimok, 2005). Dans l'espace public de type-républicain, la politique est considérée comme un « ensemble de personnes qui raisonnent dans le but de promouvoir un bien commun transcendant la simple somme des préférences individuelles » (Fraser, 2005, p. 135). Aussi, la représentation politique est définie comme :

La capacité pour un état de créer un espace qui permette à tout citoyen quels que soient sa condition sociale, son sexe ou son origine, de participer et être représenté aux processus de délibération et de décision, en tenant compte des intérêts à la fois collectifs et particuliers. (Rimok, 2005, p. 73).

Et pour cause, c'est à travers la délibération publique que le bien public est découvert ou est créé. L'identité des personnes participant à la délibération publique précède cette dernière de telle sorte que la délibération est à la fois produit et résultat des différentes identités en interaction (Fraser, 2005).

Ainsi, le mandat démocratique classique basé sur la représentation d'un territoire, d'une population ainsi que des intérêts nationaux et partisans, en tenant compte de l'origine ethnique, permettrait d'enrichir la sphère politique de sensibilités différentes (CRI, 2002). « Il est possible d'imaginer qu'étant porteurs de cultures diverses, les élus issus des minorités ethnoculturelles sauraient enrichir de leur subjectivité l'espace politique », avance le Conseil des Relations interculturelles (*Ibid*, p. 17). Pour l'institution une présence accrue des minorités ethnoculturelles et des minorités visibles dans les instances du pouvoir politique revêt une importance symbolique et qualitative dans le sens que ces personnes apportent avec leurs sensibilités de nouvelles manières d'approcher les enjeux sociaux.

Une représentation adéquate de la diversité de la population dans les structures politiques et institutionnelles est une question liée à la démocratie. Selon le CRI « imprégnées de sensibilités diverses », les décisions seront mieux adaptées aux besoins de tous les citoyens « contribuant ainsi à accroître l'efficacité des politiques et des programmes de l'État ». De plus, la présence des communautés minoritaires dans les affaires publiques « pourrait favoriser une forte cohésion sociale et contribuer à réduire les tensions créées par l'exclusion de certains citoyens ». Forte identification aux institutions étatiques et renforcement d'un sentiment de pleine citoyenneté sont les bénéfices potentiels.

Ainsi, en plus de répondre à une exigence démocratique, la participation des minorités au processus décisionnel devrait favoriser leur collaboration à la société civile et également permettre une meilleure adaptation des politiques et programmes à cette société plurielle.

Or, toute une série d'obstacles se dressent face à la représentativité des minorités culturelles dans les hautes sphères décisionnelles du Québec (CRI, 2002; Rimok, 2005). Elles peuvent être de nature historique, culturelle, économique ou tout simplement découler du fonctionnement des partis politiques. Les obstacles liés à une certaine tradition politique seront qualifiés d'obstacles « historiques ». Nous

observons aussi des obstacles relatifs aux comportements et aux perceptions des acteurs politiques et de certains secteurs de la société québécoise à l'égard des minorités ethnoculturelles et de la nécessité de leur représentation politique. Ce sont les obstacles dits « culturels ». Enfin, la troisième et dernière catégorie d'obstacles est relative aux mécanismes mêmes des structures et institutions politiques et publiques. Dans ce cas, nous parlerons d'obstacles « structurels et institutionnels », qui désignent les résistances provoquées par les structures des partis politiques et par celles rencontrées dans la haute fonction publique.

Tout d'abord, les obstacles historiques ont trait à une certaine tradition politique conséquemment à la politique d'immigration discriminatoire qui a prévalu au Canada de 1860 à 1960 (Rimok, 2005). La mise en œuvre d'un projet de colonie blanche a fait en sorte que des critères ethniques ont prévalu dans le choix des immigrants durant cette période. Ajouté à cela, certains discours politiques encourageaient l'isolement politique et économique de certaines minorités visibles. Il en résulta une faible croissance des minorités visibles au sein de la population canadienne et la précarisation de leur statut politique. De plus, ces pratiques ont favorisé l'émergence d'un espace public dominé par la polarisation entre Canadiens d'origine française et britannique écartant par la même occasion la prise en compte d'autres intérêts et d'autres identités dans la sphère politique. Comme l'affirment Stasiulis et Abu-Laban (cités dans CRI, 2002, p.12-13) :

Les Canadiens et Canadiennes d'origine britannique et, dans une moindre mesure, ceux et celles d'origine française ont vu leur identité et leurs aspirations collectives légitimées par le discours et l'action des partis et de l'État, alors que les groupes minoritaires ont vu les leurs supprimées.

D'autres obstacles seraient d'ordre culturel et réfèrent principalement à certains stéréotypes qu'entretiennent la communauté majoritaire sur les minorités ethniques et vice-versa avec comme conséquence une faible implication des communautés minoritaires sur le plan politique (Rimok, 2005). Par exemple, des membres de communautés culturelles minoritaires parlent de « rigidité culturelle » du groupe

majoritaire pour parler du manque d'ouverture ressenti de la part de certains éléments de la société québécoise à leur égard sur la question de leur participation politique. Certains vont même jusqu'à parler de racisme dont font preuve des acteurs traditionnels de la vie politique québécoise. Du côté de la majorité, on reproche certaines fois aux personnes issues des minorités ethniques leur manque d'ouverture dans ce domaine particulier de la vie sociale.

Le statut économique et les moyens financiers font aussi figure d'obstacles. Plusieurs études (Bnou-Nouçair, 2008; Bourdarbat et Boulet, 2010) révèlent que les minorités visibles et immigrants récents sont plus exposés au chômage que les membres de la population majoritaire. Ces obstacles de nature socioéconomique donneraient lieu à une certaine apathie politique chez les communautés immigrantes minoritaires, notion souvent brandie lors de l'analyse de la participation politique des exclus (Le Texier, 2005).

Or, l'engagement politique des groupes minoritaires dépendrait en grande partie de facteurs économiques (Simard, 2003). « La maturation politique », référant à « l'atteinte d'une certaine sécurité sociale et économique », seraient à côté de la « compétence politique », illustrant les « connaissances requises pour comprendre le fonctionnement du système électoral et les enjeux électoraux en découlant », très importante dans toute analyse sur cette question. Aussi les communautés juive et italienne bien installées économiquement seraient plus impliquées dans la vie politique montréalaise que d'autres communautés d'immigration plus récentes.

D'autres obstacles sont structurels au fonctionnement des partis politiques (entre autres : indifférence par rapport à la représentativité des minorités ethnoculturelles, insuffisance des mécanismes d'ouverture et de renouvellement des partis, absence de mesures pour promouvoir l'implication des minorités ethnoculturelles). Face à ces obstacles, le CRI a formulé des propositions. Des mesures d'ordre incitatif promeuvent des campagnes de sensibilisation au sein des communautés ethniques minoritaires et la création d'un fonds de soutien notamment. Des mesures à caractère

coercitif préconisent l'adoption d'un système de quotas au sein des partis politiques et même des sièges réservés aux membres des communautés minoritaires. Cependant, au-delà de ces mesures à mettre en œuvre, on peut se demander quels sont les impacts sur les minorités ethnoculturelles de leur participation ou pas aux affaires d'intérêts communs dans la société?

1.2.2 Expérience du pouvoir chez les communautés minoritaires

Simard (2003) aborde la question des effets de l'augmentation de la diversité ethnoculturelle dans les assemblées élues à partir d'entrevues menées avec des élus municipaux issus de groupes culturels minoritaires. Au nombre des éléments les plus souvent cités, on note le statut politique marginal des personnes issues de ces communautés et la discrimination. Il est aussi souligné la politique défavorable pratiquée à leur endroit, le manque d'opportunités politiques et le peu d'intérêt des partis politiques à l'égard des candidatures issues des groupes ethnoculturels et des minorités visibles. Habités par une « conscience de différence », les élus ethnicisés entretiennent des liens communautaires privilégiés avec la population de même origine selon l'enquête de Simard. En fait, le politicien issu d'une communauté ethnique minoritaire est déchiré entre ses préoccupations communautaires et sa volonté de défendre les intérêts de l'ensemble de la population représentée (Simard, 2003). Dans la plupart des cas, l'élue provenant d'une communauté minoritaire a une conscience de sa différence avec ceux de la majorité et a tendance à rapporter à son origine les difficultés confrontées dans ses entreprises politiques.

Cependant, bien que conscient d'être différent de part leur origine, ces membres du Conseil municipal de Montréal ne se voient pas comme des promoteurs des groupes ethniques et de leur « demandes spécifiques ». Tout en se disant à l'écoute de l'électorat dont il partage l'origine, ils ont tendance à mettre leur démarche dans un cadre de « promotion sociale » et de volonté de travailler pour la communauté dans son ensemble.

Dans les faits, l'engagement communautaire varie d'un élu à un autre selon l'origine ethnique et semble dépendre de « l'intensité et la fréquence des contacts entre le candidat et sa communauté d'origine » (Simard, 2003, p. 67). Cependant tous paraissent travailler à « l'intégration politique » de leurs commettants. Et cet engagement en faveur de leur communauté ne traduit pas une volonté d'ethniciser la politique avec une représentation politique des minorités, fait remarquer Simard.

De nombreuses recherches menées au Canada (Abu-Laban et Stasiulis, 2000; CRI, 2001; CRI, 2002; Simard, 2001) montrent que la présence de personnes issues de communautés minoritaires au Parlement contribue à l'élaboration de politiques plus appropriées aux besoins de celles-ci. Leur présence permet aussi de mieux sensibiliser les élus issus de la majorité quant aux problèmes particuliers auxquels ces populations sont confrontées comme la discrimination systémique, les disparités socio-économiques ou les perceptions défavorables dont elles sont l'objet de la part de la population en général.

D'autres travaux réalisés aux États-Unis et en Grande Bretagne aboutissent aux mêmes conclusions des effets bénéfiques pour ces communautés. Une recherche de Martiniello (dans CRI, 2002) montre comment la présence des minorités dans les instances décisionnelles aboutit à une prise en compte de leurs « particularités » qui est bénéfique pour la société en général.

Il est important de préciser à la suite du Conseil des relations interculturelles qu'il y a une différence sur la question de la représentation politique entre les minorités culturelles et les minorités visibles. Une distinction importante selon le CRI « afin de tenir compte des dissimilitudes et des similitudes entre les deux groupes ». L'institution souligne la sous-représentation des membres des minorités visibles par rapport à leur poids démographique dans l'appareil politique. Enfin, le CRI (2002, p. 48) fait remarquer que toutes les minorités ethnoculturelles n'ont pas le même vécu de la représentation politique. En effet, certaines d'entre elles comme celles provenant d'une immigration plus ancienne et en majorité européenne seraient mieux

représentées que d'autres dans les instances du pouvoir. Une différence est aussi à souligner en ce qui a trait aux modalités d'insertion et de leur évolution dans les appareils politiques.

Nous avons pu voir qu'au Québec, les enjeux sociaux liés à la faible représentativité des minorités dans les appareils politiques sont de nature démocratique, mais peuvent également être de nature identitaire pour des communautés dont la subjectivité fait l'objet d'un déficit dans la sphère politique. Aussi pouvons-nous nous interroger sur le sens de la participation politique d'une minorité ethnoculturelle, particulièrement d'une minorité visible : la communauté haïtienne. Dans la prochaine section, nous allons dresser un portrait de cette communauté qui nous permettra de voir comment elle se positionne dans la société québécoise et les implications éventuelles quant à sa participation à la vie politique dans la province.

1.3 Présence haïtienne au Québec

La communauté haïtienne comptait en 2010 plus de 91.000 personnes selon les données du gouvernement québécois (Gaudet, 2011). La première grande vague d'immigration haïtienne vers le Canada succède à des relations diplomatiques et intellectuelles fructueuses entre les deux guerres. Les nouvelles relations s'articulent autour de deux axes : la langue et la religion (francophone et catholique) d'une part et la guerre en Europe d'autre part (Icart, 2006). Cependant, la présence haïtienne sur le sol canadien et québécois ne devient substantielle qu'à partir des années 1960.

L'histoire de la communauté haïtienne au Canada est étroitement liée au Québec, province où la grande majorité des immigrants haïtiens se sont établis. Il est admis que les premiers immigrants haïtiens se sont bien intégrés à la société canadienne par la langue, le mariage et leur compétence (Labelle, 2004). Samuel Pierre (2007) souligne entre les deux sociétés une « complicité d'histoire, communauté de langue,

proximité de culture, compatibilité de valeurs ». En effet, Haïti partage avec le Québec l'usage de la langue française. Selon Pierre (2007, p. VIII)

Dans la mesure où la langue demeure un puissant vecteur de culture, il n'est pas étonnant de relever des traits culturels communs entre Haïti et le Québec. Traits culturels souvent partagés et transmis par l'intermédiaire de centaines de missionnaires catholiques qui ont passé une bonne partie de leur vie en Haïti, à éduquer plusieurs générations d'Haïtiens, à un moment où le Québec en avait moins besoin.

Au début, les immigrants haïtiens provenaient de l'élite haïtienne à propos duquel l'abbé Gingras disait qu'elle était « plus cultivée que la nôtre⁴ » (Gingras, 1941; cité dans Icart, 2006, p. 49). Dès 1932, l'écrivain haïtien Dantès Bellegarde faisait remarquer que « la province de Québec est l'endroit au monde où Haïti jouit le plus de sympathie » (Pierre., 2007, p. VIII).

Très rapidement, l'immigration haïtienne a augmenté faisant des Haïtiens le plus important groupe de nouveaux arrivants au Québec dans les années 70 et 80. Haïti était derrière l'Italie le pays de naissance du plus grand nombre de personnes parmi la population immigrante de la région métropolitaine de Montréal en 1991. A cela il faut ajouter un très fort taux de rétention de l'immigration haïtienne au Québec se situant à plus de 90 % (Ollivier et Toussaint, 2007).

Avec la dictature des Duvalier (1957-1986) et de nouveaux besoins en main d'œuvre en Amérique du Nord dans les années 70, le profil de l'immigration haïtienne vers le Canada change. L'élite laisse la place à des ouvriers semi ou non spécialisés. A cette même période débute la « racisation » de la communauté haïtienne, processus par lequel, des attributs sont appliqués aux membres de cette communauté (Icart, 2006). On assiste parallèlement à un début de structuration de la communauté haïtienne avec la création, en 1972, du Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal et de la Maison d'Haïti. En 1980, une crise dans

⁴ Parlant de la communauté canadienne-française (autrement appelée les pures laines)

l'industrie du taxi mettra au jour la discrimination raciale dirigée contre les Haïtiens du secteur. Celle-ci est à l'origine de la première enquête publique de la Commission des Droits de la Personne du Québec en 1984. L'année d'avant, le scandale arrivait par l'organe de la Croix-Rouge canadienne qui recommandait aux Haïtiens de s'abstenir de tout don de sang. La déportation vers Haïti de criminels d'origine haïtienne socialisés au Québec est également vécue comme une « essentialisation de la culture ». Un juge a même accordé sa clémence à deux jeunes reconnus coupables de viol sous prétexte que leur « absence de remord » serait justifié par le « contexte culturel » (Presse canadienne, 1998; cité dans Icart, 2006, p. 52).

Il est clair que les conditions d'intégration des immigrants haïtiens actuels diffèrent de celles de la première génération d'immigrants dont presque la moitié arrivés entre 1968 et 1972 se sont adonnés à des activités d'enseignement (Icart, 2006). Des lors, le vécu d'immigration se fait différemment que l'immigrant soit arrivé récemment au Québec ou, au contraire, est issu d'une deuxième génération d'immigrants. Les premiers vivent l'immigration sur le mode de la « dualité ⁵ », généralement déchirés entre le projet d'émigration et la mémoire du pays natal, tandis que les jeunes générations la vivent sur le mode de la « gémellité ⁶ », appelés à gérer une identité hybride qui n'est pas tout à fait haïtienne ni tout à fait québécoise. De plus, les nouvelles générations vivent dans un environnement où la communauté haïtienne est perçue de manière plus négative, associée parfois à des « pratiques culturelles inacceptables » et à la délinquance (Cyr, 2002; dans Icart, 2006). Que ce soit à l'école (Tchoryk- Pelletier, 1989; cité dans Icart, 2006) ou sur le marché du travail (El Yamani, 1997; dans Icart, 2006), les gens issus de cette communauté font face au racisme ou à certaines formes de discrimination. Aussi déploient-ils diverses sortes de stratégies identitaires pour trouver une cohérence à leur vécu (Potvin, 2000;

⁵ Caractère de ce qui est double en soi ou composé de deux éléments de nature différente. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dualité/26915> (consulté le 27 avril 2013)

⁶ Caractère de deux choses semblables. <http://dictionnaire.sensagent.com/gémellité/fr-fr/> (consulté le 27 avril 2013)

cité dans Icart, 2006). Quatre catégories ressortent à l'analyse de l'identité des jeunes d'origine haïtienne (Labelle, 2004). Selon Labelle, ils revendiquent soit une identité mixte (42%), une identité unique d'origine ethnique (29%), une identité civique canadienne (17%) ou une identité noire (8%).

Du point de vue de l'insertion dans la société d'accueil, l'intégration de ces nouvelles générations serait moins réussie que celle des premiers arrivants. Dans la grande région de Montréal, le chômage toucherait 28,2 % de la communauté haïtienne contre 13% pour le reste de la population (Icart, 2006). Cet accès inégal au marché de l'emploi aurait des répercussions sur leur participation citoyenne.

1.3.1 Présence haïtienne dans la politique québécoise

En dépit, des difficultés susmentionnées, des personnalités d'origine haïtienne se sont impliquées dans la politique canadienne et québécoise à tous les niveaux. Au niveau municipal, dès 1964, le Dr Monestine, arrivé au Québec en 1945, est devenu, le premier Noir élu à la tête d'une municipalité en Amérique du Nord dans la ville de Mattawa (Ontario). D'autres Haïtiens lui emboîteront le pas qu'il s'agisse de René Coicou, premier Noir à être maire au Québec dans la ville de Gagnon (1973 à 1985), Ulrick Chérubin, maire d'Amos (2002 à date) ou Michel Adrien, maire de Mont-Laurier (2003 à date). Au niveau provincial, Jean Alfred (Parti québécois) a été le premier Noir élu à l'Assemblée nationale du Québec en 1976. Emmanuel Dubourg suivra ses pas pour le Parti libéral du Québec en 2007. Au niveau fédéral, Vivianne Barbot représentera de 2006 à 2008 le Bloc québécois sans oublier Michaëlle Jean, première femme noire à être nommée au poste de Gouverneur général du Canada en 2005. À côté de ces personnalités, toute une série de jeunes d'origine haïtienne militent au sein de différentes formations politiques canadiennes ou québécoises. Cadres, candidats ou élus, ils participent à la vie politique québécoise au niveau des partis politiques, des conseils municipaux ou des commissions scolaires. Selon Ollivier et Toussaint (2007, p. 414) :

La présence d'élus et d'élues d'origine haïtienne dans les lieux de pouvoir du Québec est une garantie de plus que nous continuons à cheminer vers une société moderne, consciente et fière de sa diversité, capable de prendre en compte les préoccupations de tous ses citoyens sans exceptions.

Cette participation à la vie politique de la province pour ces personnalités et la communauté haïtienne en général cimente l'appartenance à la société québécoise, mais aussi offre l'occasion de participer au destin du Québec.

Jusqu'ici, nos réflexions sur les rapports entre l'ethnicité et la politique, nous amène à constater que dans les sociétés modernes, la représentation politique ne peut écarter la question de la différence ethnique. En effet, le principe démocratique veut que les composantes de la société puissent se reconnaître à travers leurs représentants. Or, au Québec, la situation de la représentation des minorités ethniques dans les instances décisionnelles fait problème. Il y a une faiblesse de la représentation de ces communautés dans la sphère politique qui peut avoir des implications sur la manière dont les personnalités politiques qui y sont issues se positionnent sur l'échiquier politique. Avec la communauté haïtienne, une minorité visible, nous avons pu voir que d'autres enjeux s'ajoutent à l'absence de visibilité vu la perception défavorable dont cette communauté est généralement l'objet.

Nous avons pu aussi voir que les personnalités politiques issues des minorités étaient en quelque sorte habitées par une sensibilité communautaire. Dès lors des questions se posent quand aux liens entre le vécu d'une communauté et la manière dont il exerce ses attributions de nature politique. Nous savons que le rôle est étroitement lié aux interactions sociales. Ceci nous porte à formuler notre question de recherche en ces termes : comment des personnalités politiques issues de la communauté haïtienne du Québec perçoivent-elles leur rôle dans la sphère politique?

1.4 But et objectifs de la recherche

La faible participation des minorités, en général, et de la communauté haïtienne en particulier, dans les sphères décisionnelles et de pouvoir dans la province de

Québec donne lieu à des revendications pour ces populations surtout lorsque cette situation d'invisibilité sociale est accompagnée d'un regard non valorisant de la part de la communauté majoritaire. Dans cette recherche, nous avons pour but d'apporter un éclairage sur la manière dont des personnalités politiques issues d'une communauté minoritaire, en l'occurrence la communauté haïtienne, envisage leur rôle dans la sphère politique.

A cette fin, il va falloir voir comment elles se positionnent dans la société ainsi que leur regard sur les différents aspects sociaux et symboliques de leurs fonctions.

1.4.1 Objectifs spécifiques de la recherche

Aussi, les objectifs spécifiques que nous nous fixons dans le cadre de cette recherche sont les suivants :

- Décrire les représentations identitaires des personnalités politiques issues de la communauté haïtienne;
- Identifier leurs différentes représentations de leur rôle dans la sphère politique québécoise
- Déterminer les aspects revendicatifs de leurs rôles des points de vue social et identitaire.

Dans ce chapitre, nous avons vu que l'ethnicité peut donner lieu à des enjeux identitaires en lien avec la reconnaissance sociale pour des groupes sociaux défavorisés. L'expérience du pouvoir chez les minorités ethnoculturelles au Québec en déficit de représentation dans les instances décisionnelles laisse entrevoir une certaine sensibilité communautaire. En explorant la situation spécifique de la communauté haïtienne, nous nous interrogeons sur la perception de leur rôle politique par les hommes et femmes politiques qui y sont issus.

CHAPITRE II

CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Parler de la participation des minorités à la vie politique au Québec soulève des questions liées à l'identité et à la gestion de la diversité. Dans ce chapitre nous voulons approfondir certaines notions nécessaires à la compréhension de notre question de recherche. Il s'agit particulièrement ici de jeter un éclairage sur les concepts de minorité ethnique, identité sociale et de représentation sociale.

2.1 Minorité ethnique

Lorsqu'on parle de communauté haïtienne, il vient à l'esprit des termes ou concepts comme ethnicité, minorité ethnique, minorité visible. Aussi nous nous proposons d'explorer plus en profondeur ces concepts généralement utilisés dans les sciences humaines et sociales pour décrire les groupes ethniques en situation de minorité. Attardons-nous d'abord à l'ethnie. Ce terme vient du latin *ethnos* qui signifie peuple ou nation. Selon Rivière (2009, p. 13), elle se définit de la manière suivante :

Une population (...) désignée par un nom (ethnyme), se réclamant d'une même origine, possédant une tradition culturelle comme spécifiée par une conscience d'appartenance à un groupe dont l'unité s'appuie en général sur une langue, un territoire et une histoire identiques.

De son côté, Lakehal (2005) estime qu'une ethnie, au sein d'une communauté nationale ou d'une région, se singularise par ses caractéristiques culturelles. Cependant ces définitions et considérations, bien qu'elles éclairent sur le contenu de cette notion, sont discutables à plusieurs points de vue. Comme le fait remarquer Mbonda (2009, p. 15), le concept d'ethnie apparaît comme un « signifiant ambigu pour un signifié complexe ». En témoignent les diverses utilisations faites dans les sciences humaines et sociales. En effet, compris dans le sens de peuple, il n'arrive pas à expliquer les caractéristiques qui font qu'un groupe reconnaisse partager un lien. En ce sens entendu comme nation, il laisse émerger l'idée d'une origine commune qui permet d'envisager ce lien. En dépit des divergences, plusieurs éléments seraient nécessaires pour parler d'ethnie selon Amselle (dans Mbonda, 2009). L'ethnie comprendrait ainsi les éléments suivants : partage de nom, langue, espace physique, coutumes, descendance et conscience d'appartenir à un groupe. Cependant à regarder de près, nous pouvons constater que plusieurs de ces éléments portent à discussion. Des fois, des groupes reconnus comme faisant partie de la même ethnie ne partagent pas le même territoire ou bien ne parlent pas la même langue, etc. Ceci a même porté certains à parler d'invention à propos des ethnies (Abega, dans Mbonda, 2009).

Ainsi s'opposent deux grandes visions de l'ethnie : l'une « essentialiste » et l'autre « constructiviste ». La première aurait tendance à considérer l'ethnie comme une donnée figée qui se prête à un classement et à une description minutieuse alors que la seconde l'étudie de préférence comme « une réalité mouvante ». C'est cette deuxième approche qui semble convenir pour aborder la communauté haïtienne sous l'angle de l'ethnicité. En effet, dans un contexte d'immigration ou de cohabitation entre plusieurs groupes n'ayant pas les mêmes références culturelles, l'identité ethnique ne peut se laisser saisir que comme construction et « représentation

subjective que les individus se font par rapport à leurs appartenances ». Selon Mbonda (*Ibid*), cette prise de conscience identitaire n'apparaît qu'au contact de l'altérité. Pour l'auteur « l'identité ethnique c'est le lien ou l'attachement communautaire élevé à la conscience de soi et posé dans un rapport de différence avec le non soi » (*Ibid*, p. 20). Ici, il faut remarquer que l'identité, au-delà de la construction individuelle ou collective, dépend aussi de la représentation des autres. Aussi, il y aurait « une identité choisie » et une « identité imposée » selon Rex (dans Mbonda, 2009)⁷.

A ce stade, nous pouvons nous demander ce qu'on entend par minorité ethnique. Les européens et les peuples du bassin méditerranéen sont les premiers à utiliser le terme minorité dans son sens actuel bien que cette réalité peut remonter depuis le III^e millénaire avant J.C dans le royaume sumérien (Plasseraud, 1998). Il faut cependant attendre le XVI^e siècle en Europe pour que la question gagne en importance avec la naissance d'états modernes. Le statut discriminatoire de certains groupes minoritaires comme les protestants et les juifs font débat. Depuis la décolonisation et la promotion de l'idée de démocratie et de libertés des peuples, les préoccupations liées aux revendications de groupes minoritaires sont devenues de plus en plus présentes dans les réflexions au niveau international.

Selon Plasseraud (*Ibid*), une minorité peut découler de plusieurs situations. Un groupe peut être minoritaire par essence en ayant toujours vécu dans une telle situation, par contingence si ce statut découle des hasards de l'histoire. De même, on parlera de minorité ancienne ou nouvelle selon l'ancienneté de la cohabitation entre ce groupe et un groupe majoritaire. L'auteur propose une typologie selon les différences qui provoquent ce statut minoritaire. Les minorités religieuses regrouperaient des communautés qui ne partagent pas la même religion que le groupe majoritaire. Pour les minorités linguistiques, il s'agit d'une différence au niveau des

⁷ Voir le lien entre identité choisie, identité imposée et contestation identitaire à la page 10 du premier chapitre

langues parlées par les interlocuteurs situés dans un même espace. Les minorités nationales réfèrent à des collectivités qui partagent un territoire avec une autre en n'ayant pas un sentiment d'appartenance « à la nation support de l'État ». La minorité ethnique peut réunir plusieurs des caractéristiques susmentionnées tout en écartant cette conscience nationale porteuse d'un désir de se séparer de la majorité. Le terme de minorité culturelle a pris naissance dans un souci d'identifier des groupes qui ne pouvaient être catalogués dans l'un ou l'autre des groupes définis plus haut. Les Roms par exemple, n'ont pas de langue commune et ne peuvent pas être associés à une religion spécifique. Pourtant comme les Juifs, ils partagent une certaine conscience communautaire et ont tendance à formuler des revendications pour leur groupe. Néanmoins, cette typologie, bien qu'elle puisse être pratique, ne peut pas traduire la complexité des vécus minoritaires. En fait, ces dénominations sont le plus souvent utilisées à des fins identitaires, politiques ou revendicatives.

Au niveau des Nations Unies (1980), Jules Deschenes (dans Plasseraud, 1998, p. 8) a donné cette définition au terme minorité :

Un groupe de citoyens d'un État, en minorité numérique et en position non-dominante dans cet État, dotés de caractéristiques ethniques, religieuses ou linguistiques différentes de celle de la majorité de la population, solidaires les uns des autres, animés, fût-ce implicitement, d'une volonté collective de survie et visant à l'égalité en fait et en droit avec la majorité.

De cette définition, nous retenons la situation de subordination d'un groupe qui est amené à avoir des réclamations pour assurer sa pleine existence dans la société. Néanmoins, dans la réalité, les différentes situations qui permettent de parler de minorité rendent une définition consensuelle de ce concept difficile.

Cependant, nous pouvons retenir qu'au sein d'une population des personnes peuvent avoir un sentiment d'appartenance en raison de certaines caractéristiques, mais également en raison de certains vécus similaires qui créent des aspirations partagées. Il n'est donc pas étonnant qu'au sein des États des initiatives soient prises

pour protéger ces groupes. Le pacte international relatif aux droits civil et politiques de l'ONU (Bauer, 1994, p. 11) dispose ainsi que :

Dans les États où ils existent des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue (art. 27)

D'autres fois, les actions proviennent des groupes eux-mêmes lorsqu'ils vivent des insatisfactions par rapport à leur situation. Ainsi, Yinger (dans Passeraud, 1998, p. 13) affirme qu'une

Une minorité est un groupe qui, quelle que soit sa position sociale, doit affronter des obstacles pour atteindre les objectifs de la vie plus importants que ceux que doivent affronter d'autres personnes ayant les mêmes qualifications.

Celles-ci, à visée revendicative peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent être social, elles peuvent être aussi identitaires (Fraser, 2005)

Anthony et Rosalind Dworkin (dans Déry, 2009) ont décrit quatre caractéristiques d'une minorité qui sont l'identification, une iniquité dans le partage des pouvoirs, le traitement inégal, et une conscience de groupe. L'identification fait référence à la capacité du groupe de se définir d'une manière qui permet à chaque membre de s'y retrouver et en même temps de se différencier des autres. Il y a iniquité dans le partage des pouvoirs en raison d'un partage inégal du pouvoir au détriment du groupe minoritaire. Le traitement inégal désigne les actions discriminantes du groupe majoritaire pour contrôler les minoritaires. Par la revalorisation de groupe, on considère que le groupe minoritaire se donne des objectifs atteignables par une certaine solidarité intra-groupe.

Pour Yinger (dans Déry, 2009), une minorité aurait des objectifs à long terme. Il s'agit de l'assimilation, le pluralisme, la sécession ou la domination. L'assimilation désigne le besoin de distanciation de son identité de groupe. Le pluralisme, au contraire, réfère à la volonté du groupe de maintenir son identité tout en reconnaissant

son appartenance à l'ensemble. La sécession désigne un besoin de rupture pour constituer une entité autonome et la domination, la volonté de travailler à un retournement de situation ou la minorité devient le groupe dominant.

Généralement, deux conceptions de l'avenir des minorités s'affrontent (Plasseraud, 1998). L'une c'est l'assimilation. Cette thèse, veut que les minorités soient à l'origine de nombreux conflits. Donc, il serait mieux qu'elle soit assimilée à la majorité. L'assimilation peut être ainsi un objectif de la minorité ou de la majorité selon le groupe qui a cette volonté d'uniformisation culturelle. Une autre conception défendue notamment par Bernard-Henry Lévy et Guy Scarpetta serait le métissage, une « fusion de personnalités ethniques dans un creuset unique ».

Plasseraud (*Ibid*) décrit deux grands rôles sociaux des minorités. Premièrement, le pluralisme et la paix civile. Les tenants de cette thèse expliquent par exemple la révolte de jeunes issus de minorité dans certains pays européens par l'insuffisante reconnaissance identitaire et la frustration en matière de reconnaissance de leur culture d'origine. Une insertion sociale réussie serait tributaire d'une « certaine conscience d'appartenance, une fierté de ses origines, un enracinement culturel, notamment associatif ». Les minorités sont aussi un gage d'inventivité sociale. Plasseraud (*Ibid*, p. 77) explique que :

La faculté d'innover, de penser autrement, n'existe qu'à partir du moment où des cultures différentes, des sensibilités diverses permettent de poser sur les problèmes des regards obliques, non conformistes et questionneurs. Les inventeurs ou créateurs sociaux sont surtout, c'est connu, des gens de culture différents de l'environnement dominant.

La communauté haïtienne peut être vu comme minorité ethnoculturelle dans le sens d'un groupe partageant des caractéristiques communes perçues ou revendiquées et dont les membres ressentent un sentiment d'appartenance.

2.2 Représentation sociale

Nous aborderons le regard des personnalités politiques d'origine haïtienne sous l'angle des « représentations sociales ». Il convient ainsi de faire la lumière sur ce concept qui nous permettra de mieux saisir la perception de ces personnes de leur rôle en politique. En effet, les représentations sociales peuvent être envisagées comme des produits identitaires en ce sens que :

La façon dont les individus se perçoivent, la façon dont ils perçoivent autrui et les représentations qu'ils entretiennent sur leurs positions sociales déterminent, pour partie, la façon dont ils se représentent certains objets sociaux. (Deschamps et Moliner, 2008, p. 131)

Le terme représentation renvoie à deux significations selon Deschamps et Moliner (*Ibid*). Il traduit premièrement l'action de rendre présent quelque chose d'absent. Deuxièmement, il réfère à une substitution où la représentation prend la place de l'objet. Ceci dit, on distingue trois types de représentation : les représentations iconiques (graphiques), symboliques (signe décrivant la propriété d'un objet) et cognitives (images mentales). Les représentations cognitives ont cette spécificité de pouvoir mobiliser des éléments iconographiques et symboliques. Elles nécessitent aussi, une fois constitué, une activité humaine pour exister contrairement aux deux premières. Pouvant être partagées par plusieurs individus, les représentations cognitives réfèrent aux représentations de soi, aux représentations intergroupes, aux représentations du social, aux représentations collectives ou encore aux représentations sociales.

Dans sa définition des représentations sociales, Flament (dans Roussiau et Bonardi, 2001) souligne l'origine cognitive de celles-ci en les présentant comme un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet, partagées par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet. Cependant, cette définition ne donne pas d'indication sur leur contenu. Cet aspect est pris en compte par Abric (*Ibid*) qui en font un « ensemble organisé et hiérarchisé des jugements, des attitudes et des

informations qu'un groupe social donné élabore à propos d'un objet ». Les représentations sociales seraient ainsi constituées aussi bien d'opinions, d'images, de croyances que de stéréotypes ou d'attitudes selon Roussiau et Bonardi qui en donnent cette définition (*Ibid*, 2001, p. 19) :

Une organisation d'opinions socialement construites relativement à un objet donné (présentant d'ailleurs un certain nombre de spécificités); que cette représentation résulte d'un ensemble de communications sociales (intra et intergroupes) qui permettent de maîtriser l'environnement (en orientant notamment les conduites) et de se l'approprier en fonction d'éléments symboliques propres à son ou ses groupes d'appartenances.

Moscovici (Deschamps et Moliner, 2008) apporte des éclairages sur d'autres spécificités des représentations sociales à savoir qu'elles sont propres à un groupe social donné. Ainsi, à la différence des représentations collectives, les représentations sociales ne sont pas le propre d'une société dans son ensemble. Elles sont élaborées par les membres des différents groupes qui constituent cette société. De sorte que souvent, ces groupes sociaux ont des représentations différentes d'un même objet social. Donc, pour Moscovici, une représentation renferme une dimension structurale, une dimension attitudinale et un niveau d'information détenu par l'individu en rapport avec son groupe d'appartenance et un objet donné (Moscovici, dans Roussiau et Bonardi, 2001, p.16).

De ce qui précède, il découle que les représentations sociales sont élaborées par différents groupes selon la lecture qu'ils font de la réalité. De même que les attitudes par rapport à un objet sont différentes, les représentations sociales qui en découlent sont aussi différentes. Des recherches effectuées par Hewstone, Jaspars & Lalljee (dans Roussiau et Bonardi, 2001) sur les représentations intergroupes et de Di Giacomo sur les lexiques utilisés par des étudiants illustrent comment des personnes appartenant à des groupes distincts ont des représentations différentes d'un même objet.

Ceci dit, à quoi servent les représentations sociales? Elles interviennent notamment dans les questions liées au pouvoir, au positionnement social et à la construction de la connaissance sociale (Moloney et Walker, 2007). La connaissance sociale serait ainsi construite à travers les interactions individuelles et entre les individus et les institutions qui constituent la société (Wagner, Valencia et Elejabarrieta, dans Moloney et Walker, 2007). De leur côté, pour répondre à cette question, Roussiau et Bonardi (2001, p. 17) empruntent les réflexions de Moscovici qui fait des représentations sociales « une forme de pensée sociale donnant lieu à des connaissances particulières et ayant pour fonction d'orienter les conduites en même temps que d'assurer la communication entre individus ». Ainsi offrent-elles aux individus d'une même communauté un langage commun pour appréhender la réalité. Palmari et Doise (1986, dans Roussiau et Bonardi, 2001) précise que cette construction est le résultat d'un ensemble d'interactions sociales. Pour Bagnet (1998, p. 116) les représentations sociales donneraient des outils pour « maîtriser l'environnement » et orienter l'action et la communication.

Les représentations sociales peuvent être étudiées selon deux grandes perspectives suite à un découpage opéré par Durkheim. La première est l'approche structurale par lequel les faits sociaux sont analysés selon un regard macro social en mettant à jour « le système des relations socialement déterminant qui les constituent et les unit » (Roussiau et Bonardi, 2001, p.31). La seconde, l'individualisme méthodologique, met de préférence l'accent sur l'individu. Cette approche prend l'individu comme unité de référence de l'analyse. Dès lors, un phénomène social sera compris comme « la résultante des comportements ou attitudes de certains acteurs sociaux » (*Ibid*). Au niveau des représentations, cela abouti à deux points de vue : un qui considère les représentations sociales comme des structures sociales qui s'imposent aux individus et un autre qui les envisagent comme partant de l'individu pour ensuite imprégner la société dans lequel il évolue.

Entre ces deux approches, on retrouve les sociologies constructivistes qui envisagent la réalité sociale comme construite et non naturelle ou donnée une fois pour toute.

2.3 Espace public et visibilité sociale

La sphère politique nous amène à visiter le concept d'espace public. Celui-ci a été introduit pour la première fois par Kant avant de faire l'objet de précisions théoriques par Hannah Arendt (1988). Cependant, elle sera ancrée définitivement dans la sociologie avec la thèse de Jürgen Habermas intitulée *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1997). Dans la perspective d'Habermas, l'espace public se comprend comme un ensemble de « personnes privées » rassemblées pour débattre de sujets « d'intérêt public » ou « d'intérêt commun ». L'espace public peut s'entendre soit comme institution ou comme discours (Fraser, 2005). La première renvoie à une forme institutionnelle ayant pour but de rationaliser « la domination politique » en donnant une voix aux citoyens face à l'État et la deuxième désigne une forme « d'interaction discursive » établissant une « discussion rationnelle » des affaires publiques.

Mais que sous-tend le terme politique? Pour Lakehal (2005, p. 301), la politique réfère à la pratique « du pouvoir à tous les niveaux de responsabilité ». Elle peut référer à une pratique, institutionnelle, locale ou nationale. Nous pouvons ainsi faire relever de la sphère politique « la représentation au sein des institutions démocratiques, tant publiques que parapubliques » (Ollivier et Toussaint, 2007, p. 400). Il peut s'agir de l'Assemblée nationale, la chambre des communes, les conseils municipaux, les instances des réseaux de l'éducation comme les commissions scolaires, etc... La participation politique est vue comme l'« ensemble des actions et activités menées par les citoyens dans le domaine politique (vote, réunion, manifestation, pétition) pour infléchir ou orienter l'action d'un gouvernement » (Lakehal, 2005, p. 291). Les actions politiques ont souvent des finalités liées aux

intérêts des groupes qui réussissent à accéder au pouvoir et ainsi faire valoir leur point de vue de la gestion de l'ensemble de la population. Maurice Duverger explique (dans Lakanal, 2005) les finalités de contrôle liées au pouvoir. C'est un moyen pour certains groupes d'assurer leur domination sur la société à leur profit. Pour d'autres, il permet d'assurer la cohésion sociale en faisant régner l'ordre et en garantissant le respect de l'intérêt général. Ainsi le pouvoir peut aussi bien contribuer à assurer un statut privilégié à des groupes sociaux que favoriser l'intégration sociale.

La sphère du politique peut être considérée comme espace public dans le sens où l'entend Geoff Ely (dans Fraser, 2005). Celui-ci définit l'espace public dans une société stratifiée, comme « un cadre structuré où se produit la contestation ou la négociation culturelle et idéologique entre une multitude de publics (Fraser, 2005, p. 128) ».

Comme le dit Fraser, l'espace public n'est pas seulement le lieu d'élaboration discursive, elle sert aussi à exprimer et construire des identités sociales et culturelles. Ce serait ainsi le domaine de l'apparence, un concept développé par Hannah Arendt.

L'apparence est une notion importante dans l'étude de la visibilité publique déclinée en visibilité immédiate et visibilité médiatisée (Voirol, 2005). Selon l'auteur, « apparaître c'est exister dans un espace d'actions et d'interrelations réciproques » (*Ibid.*, p. 93). Dans une société, l'apparition est une condition pour la constitution d'espace de revendications et d'actions. Arendt appelle la *polis*, l'espace de l'apparence, c'est-à-dire le lieu de rencontre et d'interactions entre les acteurs. La *polis* est l'espace où les individus peuvent manifester leur présence aux yeux des autres. Le domaine public regroupe tous ces espaces où les individus peuvent apparaître donnant lieu à un monde commun partagé, témoin des points de vue et actions qui ont cours dans la société. Le monde commun est ainsi nourri par les dynamiques relationnelles entre les acteurs sociaux.

Aussi ne pas pouvoir apparaître a des conséquences sur la participation à la *polis* et finalement sur la possibilité de se reconnaître dans la réalité socialement élaborée.

D'où le lien entre participation à la *polis* et identité sociale de l'individu. L'espace d'apparence public est ainsi un espace « pourvoyeur de reconnaissance sociale » dans la mesure où elle permet à un individu de prendre en compte le regard d'autrui dans l'élaboration de l'image de soi. Se trouvent alors posé des questions identitaires.

2.4 Caractère social de l'identité

L'identité se construit dans une dynamique de similitude et de différence entre l'individu et les différents groupes avec lesquels il est appelé à interagir. Pour Lipiansky (1993, p. 31), l'identité désigne « l'ensemble des perceptions, des sentiments et des représentations relativement stabilisées se rapportant à soi et par lesquelles chacun se perçoit (ou est perçu) comme un être singulier, restant lui-même à travers l'espace et le temps ». La culture serait étroitement liée à l'identité si l'on se base sur les travaux d'auteurs comme Wallon, Tap, Erickson et Tajfel qui ont souligné une genèse duale de l'identité (Sabatier, Malewska et Tanon, 2002). Celle-ci relèverait de facteurs individuels et sociaux. En effet, un individu détient de manière interactive à la fois des traits d'ordre social se rapportant à son appartenance à des groupes et des traits d'ordre personnel. L'identité sociale fait référence aux premiers. Selon Sabrin et Allen (dans Deschamps et Moliner, 2008, p. 17) l'identité sociale est codifiée comme étant « une partie du processus du Soi représentant les cognitions découlant des placements dans l'écologie sociale ». Elle renvoie à la similitude en ce qu'elle réfère aux attributs partagés entre individus occupants des positions semblables tandis que l'identité personnelle va définir les différences perçues par l'individu entre sa personne et autrui.

Les processus qui président à la construction de l'identité sont variés et dépendraient de « rencontres qui provoquent des remises en question, des évaluations, des reconstructions en fonction du contexte » (Sabatier, Malewska et Tanon, 2002, p. 7). En effet, l'identité n'est pas figée et se transforme au gré des changements dans la position des groupes dans un espace social de référence (Dubar, 1994, dans Cherqui

et Hamman, 2009). Ces remaniements aboutissent à de nouvelles configurations de l'identité qui sont appelés de « nouvelles perspectives identitaires ».

2.4.1 *Les processus identitaires*

Trois types de processus ont été définis selon que la dynamique conduisant à l'identité soit socio-centré, ego-centré ou tributaire d'un processus intermédiaire appelé attribution sociale.

Dans leur ouvrage *L'identité en psychologie sociale : des processus identitaires aux représentations sociales* (2008), Deschamps et Moliner examinent ces processus en faisant appel à plusieurs auteurs ayant travaillé sur cette question. Les processus socio-centrés réfèrent à la catégorisation, la catégorisation sociale, les stéréotypes et la différenciation catégorielle. La catégorisation est un processus cognitif lié au traitement de l'information. Tajfel (1972, dans Deschamps et Moliner, 2008) affirme que la catégorisation renvoie aux processus psychologiques qui tendent à organiser l'environnement en termes de catégories : groupes de personnes, d'objets, d'évènements (ou groupes de certains de leurs attributs). Lorsque la catégorisation concerne des individus, on parlera de catégorisation sociale. La stéréotypie fait appliquer aux personnes appartenant à un même groupe un ensemble d'attributs. Le processus de catégorisation tend à expliquer l'aspect simplifié et consensuel des stéréotypes. Ce processus est à la base de la différenciation « Nous/Eux » dans l'espace social. Elle conduit à la discrimination en instaurant une dynamique de compétition parmi les groupes. De son côté, la différenciation catégorielle a pour but d'explicitier « comment ces divisions et différenciation se déroulent à travers l'interaction des individus appartenant à des classes ou des catégories sociales différentes » (Deschamps et Moliner, 2008, p. 32-33).

Les processus ego-centrés permettent de produire de l'information sur soi et autrui. Ils contribuent à renforcer par rapport aux autres le sentiment de similitude ou d'unicité. Ce sont essentiellement la comparaison sociale et l'attribution. Les

recherches sur la comparaison sociale gravitent autour des questions de comparaison de l'individu à autrui. On peut identifier deux groupes de recherches. Celles qui s'intéressent à la similitude et celles qui touchent à la question de la différence. Le modèle des communications informelles de Festinger (1950, 1971a, dans Deschamps et Moliner, 2008) par exemple, analyse comment des pressions à l'uniformité apparaissent lorsque des écarts existent entre les opinions dans un groupe. Telle n'est pas la position d'autres auteurs qui voient de préférence de l'hétérogénéité et de la différenciation à l'issue du processus de comparaison sociale (Lemaine, 1974, 1979, dans Deschamps et Moliner, 2008). De son côté Codol (dans Deschamps et Moliner, 2008) va essayer d'articuler similitude et différence avec son modèle de « Conformité Supérieure de Soi » ou effet P.I.P. (Primus Inter Pares). Ce modèle fait valoir la tendance de l'individu de se valoriser par rapport aux normes en vigueur dans son groupe social en s'attribuant des caractéristiques positives. En ce sens l'individu revendique à la fois la similitude (identification au groupe) et la différence au groupe (valorisation au sein du groupe).

Les processus évoqués jusqu'ici permettent à l'individu de se décrire, d'autres processus tels que l'attribution s'attardent sur sa capacité à expliquer le monde qui l'entoure. L'attribution « consiste à émettre un jugement, à inférer « quelque chose », une intuition, une qualité, un sentiment, sur son état ou sur l'état d'un autre individu à partir d'un objet, d'une disposition spatiale, d'un geste, d'une humeur » (Moscovici, 1972, dans Deschamps et Moliner, 2008, p. 40). Située à mi-chemin entre les processus socio-centrés et ego-centrés, l'attribution sociale se présente comme un processus intermédiaire concernant l'information relative aux individus tout en tenant compte de leurs appartenances à différents groupes sociaux. Le processus d'attribution sociale suggère que la compréhension du monde par les individus s'insère dans le cadre d'une vision du monde plus globale qu'ils partagent avec leurs groupes d'appartenance. Dans le contexte de relation intergroupe, l'attribution sociale

permet à des groupes dominants d'imposer leur point de vue aux groupes dominés (Deschamps et Moliner, 2008).

2.5 Approche de la notion d'identité

Plusieurs approches permettent d'étudier l'identité. Ainsi, la manière d'aborder cette notion va dépendre de la posture que choisit le chercheur. Dans son livre intitulé *Identités et cultures : politiques des cultural studies* (2008), Stuart Hall critique l'idée d'une « identité entière, originelle et unifiée ». Selon lui, l'identité opère « sous ratures » selon une approche déconstructiviste pour dépasser les approches essentialistes. Il adopte ainsi une approche discursive qui fait de l'identification, le processus vecteur d'identité, « une construction, un processus jamais achevé, toujours en cours ». Aussi emploie-t-il la notion d'identité non dans un sens essentialiste, mais de manière stratégique et positionnel. En ce sens, l'identité prend sa source dans une construction narrative du sujet. Il utilise le terme identité pour désigner le point de rencontre entre, d'un côté, les discours et pratiques qui tentent de nous « interpeller », de nous parler comme si nous étions les sujets sociaux de discours particuliers, et de l'autre, les processus qui produisent les subjectivités, qui nous construisent en tant que sujets pouvant « être parlés ». Donc, pour parler de l'identité, nous pouvons adopter une approche dispositionnelle. La notion de disposition réfère à une réalité construite (Christen, 2009) c'est-à-dire qui ne peut pas être observée en tant que telle dans la réalité. Élaborée par le chercheur, elle permet de rendre compte de « l'homogénéité et de la cohérence des comportements chez un groupe d'individus ». Parler de l'identité dans une approche dispositionnelle revient à la considérer comme « l'ensemble des manières de se voir, de se penser, de se représenter, comme l'ensemble des images intimes de soi, c'est-à-dire les pratiques, goûts, intérêts, désintérêts qui définissent l'individu » (*Ibid*, p. 137).

Mais comment saisir une identité fluctuante selon le contexte et y reconnaître une unité individuelle. Selon Martin (2010), les théories de la narrativité permettent de

passer des irréalités des identités à la réalité de leurs effets; en quelque sorte de surmonter l'impasse que représente pour un être humain de maintenir sa cohérence en étant distinct tout en se représentant et en représentant les changements survenus au cours de sa vie. Être identifié à des supports de référence immuable est possible selon Ricoeur (1990) qui distingue le Même (*l'idem* d'une identité substantialiste) du Soi-Même (*l'ipse* d'une identité narrative). Cependant, c'est considérée comme narrativité que l'identité et ses effets peuvent être appréhendés. C'est le récit qui concilie *l'idem* et *l'ipse* en laissant envisager le changement tout en étant soi-même.

2.6 Identité et communication

« C'est par et dans la communication que les êtres se construisent et se définissent » dit Lipiansky (1993, p. 31). L'auteur avance que les individus se découvrent « pluriels » selon les situations communicationnelles. Yves Winkin (1981, dans Miège, 2005, p. 48) y introduit un aspect relationnel en affirmant que la communication est « un processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique, l'espace individuel, etc... ». S'opposant ainsi au schéma canonique de la communication, il fait de l'approche des représentations sociales un modèle qui permet de dépasser le modèle mathématique de la communication basé sur un schéma informationnel/télégraphique (Miège, 1981, dans Lalli, 2005). Avec ce schéma, l'émetteur (pôle actif) et le récepteur (pôle passif) sont détachés des relations sociales. A ce modèle, Winkin préfère le modèle métaphorique d'une communication « orchestrale » qui prend en compte les interactions dans le processus de production du sens. Selon Lalli (2005, p. 63) :

Les individus, dans leurs multiples groupes sociaux, sont à la fois abreuvés de pensée collective et apprivoisent la connaissance sociale établie dans des significations plurielles, au fur et à mesure que leur efficacité pratique dessert la continuité des actions sociales.

Ici les représentations sociales sont vues plus comme médiation et outil de négociation sociale que comme des formes qui s'imposent aux individus. Bien que les

formes de médiations soient déterminées, elles sont toutefois ouvertes au changement. Pour l'individu, il résulte que la construction de son identité et le sens de ses actions sont le fruit de rencontres et d'échanges divers. Lipiansky (1993) montre que l'identité est à la fois la condition, l'enjeu et la résultante de situations de communications sociales. Selon lui, une grande partie des interactions sociales vise la fabrication d'une certaine image de soi, à approuver, repousser ou négocier celle de son interlocuteur.

2.6.1 Interaction sociale

Pour Mead, le soi est la résultante des interactions sociales et notamment de celles qui s'instaurent à travers le langage et le jeu (Lipiansky, 1992). Dans les relations, il s'installe des phénomènes comme la définition mutuelle des interlocuteurs, la recherche de reconnaissance, la confirmation, le rejet ou le déni, des phénomènes dont dépend l'identité de chacun.

Avec Goffman, l'interaction va être conçue comme « un processus dynamique ou entre en jeu la reconnaissance de chacun au sein de l'ordre social par les règles qui président à la communication » (Baugnet, 1998, p. 57). Selon Baugnet (*Ibid*) :

La perception et l'interprétation de l'image de l'autre, les communications verbales et non verbales participent à une adaptation mutuelle plus ou moins socialement ritualisée et permettent de connaître l'identité et les motifs du partenaire à partir de son rôle, ainsi que d'exposer les siens propres et de développer ses propres actions.

Lakehal (2005, p. 345-346) définit le rôle comme :

Ce qui est attendu par la société pour chaque position occupé par un individu comme père, mère, enfant, professeur, élève, médecin, juge, policier, commerçant, député, ministre, intellectuel, etc. Chacune des positions est un rôle qui sera joué avec plus ou moins de conformité aux attentes de la société. On parle alors de rôle prescrit et de rôle joué.

Selon la théorie de Goffman, l'interaction en société est comparée à une performance théâtrale : la rencontre (l'interaction en face à face), la performance ou

jeu (séquences de comportements régis par des règles sociales), le rôle social (modèle qui préside au jeu de l'acteur, respect des règles sociales et culturelles par l'acteur), la mise en scène (signes extérieurs caractéristiques du rôle). L'identité sociale est alors :

Ce qui est présente lors de la présentation de soi en mettant en avant l'appartenance à des catégories sociales (catégories socioprofessionnelles, ethniques, statut de minorité) et en développant un système de conduite lié au statut (...) L'identité sociale correspond à la catégorisation sociale, au groupe fonctionnant comme une catégorie qui correspond à l'organisation sociale, l'identité directement prescrite par la situation en termes de statuts en interaction (ex. la profession), plus les attributs personnels possédés (ex. l'honnêteté). (Goffman, 1963; cité dans Baugnet, 1998, p. 60).

Il introduit les notions d'identité virtuelle et identité réelle. L'identité réelle est l'identité sociale définie à partir des catégories et attributs possédés en fait tandis que l'identité virtuelle est ce qui est attendu, ce qui devrait être. Goffman souligne que l'un des enjeux fondamentaux de l'interaction sociale est la « face » que chaque protagoniste essaie de manifester et de faire reconnaître (la face étant la valeur positive, l'image de soi, qu'une personne revendique à travers la ligne de conduite qu'elle adopte dans les relations sociales où elle est engagée. Goffman a montré que la plupart des rites sociaux ont pour fonction de préserver la face des protagonistes.

2.6.2 Communication et besoins identitaires

L'identité est posée comme condition de l'établissement de la communication (Lipiansky, 1993). Les protagonistes d'une communication doivent savoir quelle définition d'eux-mêmes est introduite dans la communication et doivent détenir des éléments pouvant leur permettre d'identifier leur vis-à-vis. Ces définitions s'appellent identité situationnelle. Les situations de communications sociales sont traversées par une quête de reconnaissance de la part des acteurs. Celle-ci est particulièrement orientée vers les personnes qui font figure d'autorité, de modèles ou d'idéaux. Une grande part de la communication établie permet aux participants de négocier une définition de la situation, de leurs places et de leurs relations. Il s'installe un jeu de

préservation et d'acquisition d'identité qui fait appelle à la reconnaissance d'autrui (Lipiansky, 1992). Il s'agit non seulement d'être reconnu par l'autre mais également d'être reconnu dans sa différence. Cette demande de reconnaissance est porteuse de ce que Lipiansky appelle des besoins identitaires. Il y a le besoin d'existence (visibilité aux yeux d'autrui, identification dans ses caractéristiques propres); le besoin d'intégration (inclusion dans un groupe, reconnaissance comme membre légitime de manière égale); le besoin de valorisation (perception positive, capacité de se présenter favorablement, appréciation); le besoin de contrôle (maîtrise de l'image de soi), le besoin d'individuation (distinction des autres, affirmation de ses spécificités et acceptation). La satisfaction de ces besoins (convergensts ou conflictuels) suscite des stratégies identitaires ayant pour principal objectif « la maximisation des profits narcissiques » (visibilité, valorisation, individuation) ou « la minimisation des risques de "blessure" » (conformisme, anonymat, contrôle de soi) (Lipiansky, 1993).

L'identité n'est pas seulement la condition ou l'enjeu de la communication : elle en est aussi la résultante. Il faut un autre pour être soi-même. La définition et la construction de soi découle d'une relation d'identification et d'opposition à autrui. Comme l'a bien montré Sartre (1943, dans Lipiansky, 1993, p. 34), « soi et autrui ne se fondent qu'à travers une double négation qui implique aussi une liaison synthétique et active des deux termes dont chacun se constitue en se niant de l'autre »

Notre cadre théorique et conceptuel nous invite à saisir les représentations du rôle politique des personnalités politiques d'origine haïtienne du Québec sous l'angle identitaire tout en étant issues de cadres sociaux. En ce sens leur perception est le produit de médiation en lien avec les interactions sociales, le passé, l'espace et la culture qui contribuent à lui donner sens et direction (Martin, 2010; Ongbwa, 2011). Les situations vécues par les minorités ethnoculturelles font qu'elles sont porteuses de revendications ou de besoins qui peuvent être à la fois à la fois sociaux et identitaires.

CHAPITRE III

METHODOLOGIE

Dans cette partie du travail, nous allons exposer les différentes démarches et instruments qui vont nous permettre de répondre à notre question de recherche. Avant d'aller plus loin, nous voulons apporter quelques précisions sur notre posture épistémologique. Ces considérations permettront de mieux comprendre le choix de nos stratégies de recherche.

3.1 Posture épistémologique

Dans cette recherche, nous adoptons une posture compréhensive. Les bases de cette approche sont posées en sociologie par Weber (2003) qui fait de l'acteur social, le point de départ de l'investigation sociale. La compréhension de l'action sociale est déterminée par le sens subjectif que l'agent lui confère. On retrouve dans cette approche, l'individualisme méthodologique qui préconise de prendre l'individu comme référence dans l'analyse sociologique. Aussi, « expliquer un phénomène social, cela revient à en faire la résultante des comportements ou attitudes de certains

acteurs sociaux » (Roussiau et Bonardi, 2001, p. 35). Selon cette approche, les représentations sociales comme structures sociales ne s'imposent pas aux individus, elles partent plutôt de ces derniers pour ensuite imprégner la société dans laquelle ils évoluent.

Nous nous situons plus particulièrement dans une perspective constructiviste qui envisagent la réalité sociale comme construite et non naturelle ou donnée une fois pour toute. Nous considérons comme l'explique Roussiau et Bonardi (*Ibid*, p.40) que :

L'enchevêtrement des « constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs selon le triple aspect d'une base de préconstructions passées de production/reproduction et transformation des formes sociales par les pratiques et les interactions quotidiennes des individus et d'ouverture sur un champ de possible dans l'avenir. Elle lie ainsi à la fois déterminisme et liberté, objectivation (institutions, langages) et intériorisation (forme de sensibilité, de perception ou de représentation) des réalités sociales, autour d'un acteur social, tel que Sartre le déclarait « condamné à être libre ».

Une telle posture épistémologique « vise une compréhension riche d'un phénomène, ancrée dans le point de vue et le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Savoie-Zajc, 2009, p. 337). Elle permettra « l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle compréhension, à propos d'un phénomène étudié » (*Idid*).

3.2 Méthode de recherche

Nous adoptons une méthode de recherche de type qualitatif correspondant le mieux aux objectifs que nous nous sommes fixés. La construction identitaire comme nous l'avons vu est un processus en mouvement. Or, les recherches qualitatives, en plus de porter sur les faits humains, concernent des faits qui sont en mouvement et qui ne se laissent pas mesurer facilement (Robo, 1995). Ainsi, elle se prête mieux à notre objectif consistant à construire le sens à partir de l'interprétation des acteurs. Elle répond aussi à notre besoin de décrire des aspects de la vie sociale relevant de la culture et de l'expérience vécue (Poupart et all, 1997).

3.3 Entretien semi-directif

Donner la parole aux acteurs pour saisir le sens de leur discours exige l'utilisation d'un outil de cueillette de données qui permet de lui donner la voix tout en créant une qualité d'interactions avec le chercheur capable de transmettre le sens donné aux différentes expériences partagées. Aussi avons-nous opté pour l'entretien. Celui-ci est une méthode de cueillette pertinente dans une perspective interprétative et constructiviste (Savoie-Zajc, 2009). Il convient à l'étude des représentations, sentiments, expériences et expertises.

Selon l'approche retenue pour l'étude de l'identité, nous avons privilégié la narration. Avec l'entretien, l'accent est mis sur le fait que chercheur et participant construisent un « texte », une « narration » constituée d'histoires empreintes de connotations personnelles, interpersonnelles, sociales et culturelles (Savoie-Zajc, 2009). Ici le savoir découlant de l'interaction est vue comme une construction interpersonnelle, un produit de la rencontre des personnes engagées dans la relation.

Particulièrement, nous optons pour l'entretien de type compréhensif (Kaufmann, 2011). Conduit sous un mode semi-directive, cette démarche est à même de rendre l'expérience de l'interviewé en restant fidèle à l'esprit de ses propos et du sens qu'il leur accorde. L'entrevue semi-dirigée est définie comme « une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. (...) Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé » (Savoie-Zajc, 2009, p. 340). Avec cet outil, le chercheur suit le rythme de l'échange « sur un mode qui ressemble à celui de la conversation », pour aborder les thèmes retenus pour la recherche (*Ibid*).

Au final, l'entretien semi-dirigé nous permettra d'obtenir des informations autour des questions qui seront préalablement définies dans un guide d'entretien en lien avec les objectifs de la recherche. Il permettra d'organiser le récit des différentes étapes du vécu d'intégration des interviewés autour des thématiques de la recherche.

3.3.1 *Guide d'entretien*

A partir des objectifs de recherche et de la méthode de recherche choisis, nous avons dressé un guide d'entretien⁸ qui nous a servi à recueillir les informations nécessaires nous permettant de répondre à notre question de recherche.

Étant donné les parcours et contexte d'exercice du pouvoir politique différents de nos répondants nous avons décidé d'élaborer un guide d'entretien qui laisse une grande place à la parole de nos répondants afin de ne pas orienter leurs réponses surtout sur les questions ayant trait aux enjeux identitaires et sociaux de leur rôle. Nous avons ainsi appliqué la consigne de Boutin (1997) adoptant une posture « semi-structurée » qui n'est ni une conversation libre ni questionnaire très structuré. Le guide d'entrevue sert à recentrer le propos et à nous assurer que tous les éléments d'intérêts au regard de nos objectifs de recherche sont abordés. Nous avons généralement laissé les personnalités politiques interrogées s'exprimer globalement sur les questions en leur accordant l'importance que cela revêt à leurs yeux.

Nos entrevues commencent généralement par des informations sur l'origine du participant, sa date de naissance, son lieu de naissance ainsi que l'origine de ses parents. A partir de cette question, nous pouvons tout d'abord déterminer si la personne répond aux critères de notre population à savoir notamment que les deux parents sont nés en Haïti. Ensuite, nous pouvons envisager la façon dont l'entrevue va être menée vu que les questions d'intégration et d'immigration ne seront pas abordées de la même manière si la personne a immigré à l'adolescence, à l'âge adulte ou encore est née sur le sol québécois.

L'entrevue est lancée avec une question sur l'expérience des premières années d'immigration pour les participants nés hors Québec ou le vécu des interactions et rapports avec l'altérité durant leurs jeunes années pour ceux qui sont nés au Québec ou arrivés très jeune. Sont abordés ensuite le parcours académique et professionnel

⁸ Document en appendice

pour arriver à l'élément déclencheur de l'intérêt pour la politique ou de la participation à la vie politique. Un groupe de questions tournant autour des motivations, des finalités, des idéaux, du sens de la participation à la vie politique et des rapports avec la communauté d'origine et le reste de la population nous permettent de saisir les enjeux de la participation à la vie politique de nos répondants. Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous sommes restés le plus vague ou général possible dans la formulation des questions pour ne pas induire des réponses que le répondants n'auraient pas donné si la question n'interpellait pas une certaine prise de position. Les entrevues sont généralement bouclées par une question sur le positionnement identitaire de la personne au Québec.

3.4 Recrutement et profils des participants

Six personnalités sont interviewées dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de personnalités haïtiennes impliquées dans la vie politique au Québec soit comme élu, candidat, ancien candidat, ancien élu ou haut cadre au sein d'un parti politique quelconque.

Pour recruter les participants, nous avons dans un premier temps fait un inventaire des personnalités haïtiennes élus-es, candidats-es au niveau des différents paliers de pouvoir au Québec ou encore qui jouissent d'une grande exposition médiatique pour leur implication au niveau politique. Nous en avons dénombré une quinzaine. De ce nombre, nous en avons choisi un certain nombre qui représentait une diversité en termes d'origine (né en Haïti, né au Québec), parcours et responsabilités politiques (cadre de parti, élu, candidat, député, maire, conseiller municipal, commissaire scolaire) au Québec. Bien que nous ne prétendons pas à la représentativité, nous avons eu le souci de varier les situations de participation à la vie politique afin de nous enligner sur les conseils de Seidman (1991, dans Boutin, 1997) surtout en ce qui concerne la saturation de l'information. Par exemple, on a veillé au cours du recrutement à avoir des personnes qui sont nées en Haïti et d'autres

qui sont nées au Québec ou qui sont arrivées au cours de leur enfance afin de varier les situations d'immigration. Les six participants retenus nous permettent d'avoir un portrait assez représentatif des différents parcours, origine et expériences politiques; et offre un bon spectre de l'expérience de l'implication politique pouvant éclairer leur manière de percevoir leur exercice du pouvoir politique. Elles ont été approchées à travers les structures partisanes auxquelles elles sont affiliées ou par le biais d'une coordonnée (téléphone ou courriel) accessible au public où une invitation leur a été faite leur présentant l'objet de la recherche et leur demandant leur intérêt à participer à l'étude.

L'anonymat a été proposé aux participants bien que la plupart d'entre eux n'auraient pas eu d'objections à s'exprimer nommément. En effet, pour beaucoup d'entre eux, la recherche a été vue comme une occasion de faire part de leur position sur les enjeux liés à la participation des minorités dans les espaces politiques et décisionnelles au Québec. Cependant, l'anonymat a été retenu afin de nous assurer qu'il n'y ait aucun éventuel futur préjudice à leur carrière ou aux propos tenus dans le cadre de la présente étude. La participation à la recherche est volontaire et il a été souligné aux participants la possibilité de lire le verbatim de la retranscription de leur entrevue et de se retirer du processus au cas où ils en ressentiraient le besoin.

Vu le faible nombre de personnalités haïtiennes à occuper la sphère politique au Québec et notre souci de garantir l'anonymat, nous procéderons à une description générale des personnalités interviewées. Seulement les informations pertinentes à la compréhension de notre question de recherche et à l'atteinte de nos objectifs de recherche ont été retenues. Toujours pour préserver l'anonymat des participants, nous avons choisi de masculiniser tous nos participants. Cela a induit des omissions et l'altération de certains extraits de leurs propos reproduits dans le cadre de la présente étude. Par exemple, dans un extrait où la fonction de la personne risquerait d'en faire découvrir l'identité, nous supprimons cette information et la remplace pour un terme générique. A titre d'illustration, un extrait où une personne affirme : « *moi, conseiller*

municipal, j'ai toujours exercé mes fonctions avec intégrité » sera reproduit « moi, [fonction], j'ai toujours exercé mes fonctions avec intégrité ».

Les personnalités politiques retenues sont toutes d'origine haïtienne c'est-à-dire sont nées soit en Haïti ou au Québec et ont les deux parents Haïtiens. Un des participants est dans la tranche d'âge 20-30. Trois sont dans la tranche d'âge 30-45 ans; une dans la tranche 45-60 ans et le dernier dans la tranche 60 et plus. Deux des répondants sont nés à Montréal. Les quatre autres sont nés en Haïti. L'un d'entre eux est arrivé à Montréal à l'enfance, deux à l'adolescence et un autre à l'âge adulte. Il y a autant d'hommes que de femmes parmi notre échantillon.

Nos répondants exercent ou ont exercé des responsabilités politiques ou encore militent ou ont milité pour exercer des responsabilités au niveau provincial (Assemblée nationale), municipal (conseil municipal), scolaire (commission scolaire) et au sein des partis politiques (haut cadre).

Trois des entrevues se sont déroulées dans les bureaux de l'interviewé. Deux autres ont été réalisées dans un local de l'Université. Et la dernière a eu lieu par téléphone. Pour chaque entrevue, nous avons fait lecture du formulaire d'information et de consentement, acheminé par courriel à l'avance à chaque répondant pour être sûr de sa compréhension de l'étude et des modalités de sa participation. Les entrevues ont duré en moyenne 45 minutes. Les questions ont été posées en suivant le schéma d'entretien. Cependant, nous avons été flexible. En fonction de la dynamique installée et du contenu des réponses, des changements ont pu être opérés dans les questions toujours guidé par nos objectifs de recherche.

3.5 L'analyse

Nous avons opté pour une analyse thématique. L'analyse thématique est définie par Paillé et Mucchielli (2012, p. 232) comme une procédure consistant :

Au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens, d'un document organisationnel ou de notes d'observation

Cette méthode d'analyse convient bien à nos intentions descriptives exprimées dans nos objectifs de recherche en ce sens qu'elle permet par l'opération de thématisation de créer un arbre thématique décrivant les différentes idées exprimées par les interviewees et qui sont pertinentes au regard de notre étude. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel Nvivo qui s'est bien prêté à ce travail.

Dans un premier temps, les données ont été réduites en éléments pertinents par rapport aux 3 grands thèmes retenus : les représentations identitaires, les rôles de nature sociale et les rôles de nature identitaire. Ce travail a été opéré pour chaque entrevue qui a été identifié par le nom générique *Perso* suivi d'un chiffre qui réfère à la chronologie de l'entretien par rapport aux autres. Par exemple, le premier entretien a été dénommé *Perso1*, ainsi de suite. Le couple alphanumérique *Perso* + un chiffre désigne également les personnalités politiques. Chaque entrevue a été lue puis découpée en fonction des thèmes préliminaires. Des sous-thèmes ont été trouvés au fur et à mesure de l'analyse. Comme le souligne Paillé et Mucchielli (2012) chaque thème a été créé en répondant à la question : « qu'est-ce qui a de fondamental dans ce propos, dans ce texte, de quoi traite-t-on? ». L'arbre thématique nous a ainsi donné une idée générale de la variété des réponses recueillies. Il a également permis par la suite de colliger les données et ainsi faire des rapprochements ou différences entre les points de vue exprimés

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DES DONNÉES

Dans la présentation des résultats, nous avons choisi de présenter les rôles revendiqués par nos répondants en esquissant les grandes lignes sans procéder à une catégorisation de ce qui relève du social et de l'identitaire. Ce travail sera fait dans un deuxième temps lors de l'interprétation.

Nous exposons d'abord les représentations identitaires des personnalités interviewées suivant de la perception de leur compétence et valeurs avant de présenter celle relative à leurs rôles proprement dits. En effet, les représentations identitaires sont assez pertinentes pour bien comprendre la manière dont nos répondants envisagent leurs actions au sein de l'espace politique québécois.

4.1 Leur vécu d'immigration ou d'intégration

Selon qu'elles soient nées en Haïti ou au Québec, les personnalités politiques ont eu des expériences différentes dans leur contact et leur appropriation du milieu québécois. En général, tous décrivent un vécu positif de leur intégration ou de leurs

interactions avec le reste de la population. Cependant la situation de leur communauté d'origine qu'ils estiment défavorisée constitue une source de préoccupation.

Les deux répondants nés au Québec témoignent d'interactions faciles et dénuées de difficultés à caractère discriminatoire dans leur parcours que ce soit à l'école ou dans d'autres sphères de la vie sociale. L'un d'entre eux a fréquenté une école où la majorité des élèves étaient d'origine autre que canadienne française. « En 3e année, on était 29 personnes d'origines ethniques différentes », témoigne-t-il. Il n'a pas eu à faire face à des problèmes d'intégration à l'école. « *Il y avait une très belle dynamique* », se rappelle-t-il soulignant qu'aucun incident n'est venu lui rappeler son origine ou lui rattacher des stéréotypes dévalorisants. Le deuxième répondant natif du Québec décrit une expérience similaire. Il se décrit comme un enfant qui réussissait bien à l'école et qui s'intégrait bien dans la « société d'accueil ». Il n'a jamais fait l'expérience de la discrimination personnellement. Cependant, il a assez souvent eu écho de stigmatisation dont d'autres membres de sa famille ou des amis ont pu être l'objet, des situations ou par exemple des professeurs ou employeurs cataloguaient ces derniers en raison de la couleur de leur peau.

Le parcours d'un répondant arrivé au Québec à l'enfance n'a pas été aussi neutre en ce qui a trait au vécu d'intégration et du rapport à la différence. Son intégration a été facilitée par le partage du français qu'il avait en commun avec le Québec. « *Mes parents avaient fait le choix d'immigrer au Québec notamment pour le fait français parce qu'on aurait pu aller aux Etats-Unis, mais ils ont décidé de venir au Québec pour le fait français, ils voulaient qu'on ait une éducation en français et ce qu'on avait déjà amorcé en Haïti vous voyez un peu.* »

Pourtant sur bien des points, il pouvait ressentir la différence avec son nouvel environnement. « *Il y avait une différence. C'était clair de part mon lieu de naissance aussi, la culture de mes parents et puis tranquillement, on s'est fait des amis aussi au Québec et on pouvait quand même, des fois, voir certaines différences dans les valeurs, dans la façon d'éduquer les enfants.* »

Dans ces interactions avec les autres, il fait l'expérience de la différence qui passe autant par la curiosité que par des commentaires ou insultes à caractère raciste. *« C'était essentiellement de la curiosité. Après ça, il y a eu, bon, il y a eu des taquineries liées à la couleur de la peau, liée à la différence c'est vrai et à cette époque là, le Québec n'est pas le Québec d'aujourd'hui. Même le milieu scolaire, les profs de ce quartier là n'était pas nécessairement prêts non plus à faciliter l'intégration. Je vous dirais que même les profs n'ont pas nécessairement joué le rôle qu'ils devaient jouer à nous faciliter notre intégration ; et puis l'acceptation aussi des autres, ça a été... On se fait une carapace, disons. Mais les premières années, ça a été quelque chose. On se faisait traiter de toutes sortes de noms. »*

Ces incidents n'ont pas eu d'impact négatif sur son parcours, sinon que de lui avoir fait prendre conscience de sa différence. Ces situations ne l'ont pas empêché de se faire des amis, un réseau. Il met les réactions négatives exprimées par d'autres jeunes sur le compte de l'effet de surprise et de l'ignorance.

Deux autres répondants ont immigré au Québec à l'adolescence. L'un d'entre eux décrit son parcours comme une *« intégration plus facile que les autres »*. Ayant fait l'expérience d'immigration dans un autre pays avant d'arriver au Québec, il a pu faire une comparaison des modes de vie et ainsi se rendre compte que la culture québécoise était plus adaptée à sa vision de la vie. Il avait également des repères vu qu'il a fréquenté en Haïti une école dont le programme s'apparentait à celui des écoles québécoises. Bien qu'il maîtrisait le français, il a dû apprivoiser l'accent français du Québec. En dépit de tout, par moments, s'adapter au nouveau pays a été difficile selon lui. Comme tout nouvel arrivant, il a vécu son *« choc migratoire »*, témoigne-t-il.

Le second répondant à arriver à l'adolescence décrit un parcours similaire. Il a eu une intégration facile en raison de la proximité culturelle avec le Québec et un apprentissage scolaire depuis Haïti dans une école où enseignent des professeurs québécois et est appliqué un programme selon les normes québécoises. Bien qu'il

ressentait la différence avec les jeunes québécois, celle-ci était vécue de part et d'autre plus comme un besoin de connaître l'autre que par des attitudes stigmatisantes proprement dite.

Jusqu'à la fin de son secondaire, il n'a jamais senti que son origine avait un poids dans son parcours. *« Je pense que c'est peut-être un peu plus vieux quand on arrive à un moment donné à aller chercher un emploi: emploi d'été, c'est là que je peux dire que j'ai commencé à sentir une certaine différence vraiment où l'on peut être pointé du doigt, mais, en secondaire, non. »*

Cependant, après ses études universitaires, il pouvait déjà considérer son intégration comme une réussite. *« Etant diplômé, j'ai fondé une famille, mes enfants, ça allait très bien et je peux dire que du point de vue financier aussi, je n'avais pas à me plaindre c'est-à-dire que je peux subvenir aux besoins de ma famille, de mes enfants qui allaient à l'école. »*

Le répondant immigré au Québec à l'âge adulte parle également de son intégration en termes de réussite. Venu au Québec pour parachever ses études universitaires, il décide de rester faire sa vie dans la province. Par la suite, il occupera plusieurs emplois. Bien que se sachant différent de par son origine, il n'en a jamais fait une préoccupation dans sa vie professionnelle et ses interactions avec les autres Québécois ne l'ont jamais non plus amené à le faire.

4.2 Perception de leurs qualités et compétences

Plusieurs qualités et compétences reviennent dans le discours des personnalités politiques interviewées lorsqu'on aborde la question des atouts qui leur ont permis de gravir les échelons pour occuper une fonction politique ou émerger comme interlocuteur politique au sein de la province. Le plus souvent, ils mettent de l'avant leur sens du leadership, leur honnêteté, leur sens de l'implication sociale ou tout simplement leur compétence professionnelle. Pour la plupart d'entre eux, ces qualités

ont servi à se faire une place dans la sphère politique sans avoir été mobilisées et entretenues à cette fin dans un premier temps.

Lorsqu'il a fallu se lancer en politique, Perso1 pense que sa jeunesse a sans doute joué en sa faveur. A part une expérience en bénévolat au niveau scolaire, son implication sociale n'était pas immense quand il a pris la décision de frapper aux portes du milieu politique. *« Bien sûr j'avais des doutes, puisque je ne connaissais pas nécessairement la chose [qualificatif lié à la fonction occupée] à part d'avoir été bénévole dans un projet de loisir pour les jeunes de six à douze ans dans une école primaire dont j'étais moniteur de loisir donc bénévole. »*

Sa franchise, la sincérité de ses paroles et sa jeunesse ont été des atouts persuasifs pour acquérir la confiance de la population selon lui. *« Les gens voyaient que je ne leur mentais pas, je leur disais la vérité. Quand il me posait des questions, sur des choses que je ne savais pas ; par exemple je me rappelle que j'ai rencontré [quelqu'un] qui, lui, était membre d'un [organisme], qui commençait à me parler du budget etc...et je lui ai dit attendez, je vais vous répondre tout de suite, je ne connais même pas c'est quoi le budget. Donc vous allez me donner la chance si vous m'appuyez de prendre connaissance de tout ça et après avoir pris connaissance de tout ça, je vais revenir chez vous pour vous répondre. »*

Cette confiance, il compte la garder en étant toujours intègre et honnête dans l'exercice de ses fonctions.

Le sens de l'entrepreneuriat et du leadership sont des qualités que Perso2 a constatées très tôt chez lui. Aussi est-ce naturellement que dans tous les milieux qu'il s'est retrouvé, il s'est toujours impliqué en prenant le leadership. *« Toute ma vie, j'ai pris part à des organismes et j'ai voulu faire la différence à travers ces organismes là. C'est pas de la politique directe, ce n'est pas la politique active, c'est là qu'on apprend. J'ai fait le [organisme gouvernemental], j'ai fait le [regroupement de la société civile de Montréal], le [association post-secondaire], la [Regroupement lié au*

monde de la finance] (...). J'ai fait beaucoup d'implication sans être dans la politique directe. »

L'honnêteté est par ailleurs une qualité nécessaire pour faire sa place dans le monde politique. Les écarts sont encore moins tolérés lorsqu'on vient d'un groupe minoritaire, pense-t-il. *« Si tu es élu, tu dois montrer, sans jeu de mots, faire pattes blanches (...) Tu dois avoir une conscience très aigüe très tôt que tu ne peux pas te permettre des écarts de conduite si tu veux y arriver, tu dois être meilleur que les autres si tu veux réussir, avoir une probité, une rectitude, une intégrité au delà de tout soupçon, non questionnable et nettement supérieur à tout ce que tes collègues peuvent avoir. »*

Perso3 souligne également l'honnêteté comme une qualité qui a joué en sa faveur pour accéder à une fonction dans les hautes sphères décisionnelles d'une ville au Québec. *« Que tu sois noir, que tu sois blanc, quand tu es honnête, transparent, si tu es bon, tu es juste, les gens ils le voient, mais quand tu es croche, quand tu fais des affaires pas catholiques, les gens le voient aussi et ils ne vont pas te faire confiance. »*

Quant à Perso4, il se définit comme une personne dynamique qui aime prendre des responsabilités, qui n'a pas peur de foncer. A l'école, il réussissait bien en étant parmi les premiers de classe. Il a toujours fait montre de leadership. *« A l'école, j'étais de tous les comités. Donc je savais que c'était important de s'impliquer, pis j'ai toujours eu cette espèce de flamme là, ce leadership là, d'être capable de prendre des responsabilités, puis d'aller de l'avant, de bâtir des projets. J'ai toujours eu ça chez moi. (...) j'ai toujours été quelqu'un de très conscientisé, relativement politisé, mais très impliqué dans ma communauté. »*

La passion et la motivation qu'il fait montre dans les activités dans lesquelles il s'implique ont contribué à le mettre sous les feux des projecteurs comme leader politique potentiel. Implicitement, il souligne la question de l'intégrité en affirmant qu'en tant que personnalité politique, il a besoin de la confiance de la population.

Perso5 et Perso6 mettent l'accent sur leur implication sociale et leurs antécédents académique et professionnel comme atout pour percer dans le paysage politique. Perso 6 en fait ce témoignage : « *Je vous dirais que l'intégration dans le milieu universitaire, ça développe aussi. Beaucoup plus on se développe une conception du monde. On a une capacité d'analyse plus critique de la réalité sociale et culturelle.* »

4.3 Perception de leur identité

Nos répondants se considèrent généralement comme Québécois d'origine haïtienne. Qu'ils soient nés au Québec, arrivés à l'enfance ou à l'adolescence ou encore à l'âge adulte, les personnalités politiques interrogées revendiquent leur appartenance au Québec tout en rappelant leurs liens affectifs ou identitaires avec Haïti, la terre des ancêtres.

Perso1 vit sa québécoité avec la conscience d'appartenir à une minorité. Il se voit comme un Québécois différent, mais comme un Québécois à part entière : « *Nous sommes Québécois, nous sommes Canadiens. Cette terre, elle est nôtre, elle est autant nôtre que ceux qui sont là depuis 300 ou 400 cent ans, que ceux qui sont là depuis 100 ans, ou qui seront là demain après nous.* »

En ce sens, bien qu'il revendique son origine haïtienne, il ne veut pas y être réduit. Il est juste Québécois d'une autre manière. C'est soit en tant que Montréalais, Québécois ou Canadien qu'il s'identifie et se présente à l'extérieur de la province. Une appartenance identitaire dont il est fier particulièrement par rapport aux avancées sociales réalisées au Québec.

Tout en assumant son origine haïtienne, Perso2 revendique son identité québécoise, notamment par rapport aux valeurs de cette société dans lesquelles elle se reconnaît. « *Ça fait partie de ce que je suis, mais je ne suis pas né en Haïti. J'avais pas grandi en Haïti, je n'avais pas une culture typiquement haïtienne d'autant que*

mes parents étaient soucieux d'avoir une éducation très libre, très nord-américaine pour moi. »

Le contact avec le pays d'origine lui a permis de faire le point sur les questionnements qu'il pouvait avoir sur les questions d'appartenance. Dès lors, il était plus ou moins conscient que son avenir était plus lié au Québec. Néanmoins, il est toujours resté sensible aux problèmes d'Haïti. Son implication dans des activités et organisations en lien avec son pays d'origine témoignent de cet intérêt.

Il ne comprend pas que des jeunes qui n'ont jamais mis les pieds en Haïti sont les premiers à se revendiquer Haïtiens. D'origine haïtienne oui par les valeurs transmises par les parents, mais Québécois, selon lui. Il parle d'une identité complexe que ces jeunes là ont intérêt à assumer. Ils n'ont pas à simplifier la complexité de leur identité pour la compréhension d'autrui, dit-il.

Perso3 revendique également son appartenance au Québec, la terre qui l'a accueilli. Sa communauté de référence est la communauté qu'il représente et dont il participe à l'administration. Il ne se voit pas comme une minorité visible. Il a certes entendu le terme être utilisé à Montréal, mais en région, il ne s'est jamais senti différent. Il dit : *« Le mot minorité visible j'ai déjà entendu ça à Montréal, mais ici je ne fais pas partie de la minorité visible parce que les gens, ils ne voient pas ma couleur. Ils voient [son nom], [sa fonction] qui se dévoue pour ses concitoyens et concitoyennes. »*

Perso3 n'oublie pas qu'il est noir, mais explique qu'il n'a pas à vivre au quotidien une réalité de minorité. D'ailleurs le fait d'être noir n'a joué aucun rôle dans son élection, affirme-t-il. *C'est sûr que je suis noir et je ne peux pas changer ça, mais les gens ce n'est pas à cause de ma couleur qu'ils m'ont élu, c'est parce qu'ils ont élu un homme honnête en qui ils avaient confiance et la question de couleur dans ma région ça n'a jamais été un problème.*

Perso4 est conscient d'appartenir à une minorité. *« C'est en vieillissant qu'on se rend compte que quand on est au Canada ou au Québec on vit dans une société*

majoritairement blanche et caucasienne et que nous faisons partie d'une minorité et que finalement cela va teinter notre réalité, ça va teinter notre quotidien au fil des années. »

Perso4 revendique l'aspect haïtien de son identité. *« Moi je sens mon appartenance autant à la société haïtienne, j'ai lu sur l'histoire d'Haïti. Je suis content de faire partie de la communauté haïtienne, pis ce n'est pas quelque chose que je dois renier parce qu'il y a certaines personnes, parfois dans le conflit identitaire, disent qu'ils doivent appartenir à une communauté ou à une autre tandis que je ne le vois pas comme ça. Je suis capable d'avoir de multiples identités et de jongler avec ça. »*

Il veut conserver l'héritage haïtien qu'il a reçu de ses parents. *« Je pense qu'il faut pouvoir s'accepter, je pense que c'est une manière de s'accepter. Je suis issu de la communauté haïtienne, il faut que je parle créole, c'est impossible que je me dise que mes enfants même s'ils naissent ici qu'il ne parle pas la langue de leur grands-parents. »*

Cependant, il ne veut pas être réduit à sa communauté d'origine. Par ailleurs, il ne considère pas son origine comme un obstacle à sa réussite dans la société québécoise. Au contraire s'il devrait constituer un problème, il devrait juste lui servir de motivation à se battre pour changer cette situation, dit-il.

Perso5 se définit également comme Québécois d'origine haïtienne même en revendiquant une sensibilité qui le porte à s'intéresser au sort de sa communauté dans la province québécoise. Cependant son appartenance à la société québécoise ne fait pas de doute. Il affirme : *« J'étais arrivé ici pour m'installer, pour faire ma vie, j'étais chez moi ici absolument ».*

Perso6 est conscient de son appartenance à une minorité. *« Je pense qu'à sept ans j'étais déjà conscient, oui, qu'il y avait une différence. C'était clair de part mon lieu de naissance aussi, la culture de mes parents et puis tranquillement, on s'est fait des amis aussi au Québec et on pouvait quand même, des fois, voir certaines différences*

dans les valeurs, dans la façon d'éduquer les enfants. » Perso6 se définit comme Québécois. Le retour en Haïti a été pour lui un « *choc culturel à l'envers* ». Il pouvait se rendre compte de la différence entre les valeurs en Haïti et les siennes plus proche du Québec. Cependant, il reste attaché à la culture haïtienne qu'il voit comme une richesse.

4.4 Perception du rôle d'acteur politique

Les personnalités politiques issues de la communauté haïtienne voient leur rôle selon sept grands axes qui sont : la défense des intérêts et préoccupations des minorités, l'inclusion sociale, le changement social, la représentation des minorités au pouvoir, la promotion de la diversité dans la société québécoise, la représentation de sensibilités minoritaires et la proposition de modèles aux communautés minoritaires particulièrement la communauté haïtienne.

4.4.1 Défendre les intérêts et préoccupations des minorités

Plus de la moitié de nos répondants se voit comme des défenseurs des communautés minoritaires et de la communauté haïtienne en particulier. Perso1, Perso2, Perso4, Perso5 et Perso6 se montrent assez préoccupés face aux problèmes auxquels la communauté haïtienne de Québec est confrontée.

Perso1 veut être présent dans la vie politique pour pouvoir défendre les intérêts de la communauté haïtienne si jamais il le fallait. D'ailleurs c'est l'une des raisons qui l'ont motivé à se lancer en politique. Les espaces de pouvoir peuvent être utilisés à des fins revendicatives, selon Perso1 qui explique : « *Quand on a une expérience de luttes, à un certain moment, on se dit c'est bien beau de lutter, de revendiquer, maintenant l'heure est venue aussi pour nous de prendre notre place au bord de la table, là où les décisions se prennent.* »

Aussi en tant que responsable politique, il a travaillé entre autre à mettre en œuvre des projets qui ciblent la communauté haïtienne. Pour illustrer son propos, il

parle d'un projet de communication mise œuvre sur la question des métiers en affirmant : *« C'est un des constats que je fais depuis des années, et je vais à différentes tribunes pour dire qu'il faut davantage de membres de la communauté haïtienne qui vont dans le secteur des métiers, moi je vois trop souvent hélas, des jeunes de la communauté haïtienne qui sortent avec un bac en science politique, des fois avec un bac en sociologie et qui se ramasse au chômage tandis que il y a des métiers qui sont actuellement en pénurie et bien rémunéré en plus. »*

Cette préoccupation est partagée par Perso6 qui déclare vouloir s'assurer qu'au sein du pouvoir il y ait des personnes préoccupées par les problèmes de la communauté haïtienne se référant à la question de l'emploi et d'autres problèmes spécifiques aux jeunes du quartier de Saint-Michel par exemple. Il trouve légitime que des gens au pouvoir aient une sensibilité pour ces enjeux. Sans écarter la possibilité pour qu'une personne d'une autre origine ait ces mêmes préoccupations, il plaide pour que des gens qui ont une expérience rapprochée de ces problèmes aient la possibilité de donner leur point de vue et de proposer des solutions.

De son côté, Perso4 souligne que la politique lui offre un bon moyen de s'impliquer dans sa communauté. Il se voit comme une locomotive pour le reste de la communauté haïtienne. Il estime que le Québec est une société ouverte au changement et ainsi, offre une occasion de travailler collectivement au progrès de la communauté haïtienne. Dans le cadre de son travail comme personnalité politique, il trouve important de rencontrer les citoyens de cette communauté afin d'être capable de se faire un bon porte-parole de leurs besoins et d'être capable de les représenter. Pour lui, être représentant ce n'est pas seulement représenté un territoire, c'est aussi représenté des individus avec leurs problèmes spécifiques. Perso4 parle de certains problèmes auxquels il est sensible pour les avoir côtoyer au quotidien. Les grossesses adolescentes et la surreprésentation de la criminalité, la monoparentalité et le niveau d'éducation inférieure sont au nombre des difficultés auxquelles la communauté haïtienne fait face comparativement au reste de la société québécoise. Des actions

pour les combattre devraient tenir compte des spécificités de cette population selon lui. Il pense qu'il faudrait plusieurs voix haïtiennes à l'Assemblée nationale pour bien porter ses besoins et bien les faire entendre.

En fait, perso5 confirme la pertinence et l'autorité reconnue de son regard sur les questions haïtiennes au sein de sa structure partisane en raison semble-t-il de cette proximité socio-culturelle dont il bénéficie auprès de cette communauté. On fait souvent appel à lui pour mieux comprendre et intervenir sur des dossiers en lien avec Haïti ou la communauté haïtienne de Québec. Un fait qu'il trouve normal en raison de son appartenance à cette communauté.

Ce travail d'écoute et de porte-parole de la communauté d'origine est également important aux yeux de Perso2. Il est pour lui essentiel de lui donner une voix au niveau des instances décisionnelles, la soutenir et la représenter. Cette capacité à défendre les intérêts de la communauté de laquelle on est issu donnerait même une certaine légitimité au travail de représentation d'autres communautés d'appartenance, en l'occurrence la société québécoise dans son ensemble, selon le répondant. En effet, la préoccupation exprimée à l'endroit des problèmes vécus par la communauté haïtienne n'exclut pas une sensibilité pour ceux confrontés par les minorités en général ou touchant le reste de la société dans son ensemble. Perso2 exprime aussi un certain intérêt pour les problèmes liés à l'immigration en général. Il est nécessaire, selon lui de garder un équilibre entre les préoccupations générales et celles relatives à la communauté haïtienne. Comme il le dit, « *il y a un double rôle, ton rôle de représentation générale avec un aspect spécifique pour la communauté haïtienne* ». D'où un certain équilibre à garder pour ne pas tomber dans l'excès : soit se centrer uniquement sur les Haïtiens ou au contraire prendre ces distances. Selon Perso2, la meilleure posture est de transcender sa communauté tout en y étant proche.

C'est dans ce sens que Perso4 se réjouit que des propositions de loi sur lesquelles, il pourrait travailler aient un impact sur la vie de toute la population en général. Pour sa part, Perso3 voit en sa participation à la vie politique de la province un moyen de

servir toute la communauté en général expliquant avoir « *comme une dette de reconnaissance envers une population qui m'a accueilli à [nom de la ville], ils m'ont accueilli, ils m'ont aidé à bâtir ma vie d'homme et ma vie professionnelle* ».

Au-delà de la communauté haïtienne, Perso5 voit son travail en termes d'amélioration de la vie de la population représentée. Pour lui : « *La finalité du travail de [fonction] c'est d'être là au service des gens pour aider les gens. L'idéal c'est de se dire demain matin, c'est gens-là se disent depuis qu'il est là comme notre représentant, on a senti une amélioration, on voit que ça va mieux.* »

4.4.1.1 Servir de porte-parole pour la communauté haïtienne

Perso2 estime qu'il lui revient de jouer ce rôle de porte-parole des immigrants puisqu'il est d'origine immigrante même s'il ne se définit pas lui-même comme immigrant. « *Je trouve que c'est aussi mon rôle de parler des [groupes issus de l'immigration]. Je ne suis pas immigrant, mais je suis d'origine immigrante, il faut reconnaître que tu as ce rôle à jouer, tu ne peux pas l'oublier ce rôle là, parce que faire abnégation de ce rôle, c'est te tirer dans les pieds quelque part parce que tu es là aussi parce que tu représentes une certaine communauté.* »

Comme acteur politique, Perso2 se donne ainsi pour tâche d'identifier et de rencontrer différents groupes issus de la communauté haïtienne faisant partie de son électorat. Des gens qu'il représente, dit-il. « *Je pense que c'est probablement d'aller chercher ces groupes qui n'ont pas une voix suffisante aujourd'hui, qui n'ont pas les moyens d'exprimer ces voix de manière aussi claire et nette et de voir dans quelles mesures tu peux les soutenir davantage, pis là je pense à des groupes, ce sont des groupes communautaires, ça peut-être des groupes d'affaires, ça peut être la [groupe de la société civile] qui fait un débat sur les enjeux liés aux communautés culturelles et puis toi qui va y aller pour représenter ton parti, ça peut être ça aussi lors d'une élection.* »

Quelles que soient les fonctions occupées par Perso2, il lui paraît normal de continuer à jouer ce rôle tout en ne perdant pas de vue ses fonctions plus générales. *« Peu importe les fonctions que j'aurai, je jouerai mon rôle et m'assurerai d'être une porte-parole pour la communauté, de pouvoir aider là où je peux, d'être présent là où je peux, de jouer mon rôle, mais il ne faut pas tomber dans la ghettoïsation. Ça s'est mauvais. »*

4.4.2 Travailler à l'inclusion sociale

Pour quatre des personnalités politiques interrogées dans le cadre de cette étude, leur fonction politique leur permet de jouer un rôle en ce qui a trait à l'inclusion sociale de communautés généralement plus défavorisées comme la communauté haïtienne, certaines communautés ethnoculturelles minoritaires ou immigrantes et d'autres groupes vulnérables de la société en général.

Perso1, Perso2 et Perso4 abordent la question d'inclusion sociale en termes d'idéal de citoyenneté, de réduction de la fracture sociale et de mobilité sociale respectivement tandis que Perso5 l'aborde sous l'angle de la participation sociale.

Perso1 se fixe un idéal de citoyenneté qui intègre des préoccupations liées à des enjeux et des obstacles reliés à l'inclusion. Il explique : *« Si vous allez par exemple au quartier Saint-Michel, que vous soyez un Québécois de souche canadienne française, que vous soyez d'origine latino-américaine, italienne ou autres, il peut y avoir des obstacles à votre participation citoyenne, d'où pour moi l'importance que l'idéal de la citoyenneté est un objectif précieux à poursuivre. »*

Il considère le milieu politique comme un « espace de reconnaissance citoyenne » où il souhaite travailler pour qu'il y ait davantage d'inclusion et de justice sociale.

Perso2 se donne pour objectif de travailler à réduire la fracture sociale découlant certaines fois des conditions de naissance ou du parcours d'un individu. Il avance : *« L'objectif dans la vie de quelqu'un pour moi, en tout cas mon objectif, est de faire*

en sorte que nos sociétés soient plus égalitaires et que ces deux facteurs⁹ qui à la naissance d'un individu font toute la différence qu'on soit capable systématiquement d'amoinrir ces différences là pour que les individus puissent aller au bout d'eux-mêmes. »

Perso2 souligne le taux de chômage élevé chez les gens issus des minorités visibles en particulier. Il trouve anormal cette situation aggravée par le fait que les processus de reconnaissance de diplômes étrangers sont extrêmement complexes. Des éléments qui constituent, selon lui, une barrière à une bonne intégration des nouveaux immigrants.

Quant à Perso4, son action politique vise la mobilité sociale dans une optique d'inclusion des groupes qui sont traditionnellement désavantagés dans la société. Se pencher sur cette problématique est un devoir pour Perso4, qui dit ne pas pouvoir ignorer cette thématique étant lui-même d'origine immigrante. D'ailleurs, il pense que ne pas fermer les yeux sur ces problèmes est une manière de s'accepter, d'assumer ses origines.

Bien que les répondants mettent l'emphase sur la communauté haïtienne, le travail d'inclusion sociale qu'ils veulent accomplir concerne toutes les minorités ou groupes sociaux défavorisés qu'ils soient issus d'une autre minorité ethnoculturelle ou d'origine canadienne anglophone ou francophone.

4.4.2.1 Travailler à une meilleure participation sociale de la communauté haïtienne

Un aspect de l'inclusion sociale abordé par Perso5 est la participation sociale, plus précisément la participation politique de la communauté haïtienne à la vie de la province. Aussi, en tant que leader au sein de sa communauté, il se considère comme une personne qui peut aider les gens de même origine à comprendre le fonctionnement des institutions au Québec. C'est un travail qu'il a commencé depuis

⁹ Précision du chercheur : lieu de naissance et famille de naissance

sa carrière professionnelle et qu'il continue dans sa carrière politique. D'ailleurs c'est l'idée de servir et d'accompagner les gens qui est en partie à l'origine de son implication en politique. Son objectif en politique a été notamment de comprendre le fonctionnement du système politique québécois et, par la suite, favoriser une meilleure appropriation de celui-ci par la communauté haïtienne. Il explique : « *Donc pour moi c'était de rentrer et puis de comprendre cette machine là et d'aller aider les gens, d'aller aider mes compatriotes aussi à comprendre ce fonctionnement là pour qu'on prenne notre place à [nom de l'institution]. Je me disais voilà comment est-ce que je peux accompagner et aider la communauté effectivement à comprendre les rouages de comment cela fonctionne effectivement.* »

Au niveau politique, il dit commencer à sentir l'intérêt de la communauté haïtienne pour la chose publique. Son travail a été de susciter l'intérêt de ces gens pour la politique afin de les porter à faire entendre leur voix et à participer à la vie tant sociale que politique de la province.

Cette promotion et valorisation de l'implication politique est également soulignée par Perso4 qui estime l'implication sociale et politique importante quelle que soit la communauté dont un citoyen est issu. Comme le fait remarquer Perso1, participer à la vie publique signifie prendre sa place comme Québécois, comme Montréalais, en tant que personne appartenant à une minorité visible.

4.4.3 Travailler pour le changement social

La totalité des répondants considèrent la sphère politique comme un moyen d'agir sur la société en vue de la transformer. Perso1 parle d'une tradition de lutte pour le changement social dont la communauté haïtienne est porteuse et qui gagne à être mise à contribution dans un cadre plus politique. Pour Perso2, la chose publique a toujours été un moyen d'action sur la société. Ce dernier a utilisé les différentes plateformes dans lesquelles il a évolué pour parler d'enjeux de société. Parlant de son implication dans une structure partisane, il dit : « *Je me suis dit qu'il y a tellement de*

choses qu'on a besoin d'améliorer au Québec et ça va aider tout le monde ce qu'on est capable de faire, ce qu'on va faire. Si on est capable de le faire ici, après on pourra répéter ça ailleurs. Donc la motivation c'est toujours se dire qu'on peut avoir un impact sur sa société pour la transformer.

Perso3 voit dans la fonction qu'il occupe une occasion d'aider à changer des aspects dans la vie de la population « *à changer, à transformer des choses et à réaliser des choses* ».

Perso4 estime qu'il est important d'être un moteur de changement et trouve dans la politique le meilleur moyen de jouer ce rôle là. Par exemple, les commissions au sein de son parti peuvent réfléchir sur des questions d'intérêts généraux et faire des propositions qui peuvent être discutées et adoptées plus tard à l'Assemblée nationale sous forme de projet de loi.

4.4.3.1 Travailler pour le changement des mentalités

A côté d'un rôle social de transformation de la société, nos répondants vivent leurs fonctions politiques comme une occasion de changer la société et les mentalités par la nature symbolique de leur présence au pouvoir. Ces changements de mentalités sont attendus et de la part des communautés ethnoculturelles minoritaires que du groupe majoritaire. Aussi Perso2 aborde son rôle comme moyen de façonner la société à son image plus exactement à l'image des réalités de la société. Elle explique: « *Pour les immigrants, de s'impliquer s'est un moyen réel de s'intégrer, de faire avancer les choses à leur manière. Pour moi la chose la plus importante de l'apport que celui qui contribue amène à la société, c'est de façonner la société à ton image, en fonction de tes valeurs, en fonction de ce que tu es peu importe ce que tu es est, mais je pense que c'est ça.* »

Perso6 pense que ce remodelage permet à une communauté même minoritaire de se reconnaître dans les institutions sociales. Ainsi, il affirme : « *Je me sens représenté, ne serait-ce que l'image, l'effet miroir. C'est symboliquement pour les*

jeunes. C'est quand même important pour les jeunes de se voir à l'intérieur de ses institutions ou de se reconnaître à travers ses institutions. Oui, il y a une image que je vois et cette image là, je m'y retrouve. »

Un changement qui devrait à terme permettre de ne plus considérer comme un évènement la présence au pouvoir d'une personne issue de l'immigration ou d'une minorité selon Perso4. La participation politique de plus en plus croissante des minorités devrait avoir comme résultat de banaliser en quelque sorte la présence des ces éléments de la population au sein du pouvoir. Perso4 ne comprend pas que l'origine anglophone et juive du nouveau maire de Montréal par exemple fasse débat. Les mentalités auront changé lorsqu'il ne sera plus nécessaire de faire ces genres de considérations.

Quatre répondants pensent que leur présence a pour effet de changer les mentalités par rapport aux communautés noires en général et par rapport à la communauté haïtienne en déconstruisant des stéréotypes rattachés à ces communautés. Perso1 sait que son origine ou sa couleur de peau pourrait faire la différence dans le vote de certaines personnes et c'est pour cela qu'une que ses tâches est de changer cela. *« Aujourd'hui encore moi je ne suis pas dupe, je sais qu'il y a des gens qui ne voteraient pas pour moi à cause de la couleur de ma peau. Il y a des gens qui ne voteront pas pour moi parce que je suis d'origine haïtienne, je ne suis pas dupe à ce niveau là. C'est un combat de tous les instants. »*

Ce changement est aussi de mise au niveau des compétences. Il y aurait une tendance à faire des personnes provenant des minorités des spécialistes des questions liées aux minorités et à l'immigration. Perso2 dit avoir été claire au sein de sa structure partisane. Bien qu'il soit sensible à ces questions, il ne veut pas être réduit à cela. Il ne veut pas que ces dossiers lui soient dévolus d'office. Il explique : *« C'est vrai, les gens vont te renvoyer une image de toi. Ils vont dire celui là est Haïtien, il pourrait être bon dans tels dossiers des communautés culturelles. Moi là, j'ai*

toujours dit à [chef du parti] viens pas me parler des communautés culturelles. Je lui ai dit ça et ce n'est pas méchant.

Perso 3 veut prendre sa place et montrer qu'on peut réaliser des choses pour la société québécoise. Participer à la construction de la société québécoise. Changer cette mentalité que les immigrants sont des « voleurs de job ». Par rapport à la communauté haïtienne, il veut montrer qu'on ne doit pas rester dans les marges de la société. Il faut montrer que « nous sommes des Québécois au même titre que les autres ».

Perso6 relève la portée symbolique de sa présence en politique qui peut contribuer à changer les mentalités de part et d'autre. « Je pense qu'il faut miser aussi sur les symboles car cela a des impacts, ça change les perceptions, ça ouvre les esprits, de part et d'autres, surtout de la part de la majorité. »

De son côté, Perso4 veut sensibiliser la communauté haïtienne à prendre sa place dans la société québécoise. Trop de jeunes se donnent des barrières imaginaires en pensant qu'il y a des sphères de la vie sociale qui ne leur sont pas accessibles. Au contraire, s'il y a des barrières, celles-ci doivent juste les stimuler à avancer. Il explique : « Je veux qu'on soit capable de se dire qu'on peut aller plus loin, on ne tourne pas les coins ronds, une expression québécoise là. Qu'on se dise pas, on va juste aller à un certain niveau et puis on est correct, on est correct pour la communauté, il faut toujours vouloir se dépasser, aller plus loin et puis ça c'est vraiment mon moteur d'actions. Les problématiques qu'on vit aujourd'hui, je n'aimerais pas les vivre dans 20 ans et puis je veux être sûre qu'on soit conscient qu'on est capable d'avancer au même titre que tout le monde. Il n'y a pas de barrières pour nous. »

4.4.3.2 Relier la communauté haïtienne et la société québécoise

A terme ces changements de part et d'autres devraient aboutir à une meilleure cohésion sociale. La présence d'un membre d'une communauté au sein du pouvoir

permet de créer de meilleure connexion entre cette communauté et les pouvoirs publics. Par exemple répondant à une question sur sa contribution à la vie publique québécoise, Perso1 répond : *Ce sont de meilleurs liens aussi entre la communauté haïtienne et [son institution]. Orienter les jeunes vers des métiers en demande au lieu de les laisser se diriger vers des métiers qui n'ont pas beaucoup de débouchés.*

Perso3 pense que sa présence au pouvoir fait oublier le côté épidermique pour se rapprocher du côté humain de l'individu. La population locale est fière de l'avoir, un citoyen d'origine haïtienne comme représentant.

Perso 5 affirme qu'être au sein du gouvernement permet d'établir un lien avec la communauté d'origine parce que la communauté se retrouve plus dans ses dirigeants. Il y a des gens de cette communauté qui vont s'intéresser davantage aux activités artisanes. Il pense que sa présence dans les instances décisionnelles permet d'établir une meilleure communication entre les gens de sa communauté et le pouvoir en place. Il peut servir d'interface pour une meilleure communication entre les pouvoirs publics et la communauté haïtienne en conseillant sur la manière de toucher cette communauté plus efficacement. Par exemple, certains messages peuvent utiliser le canal des médias communautaires. De plus, la présence de personnes issues de la diversité aide les pouvoirs publics à mieux comprendre les nouvelles réalités de la société québécoise. Les programmes gouvernementaux seraient plus efficaces et efficaces si ces réalités étaient prises en compte selon Perso6. Ce dernier est aussi d'avis qu'être présent au sein des partis permet de susciter l'intérêt d'autres communautés à des projets où ils se sentent exclus généralement.

4.4.4 Améliorer la représentation des minorités au pouvoir

La moitié de nos répondants jugent que leur présence en politique comme personne d'origine haïtienne sert à combler un déficit de représentation de cette communauté et des communautés noires en général dans les institutions publiques au Québec. Perso1 reconnaît qu'il y a un déficit de représentation de ces communautés

dans la vie publique québécoise. Au début des années 2000, c'est cette raison qui a poussé un groupe de jeunes d'origine haïtienne à prendre des résolutions pour corriger cette situation et assurer une meilleure représentation de la communauté haïtienne dans les instances décisionnelles de la province. Un des premiers espaces visé à été le Forum jeunesse de l'île de Montréal, une instance de concertation régionale regroupant des membres provenant de différents organismes communautaires, des syndicats, du milieu des entreprises privées, culturelles. Un des jeunes appuyés par le groupe d'origine haïtienne a pu siéger au sein de cette instance à la fin des années 90. Ensuite, des candidats ont été envoyés aux élections scolaires. Un commissaire scolaire d'origine haïtienne a pu être élu par la suite dans une unité administrative provinciale qui comprend autour de 30 % de jeunes d'origine haïtienne. Person affirme : *Ce qui cimente l'esprit de ce groupe là, c'est nécessairement cette conscience d'absence, même pas de sous-représentation, mais d'absence des membres des communautés noires, des gens de la communauté haïtienne dans les structures de décision.*

Pour Person ce déficit de représentation de la communauté haïtienne dans les instances du pouvoir est un déficit démocratique ou plus particulièrement un déficit démocratique de la diversité. Un problème auquel sa présence en politique peut aider à remédier. Par exemple, Person dit que sa présence dans des structures partisanes au Québec lui a permis de mettre un terme à un sentiment d'exclusion qu'il ressentait par rapport à ces structures et les idéaux et préoccupations qu'elles portent qui sont certaines fois partagés par quelqu'un issu d'une communauté ethnoculturelle minoritaire, mais qui n'a pas la chance de donner son point de vue sur les sujets qui sont débattus. En ce sens, Person trouve important d'être présenté en tant que communauté minoritaire dans les instances de décision et que les différentes composantes de la société soient reflétées au niveau des ces différentes institutions dirigeantes.

4.4.5 Travailler pour la diversité dans la société québécoise

L'un des objectifs de la plupart des personnalités ayant répondu à nos questions en entrevue est de faire refléter la diversité dans les institutions de la vie publique québécoise. Perso2 ne cache pas que « *la représentation de la communauté haïtienne est insuffisante dans les hautes institutions de l'Etat* ». Selon lui, « *il devrait en avoir beaucoup plus et ça c'est purement une affaire de démocratie* ». Un point de vue qui est partagé par Perso4 qui élargit cette représentation de la diversité à d'autres composantes de la vie sociale. Selon lui, à [nom de l'institution], par exemple, il faut que les [fonctions] puissent représenter la réalité au Québec. « *Donc, il ne faut pas seulement avoir des [fonctions] âgés de 46 ans et plus, il faut des jeunes, il faut des vieux, mais il faut aussi des gens des communautés culturelles.* »

Québec devient de plus en plus une société multiculturelle, et pour Perso5 le gouvernement devrait refléter cette multiculturalité. Il explique : « *C'est vrai qu'il y a l'aspect général, mais en même temps, il y a des particularités propres et puis le Québec aussi devient de plus en plus multiethnique, il faut aussi qu'il y ait une représentation au sein du gouvernement. C'est important aussi que ça se reflète au sein du gouvernement.* » La société québécoise ne peut tirer que des bénéfices avec des pouvoirs publics plus représentatifs de sa diversité, selon Perso2.

Après quelques années à occuper des fonctions liées au pouvoir public, Perso1 pense que la diversité est plus perceptible au sein du personnel des institutions publiques. Il souligne que le personnel enseignant relevant de sa division administrative est plus diversifié actuellement que lorsqu'il avait commencé son travail de représentation en politique. « *Et ça je ne parle pas seulement par rapport au personnel d'origine haïtienne, je parle aussi de personnel de différentes origines* », avance-t-il.

4.4.6 Représenter une sensibilité différente dans les instances décisionnelles

A côté de la diversité, la plupart des personnalités politiques haïtiennes interrogées confient apporter une sensibilité différente dans les sphères politiques québécoises. Ce qu'ils expliquent par un vécu différent qui les portent à s'intéresser à des questions particulières et à les aborder avec un regard différent. Par exemple, Perso1 est conscient qu'il amène dans l'arène politique un certain vécu lié à son origine immigrante. *« Moi j'ai toujours cette conscience, cette philosophie qui dit quand on est dans l'arène politique, on amène ce qu'on a, on amène ce qu'on est, parce que je suis, à côté de mes compétences individuelles, professionnelles, au-delà de ma formation académique, mon vécu professionnel, j'amène aussi ma sensibilité, ma conscience d'appartenir à une minorité. Cette sensibilité de personne d'origine immigrante. »*

Sa présence en politique amène selon lui sa sensibilité de membre de la communauté haïtienne. Ce qu'il considère comme une richesse et une contribution à la société québécoise.

Perso2 voit également sa participation en termes de valeurs ajoutées pour la société québécoise. Parlant des personnes issues de ce qu'on appelle les deuxièmes générations d'immigrants, il estime que celles-ci amène *« une sensibilisation réelle en ce qui a trait au problème de pauvreté et les vrais défis, des valeurs familiales qui sont très fortes »*. Ces personnes transposent en quelque sorte des valeurs qu'elles ont conservées à la société québécoise comme celles liées à la famille et à l'éducation par exemple, dit-il pour illustrer. La valorisation des études par les familles haïtiennes ne peut être qu'un apport par rapport à la lutte qui est menée contre le décrochage scolaire au Québec, fait-il remarquer.

Cette sensibilité particulière est revendiquée par Perso2 par le fait qu'il est habité comme par un devoir d'être un porte-parole des personnes d'origine immigrante. Bien qu'il ne se considère pas comme immigrant étant né au Québec, Perso2 est

interpellé par les problèmes liés à l'immigration étant lui-même d'origine immigrante.

Perso4 abonde dans le même sens en affirmant : « *Nécessairement lorsqu'on arrive en politique c'est avec un bagage et mon bagage autre que ma formation c'est la communauté dans laquelle j'ai vécu avec ces réalités aussi.* »

Il en est de même pour Perso5 qui pense que chaque groupe a des particularités. Il est important pour lui que ces particularités puissent être prises en compte dans les différentes prises de position. Pour sa part, Perso6 reconnaît cet apport différent selon l'origine et les expériences particulières d'une personne. Il pense que l'individu arrive avec une certaine sensibilité dans la vie publique. Il dit : *C'est qu'à l'intérieur même des lieux de décision, qu'on retrouve des gens qui ont des préoccupations peut-être autres, peut-être semblables, mais qui amènent des sensibilités différentes, qui amènent aussi des points de vue différents, et des fois forcé à ce qu'il y ait une prise en compte (...) Il y a des problèmes à mon point de vue qui doivent être adressés et ça prend des gens qui quelque part amènent ces points de vues et en quelque part font le travail pour qu'il y ait ces ouvertures là, pour qu'il y ait des politiques qui soient mis en place, des programmes qui soient mis en place.*

4.4.7 Servir de modèle pour les minorités et la communauté haïtienne

La plupart de nos répondants se voient comme des modèles pour les communautés immigrantes, noires et haïtiennes en particulier les jeunes.

Perso1 s'implique particulièrement dans la communauté haïtienne en se déplaçant dans des écoles pour rencontrer des jeunes haïtiens sur l'importance de l'implication et de la participation.

Pour Perso2 la visibilité politique de membres de la communauté haïtienne en politique a un impact favorable sur les jeunes. « *Cette visibilité la permet par la suite d'avoir un impact important sur eux, c'est un cercle vicieux, sur l'attrait que cette*

profession exerce sur d'autres Haïtiens. L'importance du modèle que tu crées en occupant cette fonction là. »

Bien que Perso3 dit ne pas prétendre faire figure de modèle, il reconnaît que son élection « *comme noire d'origine haïtienne a des implications au Québec, à Montréal et même aux Etats-Unis, un peu partout. Dans la communauté noire, je suis une référence. »*

De son côté, Perso5 pense que sa présence en politique a stimulé d'autres participation par la suite que ce soit comme candidat ou comme militant. Il raconte comment depuis la seconde moitié de la décennie 2000, on est passé d'un candidat aux élections provinciales, à plusieurs candidats d'origine haïtienne à tous les paliers de pouvoir (scolaire, municipale, provinciale), dont plusieurs ont été élus. Reconnaisant que la communauté haïtienne est très politisée, paradoxalement cet intérêt pour la politique ne se reflète pas en termes de participation à la vie politique. Sa présence peut faire prendre conscience du rôle que quelqu'un issu de la communauté peut jouer dans la vie de la province afin qu'ils prennent leur place, selon lui. Il raconte : « *L'idée était de me dire que j'allais avoir libre court pour accompagner les gens, pour, je sentais aussi que dans la communauté haïtienne, on est nombreux, on est très politisé, mais comment, exercé ça ici, je pense que nous les Haïtiens, je retrouvais que la force de la communauté, on n'est pas conscient de quel rôle on pouvait jouer (...) il faut dire que j'ai travaillé aussi pour entre guillemet conscientiser les gens, leur faire prendre conscience de la politique. J'ai été les chercher en faisant de la politique en créole, j'ai toujours été très présent au sein de la communauté.*

Il relate comment juste sa présence à la télévision sert de motivation à certains jeunes qui le regardent. Il est d'autant un modèle ou une référence aux yeux de ces jeunes qu'il partage avec eux certains traits socio-culturels. Il explique : « *Je pourrais dire qu'il y a quelque chose qu'on ne peut pas toucher présentement, mais pour avoir été pas mal sur le terrain, il y a l'impact sur les jeunes de la communauté haïtienne*

que ce soit mes enfants ou d'autres jeunes. J'en entends parler des jeunes qui regardent la télé et qui appellent leurs parents qui disent hey papa, maman, [...] là il est à la télé parce qu'on me voit passer à la télé [...] je passe souvent à la télé, mais j'en entends parler. Il y a un impact sur ces jeunes là, un modèle qu'à leurs yeux je suis je le dis aussi. Moi je viens d'une famille modeste, d'une famille monoparentale, une famille haïtienne typique, donc ils voient en moi un modèle donc je pense que ça va susciter encore plus l'intérêt chez ses jeunes là de dire demain je pourrais faire comme [...] ou que je pourrais me rendre plus loin que [...] en politique.

Dans ce chapitre, nous avons présenté les différentes perceptions de nos répondants en ce qui a trait à leur vécu d'immigration ou d'intégration, leurs qualités et compétences, leur identité et leur rôle d'acteur politique. Ce dernier aspect révèle de fortes préoccupations sociales et identitaires chez nos répondants. Dans le prochain chapitre, nous allons essayer d'en comprendre les ressorts à la lumière de certains concepts développés dans notre cadre théorique et conceptuel.

CHAPITRE V

ANALYSE ET INTERPRÉTATION

Dans ce chapitre, nous allons faire l'analyse et l'interprétation des résultats afin de déterminer le sens de la perception des rôles exprimés par les personnalités politiques. Ceci nous permettra de répondre à notre question de recherche qui visait à savoir quelle est la perception de leur rôle par les personnalités politiques issues de la communauté haïtienne. A cette fin, nous allons utiliser des approches et éléments théoriques issus de notre cadre théorique. Seront mis à contribution au cours de nos réflexions les concepts de minorité ethnique, d'identité sociale et de besoins identitaires. Nos objectifs spécifiques étaient d'identifier les différentes représentations des personnalités politiques de leur rôle dans la sphère politique québécoise et déterminer les aspects revendicatifs de ces rôles des points de vue social et identitaire. L'exposé des résultats nous a permis de dresser avec une première grille interprétative un portrait de leur regard sur leur rôle d'acteur politique d'origine haïtienne impliqué dans la vie politique québécoise. Leur discours sur leur rôle et leurs manières de l'envisager révèlent d'une part, une prise de position en faveur de la communauté ethnoculturelle de laquelle elles sont issues tout en ayant le

souci de représentation de la population dans son ensemble et d'autre part, un enchevêtrement des natures sociale et identitaire des rôles qu'ils sont appelés à jouer dans la sphère politique.

Dans les lignes qui suivent, nous essayerons de comprendre ce qui sous-tend cette inclinaison communautaire et les différentes stratégies revendicatives dans la manière d'exercer le pouvoir politique de ces acteurs politiques.

5.1. Perception du rôle et identité sociale

Les personnalités politiques issues de la communauté haïtienne ont une perspective dualiste de leur identité. Ils se définissent comme Québécois revendiquant leur appartenance à la communauté québécoise tout en soulignant avec la même insistance leur héritage culturel haïtien qui en font un groupe de Québécois différents. A ce titre, ils croient que ce groupe, en raison du partage de certaines valeurs et d'un vécu social plus ou moins similaires, pourrait avoir des besoins particuliers. Un sentiment d'appartenance à la communauté haïtienne, de manière spécifique, et aux communautés d'origine immigrante en général, à des degrés différents, transparaît dans le discours de nos répondants qui vont se positionner tantôt en faveur de la communauté haïtienne, tantôt en faveur des communautés défavorisées ou des communautés noires en général.

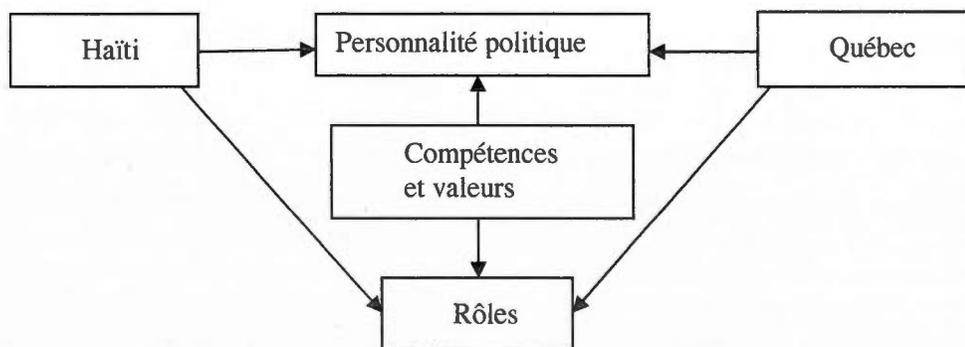


Figure 5.1.- Lien entre identité sociale, identité personnelle et identité relative au rôle

Comme nous l'avons vu dans le cadre théorique, Sabrin et Allen (dans Deschamps et Moliner, 2008, p. 17) font de l'identité sociale « une partie du processus du Soi représentant les cognitions découlant des placements dans l'écologie sociale ». Lors de la présentation de soi, elle témoigne de nos appartenances à des catégories sociales (catégories socioprofessionnelles, ethniques, statut de minorité) et influence nos conduites (Baugnet, 1998).

Nous pouvons ainsi déduire que la manière dont nos répondants conçoivent leurs rôles dépend des liens qui les unissent à leur communauté d'origine et le reste de la société. La façon de se projeter dans le monde politique serait non seulement le résultat d'une identification à la communauté haïtienne, mais aussi à des attentes issues du contexte dans lequel ils exercent leurs fonctions. Par exemple, plusieurs des répondants trouvent que c'est un devoir de répondre aux attentes de la communauté haïtienne, ceci même si leur présence en politique ou au pouvoir n'est pas particulièrement redevable à la communauté d'origine. En effet, leur origine haïtienne crée des attentes au sein de cette communauté indépendamment du degré d'appartenance ressenti par les politiciens eux-mêmes. Ces derniers vont ainsi trouver « normal » de répondre à des attentes communautaires même lorsque celles-ci ne proviennent pas de l'unité territoriale représentée. Perso3 déclare ainsi « *mon élection comme noire d'origine haïtienne a des implications au Québec, à Montréal et même aux Etats-Unis, un peu partout. Dans la communauté noire, je suis une référence. Chaque fois, j'ai été invité pour recevoir des prix. Je ne sais pas si tu as vu mon parcours, j'ai reçu beaucoup de prix, ces prix là quand je les reçois, ça fait chaud au cœur à la communauté haïtienne.*

L'analyse de Burke et Stets (2009) sur les relations entre l'identité sociale et l'identité relative au rôle¹⁰ (Burke et Stets, 2009) peut nous permettre de mieux comprendre ce sentiment d'appartenance communautaire d'où découle des prises de positions y relatives. Selon Burke et Stets (*Ibid*), l'identité sociale est basée sur

¹⁰ Notre traduction du concept *Role identity*

l'affiliation à certains groupes tandis que l'identité relative au rôle dépend des différentes positions sociales structurelles qu'occupent les individus. De leur côté, Thoits et Virshup (cité dans Burke et Stets, 2009) avancent que l'identité sociale implique l'identification aux catégories ou groupes sociaux auxquels on appartient. Par exemple, une personne peut s'identifier comme nous les femmes, nous les Juifs, nous les Démocrates. Un rôle est comme un ensemble d'attentes associées à une position sociale qui guide les attitudes et les comportements individuels. Nous pouvons ainsi comprendre que les Québécois d'origine haïtienne intègrent une certaine conception de leur rôle qui fait écho à un contexte où ils sont interpellés soit par leur conscience d'appartenance à leur communauté d'origine ou par des membres de cette communauté qui voient en eux leurs représentants. Ces attentes proviennent même d'autres communautés d'origine immigrante comme l'explique Perso3: « *Les gens m'invitent, et puis même dernièrement il y a une communauté multiculturelle à Bathurst au Nouveau-Brunswick. J'ai rencontré ces gens là leur parler de mon expérience* ».

Cependant le contexte semble jouer un rôle important dans la manière dont les personnalités politiques définissent leurs rôles. Comme le font remarquer Thoits and Virshup (cité dans Burke et Stets, 2009, p 121)

Individual-level me's are derived through taking the role of others in a situation and responding to their expectations and feedback as to how one is coming across (..) Collective-level we's are derived from such cognitive processes as group categorization (one sees himself as the embodiment of the ingroup prototype (...))

En effet, la quasi-totalité des répondants basés à Montréal se sentent interpellés par les problématiques liées à l'ethnicité dans l'exercice de leur fonction contrairement à un participant qui exerce ses fonctions en région. L'inexistence d'une communauté haïtienne ou même d'une communauté d'immigrants dans sa région a tendance à évacuer la question de l'ethnicité des interactions entre ce personnage politique et la population locale. Il en résulte une absence d'assignation identitaire ou de sentiment d'appartenance communautaire porteur de projet spécifique et solidaire

à son groupe d'origine ou encore à quelque communauté d'origine immigrante avec qui il partagerait certaines conditions de vie similaires. Ainsi n'a-t-il pas le souci de mettre à son agenda des actions qui viseraient la communauté haïtienne ou les minorités. Au quotidien, cette personnalité politique est sollicitée et est interpellée qu'en tant que représentant de sa région. Ainsi, il a tendance à s'identifier à la communauté au sein de laquelle il est établi.

Le lien entre identité sociale et identité de rôle ressort également dans le discours des personnalités politiques par rapport à la question de genre. Pour Thoits et Virshup (cité dans Burke et Peter, 2009) dans un contexte particulier, les individus peuvent s'identifier non seulement comme des *roles-holder* mais comme membre d'un groupe social. Le rôle est ainsi assujéti à des groupes. Deux répondants de sexe féminin, à côté de leur fonction de représentation de nature communautaire, soulignent des aspects liés au genre. L'une d'entre elles se voit comme porte-parole des femmes immigrantes ou des associations de femmes immigrantes. Une autre se montre particulièrement sensible aux questions de santé touchant les jeunes filles comme les grossesses précoces. Nous pouvons également constater un positionnement par rapport à l'identité sociale chez un autre participant qui tout en se percevant comme un jeune professionnel se préoccupe de l'avenir professionnel des jeunes d'origine haïtienne de son territoire. Il se voit ainsi « *orienter les jeunes vers des métiers en demande au lieu de les laisser se diriger vers des métiers qui n'ont pas beaucoup de débouchés* ».

Thoits et Virshup (2000, cité dans Burke et Stets, 2009) applique la distinction durkheimienne entre l'intégration mécanique et l'intégration organique à l'identité sociale et l'identité relative au rôle. Selon eux, l'intégration mécanique, commune dans les sociétés primitives, implique que les individus sont reliés les uns aux autres par leur similitude et les expériences partagées. Les différences entre les individus ne sont pas marquées et les rôles ne sont pas spécialisés. L'intégration organique, propre aux sociétés industrielles, implique une division complexe du travail. Les individus

dépendent les uns des autres pour performer certains rôles et tâches. Aussi, dans le monde moderne, les individus sont reliés mécaniquement à leur groupe à travers leur identité sociale et organiquement reliés à leur identité de rôle à l'intérieur de leur groupe. L'identité relative au rôle et identité sociale font référence au soi respectivement en termes de « je » et « nous ». Cette relation mécanique se traduit par une certaine empathie de la plupart des personnalités politiques aux problèmes vécus par les communautés immigrantes particulièrement la communauté haïtienne qu'elles cristallisent dans leurs interactions dans la sphère politique. Bien que la plupart d'entre elles fasse état d'un vécu ou d'une intégration plus ou moins facile dans la société québécoise, elles sont soit conscientes ou rattrapées par les problèmes spécifiques à la communauté haïtienne dont elles sont issues. Est-ce pourquoi, nous pouvons relever dans leur manière d'envisager leur rôle une posture revendicative de nature à la fois sociale et identitaire.

5.2. Rôles sociaux et rôles identitaires

Dans la section précédente, nous avons pu voir comment l'identité sociale des personnalités d'origine haïtienne impliquées dans le monde politique québécois imprégnait la façon dont elles exercent leurs fonctions politiques. Ces rôles tels qu'exposés dans le chapitre présentant les résultats les font se positionner dans l'espace politique comme des catalyseurs de changement social, d'inclusion sociale, de diversité sociale; des défenseurs des communautés minoritaires et également des modèles pour ces dernières. Ces rôles révèlent des stratégies revendicatives de nature à la fois sociale et identitaire. Explorer ces stratégies nous permettra de répondre à l'un de nos objectifs spécifiques de recherche à savoir: déterminer les aspects revendicatifs des rôles des personnalités politiques issues de la communauté haïtienne des points de vue social et identitaire.

En regardant de près la perception de nos répondants comme acteur de la vie politique québécoise, nous pouvons constater un enchevêtrement des rôles sociaux

visant à un redressement économique et des rôles identitaires adressant des enjeux d'ordre ethnoculturel. Fraser (1998, p. 14) explique que :

Le paradigme de la redistribution met l'accent sur les injustices socio-économiques. Elles comprennent l'exploitation, l'exclusion économique et la pauvreté. Le paradigme de la reconnaissance identitaire, pour sa part, cible plutôt les injustices dites culturelles, ancrées dans la dynamique sociale de la représentation, de l'interprétation et de la communication. Il dénonce la domination culturelle, le déni de reconnaissance identitaire et le non-respect de la différence.

Les différentes stratégies déployées par nos répondants se laissent difficilement cataloguer dans une « case sociale » ou une « case identitaire ». En effet, une action effectuée dans un but à caractère social peut receler des enjeux identitaires de même qu'une démarche de nature identitaire peut s'avérer porteuse de résultats sur le plan de la redistribution sociale. Ces différentes stratégies visant à influencer le social pour la prise en compte de leurs spécificités et préoccupations s'inscrivent dans un besoin de reconnaissance sociale qui tire son origine selon Moscovici (1996, p.225-226) de :

La supposition que l'individu ou le sous-groupe dispose d'un surplus de ressources intellectuelles et matérielles, et s'exprime par le sentiment subjectivement éprouvé de certitude et de légitimité concernant la capacité de l'individu ou du sous-groupe *a influencer les autres selon ses propres tendances et aspirations*¹¹. Ce besoin atteint son apogée chez les minorités; leur comportement et leurs stratégies visent essentiellement à le satisfaire.

Lorsque nos répondants parlent d'inclusion sociale, ils parlent autant du relèvement du niveau économique de la communauté haïtienne que de la participation de cette communauté en tant que groupe culturellement différent aux activités de tout ordre dans la province. Nous avons donc choisi d'approcher les rôles perçus par nos répondants selon un « dualisme perspectivisme ». Cette approche selon Fraser (1998) nous invitera au cours de l'analyse à « adopter de manière interactive soit la perspective de redistribution ou celle de la reconnaissance identitaire. Pour Fraser (1998, p. 34) :

¹¹ En italique dans le texte

Suivant cette logique, les problématiques de redistribution et de reconnaissance identitaire n'ont pas à coïncider *a priori* avec l'économie ou avec la culture. Elles s'offrent plutôt comme deux perspectives analytiques qui peuvent s'appliquer indifféremment à l'une et à l'autre, de manière critique et contre tout présupposé idéologique.

« En concevant l'économique et le culturel comme des ordres sociaux différenciés qui s'interpénètrent », nous n'avons pas à séparer revendications redistributives et revendications identitaires. Nous pouvons faire appel à « la perspective identitaire pour identifier les dimensions culturelles de ce qui est habituellement posé comme des politiques de redistribution économique » et à la perspective de redistribution pour en voir les implications identitaires. Nous pouvons ainsi analyser les rôles de nos personnalités politiques sur un axe dont chaque extrémité tend vers un type de revendication (social ou identitaire) sans s'exclure mutuellement (voir figure 5.2).

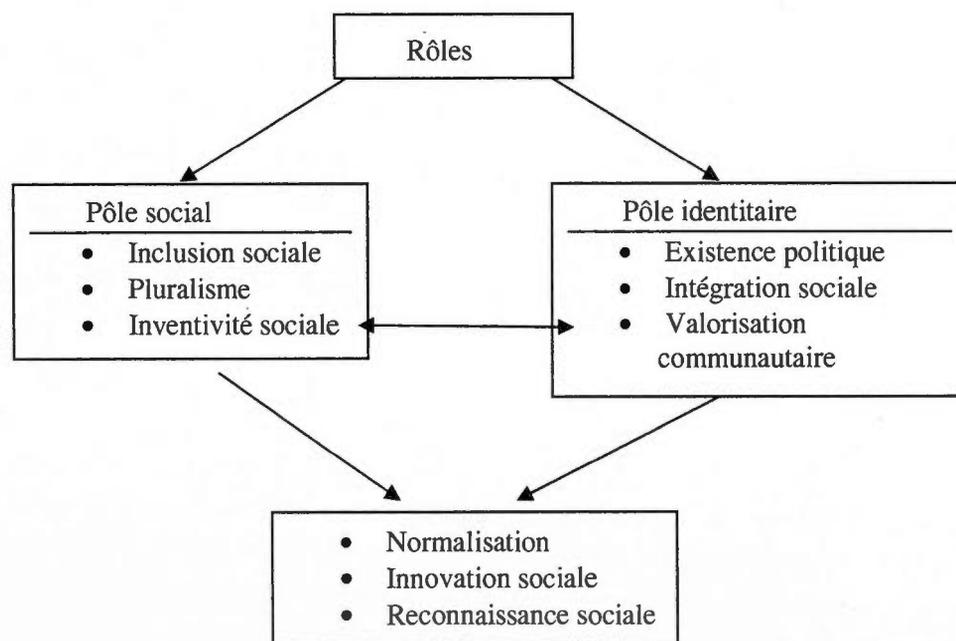


Figure 5-2.- Rôles sociaux et rôles identitaires

5.3 Revendications d'ordre social

Au pluralisme et à l'inventivité sociale issus de notre cadre conceptuel, nous pouvons ajouter l'inclusion sociale comme aspects sociaux de leurs rôles tels que perçus par les personnalités politiques dans le cadre de notre étude.

5.3.1 L'inclusion sociale

L'inclusion sociale apparaît comme la première préoccupation de nos répondants. Qu'il s'agisse de la population représentée dans son ensemble ou la communauté haïtienne, ils expriment leur souci de garantir de meilleures conditions de vie à toute la population, particulièrement aux couches les plus défavorisées. Citant Honneth, Katia Genel (2009) souligne que l'inclusion est pensable comme le terme d'une dynamique de la reconnaissance porteuse de progrès normatifs découlant des attentes issues des expériences négatives. L'inclusion serait donc à penser moins du point de l'incorporation à la société que de celui de la participation à la société. Selon Honneth, pour être inclus dans la société, c'est-à-dire y prendre part, il faut être reconnu comme un sujet responsable, un sujet qui y est pris en compte, et aussi un sujet sur lequel on peut compter.

Justement, la participation sociale est au cœur de la préoccupation à l'inclusion sociale de nos répondants. Une participation à la vie sociale qui passe par la réparation, la correction ou l'atténuation des injustices sociales dont ils estiment certains groupes sociaux parmi lesquels leur communauté d'origine sont victimes. Perso2 dit ainsi : *« ma motivation première pour faire tout ce que je fais c'est de me dire qu'est-ce que je vais faire qui va faire en sorte que ça va améliorer cette espèce d'iniquité, d'injustice sociale, puis de voir ce qu'on est capable de changer. »*

Cette démarche visant la participation sociale se veut un processus à plusieurs niveaux. Le premier est d'assurer aux gens une meilleure situation économique. Perso2 se montre très préoccupé par le taux de chômage au sein de la population immigrante par exemple. Cette situation de vulnérabilité économique garde cette

frange de la société en marge de celle-ci l'empêchant de s'impliquer raisonnablement aux affaires de la cité. Pour Perso1, l'inclusion sociale passe par une communication efficace sur l'orientation professionnelle. Perso5 de son côté voit un autre aspect de l'inclusion sociale dans la participation politique. Le renforcement des capacités des gens à prendre part au processus de la vie politique est une manière de faire prendre en compte leurs préoccupations par les pouvoirs publics que ce soit à travers des élus issus de leur communauté ou d'une autre. En se mettant à l'écoute des préoccupations des minorités et de la communauté haïtienne et en s'en faisant leur porte-parole, les personnalités politiques veulent aussi s'assurer qu'il y ait correspondance entre les besoins exprimés qui font obstacle à cette participation citoyenne et les programmes qui sont mis en œuvre au niveau de l'Etat. Envisager leur présence en politique comme un modèle à suivre par les jeunes de leur communauté d'origine peut être aussi vu comme une stratégie visant à l'inclusion sociale. Perso5 est conscient que sa position peut être inspirante pour les jeunes qui ont le même profil socio-économique. Il est la preuve qu'un jeune issu d'une famille monoparentale, à la situation économique modeste peut accéder à des hautes fonctions au niveau de l'Etat. Comme il le dit : *« il y a un impact sur ces jeunes là, un modèle qu'à leurs yeux je suis. Je le dis aussi. Moi je viens d'une famille modeste, une famille monoparentale, une famille haïtienne typique, donc ils voient en moi un modèle. Donc je pense que ça va susciter encore plus l'intérêt chez ces jeunes là de dire demain je pourrais faire comme [...] ou que je pourrais me rendre plus loin que [...] en politique ».*

5.3.2 Le pluralisme

Comme personnes issues d'une minorité, nos répondants estiment incarner la diversité dans la sphère politique à côté du fait d'y amener leur sensibilité de personnes d'origine immigrante. Ils voient ainsi leur rôle sous l'angle du pluralisme c'est-à-dire que leur présence en politique permet d'enrichir les hautes sphères décisionnelles de leurs subjectivités. Selon André Reszler (1990, p. 8) :

Le vocable « pluralisme » fait surgir d'autres termes se situant désormais dans son voisinage en qualité de synonymes : pluralité (des voix, des mondes), multiplicité (des points de vue, des opinions; la variété infinie des choses et des êtres) ou encore diversité (par opposition à l'uniformité ou pour désigner les sources grecques, romaines, chrétiennes, etc... de la culture européenne.

Ainsi, en amenant leur sensibilité de personnes d'origine immigrante dans la sphère politique, plusieurs de nos répondants veulent s'assurer que la diversité de la société québécoise soit reflétée autant au niveau des appareils administratifs que ceux du pouvoir politique. Ce pluralisme passe par une meilleure représentativité des différentes composantes de la société au niveau des instances décisionnelles. Dans cet ordre d'idées, Perso4 affirme que *« ce qui est important à [institution], c'est que les [fonctions] puissent représenter la réalité au Québec. Donc, il ne faut pas seulement avoir des [fonctions] âgés de 46 ans et plus, il faut des jeunes, il faut des vieux, mais il faut aussi des gens des communautés culturelles »*.

Cette représentation des minorités garantie en quelque sorte la diversité non seulement dans le milieu politique mais également dans la société en général. En effet, la présence de représentants politiques issus des minorités a des répercussions sur la présence de ces communautés dans d'autres sphères de la vie sociale où elles étaient sous-représentées. Le cas du personnel enseignant est un exemple donné par Perso1. Il a toujours eu à cœur de plaider en faveur d'une meilleure représentativité des communautés au sein de ce corps de métier qui s'est largement diversifié au fil des années.

5.3.3 *L'inventivité sociale*

Le troisième grand rôle social qu'on peut relever dans le discours des personnalités politiques haïtiennes réfère à l'inventivité sociale. Comme l'a expliqué Plasseraud (1998, p. 77) dans le cadre conceptuel :

La faculté d'innover, de penser autrement, n'existe qu'à partir du moment où des cultures différents, des sensibilités diverses permettent de poser sur les problèmes des regards obliques, non conformistes et questionneurs.

Aussi du contact avec une culture différente peut résulter un regard novateur et original sur la société. Il affirme ainsi qu'inventeurs et créateurs sociaux proviennent généralement des groupes situés en marge des grandes tendances sociales. La biappartenance de nos répondants font d'eux en quelque sorte des « étrangers » situé à mi-chemin entre leur communauté d'origine et le reste de la population. Un « étranger » appelé à poser sur son environnement un regard « neuf, distant et critique » (Hsab et Stoiciu, 2011, p. 15). Dans les yeux des personnalités politiques d'origine haïtienne, leur situation de minorités et leur héritage culturel différent font qu'elles apportent une plus-value à la société québécoise. Leur proximité avec la communauté haïtienne et une sensibilité à leurs problèmes dont ils ont une meilleure compréhension font d'eux des intermédiaires privilégiés entre cette communauté et la société dans son ensemble. Ils ont ainsi l'empathie et la capacité d'imaginer les façons de créer le lien entre la communauté haïtienne et le reste de la société québécoise en vue d'une meilleure compréhension entre ces deux groupes.

L'innovation sociale est vue par Moscovici (1996, p. 187) comme « la création de nouvelles attitudes, et (...) elle implique un changement des attitudes et des jugements existants ». Pour une partie de nos répondants, leur rôle est de changer les mentalités tant du côté de la société québécoise que de la communauté haïtienne. Du côté québécois, il s'agit de changer positivement la perception par rapport à la minorité haïtienne ; du côté haïtien, ils veulent déconstruire les aprioris qui peuvent entraîner l'isolement communautaire ou rendre difficile l'intégration. A terme, leurs actions dans la sphère politique ont pour but de contribuer à la création d'une société-mosaïque où toutes les parties se reconnaissent dans l'ensemble. Perso2 l'exprime en ces termes : « *Pour moi la chose la plus importante de l'apport que celui qui contribue amène à la société, c'est de façonner la société à ton image, en fonction de tes valeurs, en fonction de ce que tu es, peu importe ce que le tu es est, mais je pense que c'est ça.* »

Comme le développe Vinsonneau (2002, p. 15), nous pouvons dire que leur démarche s'inscrit dans une perspective d'interculturalité en ce sens qu'ils cherchent « la reconnaissance des contributions respectives à l'aménagement de nouvelles réalités psychosociales englobant les divers acteurs en présence ». Comme produit d'une nouvelle culture¹², ils déploient des stratégies visant à créer une correspondance entre cette dernière et les politiques publiques.

5.4 Revendications d'ordre identitaire

Outre leur aspect social, des enjeux identitaires transpirent à l'analyse des rôles exercés par les politiciens d'origine haïtienne. Leurs différentes actions et prises de position dans l'espace politique révèlent des stratégies revendicatives à caractère identitaires. Nous nous appuyons sur l'approche théorique des besoins identitaires de Lipiansky (1992) pour déterminer les grandes lignes de leurs manifestations.

5.4.1 *L'existence politique*

La faible représentation des communautés ethnoculturelles minoritaires dont la communauté haïtienne dans les sphères décisionnelles au Québec engendre chez les acteurs politiques de cette communauté un besoin de visibilité au bénéfice de ces communautés. Nous avons vu avec Voirol (2005) les enjeux de l'apparence pour les groupes sociaux en situation d'« invisibilité sociale ». Or, l'apparence ou visibilité permet d'entrer en relation, de négocier et de faire part de ces revendications. La visibilité est obtenue lorsque quelqu'un est identifié dans ses caractéristiques propres affirme Lipiansky (1992). Nous devons comprendre que dans la sphère politique, elle se concrétise lorsque le représentant présente des caractéristiques semblables à la population représentée. Il y a pour Carl Schmitt une importance symbolique à l'identification entre représentants et représentés (cité dans Mbonda, 2009). Selon l'auteur (*Ibid*, p. 48)

¹² Nous faisons ici référence à leur bi-appartenance culturelle

On n'est pas présent seulement pour faire entendre ses intérêts ou sa voix parce que rien ne s'oppose à ce que ces intérêts soient présentés par n'importe qui. On est présent, aussi, pour des raisons symboliques de reconnaissance, ce qui implique la nécessité d'une visibilité de cette reconnaissance à travers les traits identitaires des représentants.

Mais les intérêts peuvent aussi être un moteur non négligeable. C'est un incident impliquant des Québécois d'origine haïtienne au cours duquel la figure d'autorité représentant l'état au Québec avait fait une mauvaise interprétation de la culture haïtienne qui a, par exemple, poussé Perso1 et d'autres jeunes de sa génération à se lancer en politique. Il estimait que la présence de Québécois d'origine haïtienne en plus grand nombre dans la vie publique québécoise aurait pu amener à une meilleure compréhension de la situation. En effet, la proximité avec la culture haïtienne à travers des interactions entre des représentants de cette communauté et les autorités québécoises auraient pu permettre à ces dernières d'avoir une autre lecture de la situation.

Ce besoin d'existence se retrouve dans leur volonté de partager leur point de vue de minorité sur des questions qui touchent à l'avenir de la province. L'une des motivations de Perso6 en politique est d'introduire sa sensibilité dans les débats entourant l'indépendance du Québec par exemple. Il ressentait une absence des voix minoritaires dans le projet indépendantiste, ce qui lui laissait une impression d'exclusion des communautés ethnoculturelles dans ce débat. Pourtant, il fait partie des gens qui adhèrent au projet de souveraineté du Québec. Il a juste besoin que son point de vue de Québécois sur la manière de conduire ce projet soit pris en compte.

5.4.2 L'intégration sociale

Le besoin d'intégration fait surface lorsque la personne ressent un manque en ce qui concerne son statut de membre à part entière du groupe. Dans le cas des personnalités haïtiennes, celles-ci travaillent pour un nivellement du niveau social de leur communauté aux moyennes de la province afin de réduire les écarts sociaux qui entretiennent de leur point de vue la question de l'ethnicité. En effet, certains des nos

répondants ont l'impression que certaines caractéristiques socio-économiques sont rattachées à leur communauté ce qui a comme conséquence d'entretenir un rapprochement entre certaines conditions sociales et les Québécois d'origine haïtienne en tant que groupe social. Les personnalités politiques d'origine haïtienne veulent s'investir afin de corriger certains problèmes qui tendent à isoler leur communauté sur le plan social. Être considéré comme membre à part entière de la société québécoise signifie dès lors par exemple: moins de délinquance chez les jeunes adolescents haïtiens, moins de chômage. Ces situations peuvent être améliorées que s'il y a des politiques ciblées visant cette communauté. Perso4 explique : « *Les problématiques qu'on vit aujourd'hui, je n'aimerais pas les vivre dans 20 ans et puis je veux être sûre qu'on soit conscient qu'on est capable d'avancer au même titre que tout le monde. Il n'y a pas de barrières pour nous.* »

5.4.3 La valorisation communautaire

La valorisation renvoie pour Lipiansky à une perception positive de soi et à la capacité de se présenter favorablement. En se présentant comme des modèles, la plupart de nos répondants visent à un changement dans la manière dont leur communauté d'origine est perçue dans la société. En dépit du fait que Perso3 prend ses distances de toute identité « ethnique » ou liée à sa communauté d'origine, il affirme tout de même « *moi si je suis en politique, c'est ça aussi pour montrer qu'on est capable de faire de grandes choses* ». Il a une volonté de se montrer sous un jour favorable et, implicitement, il associe les retombées de ses accomplissements à sa communauté d'origine.

La volonté affichée par certaines de ces personnalités à être des modèles pour les jeunes d'origine haïtienne participe à ce besoin de valorisation au bénéfice de leur communauté d'origine. En suscitant des vocations et en créant un autre rapport des personnes de la communauté haïtienne à leur propre intégration au sein de la société québécoise – en ayant par exemple la motivation, la capacité et la possibilité

d'emprunter, par exemple, des voies professionnelles plus prestigieuses - il ne peut y avoir que valorisation de la communauté au bout du compte.

Le besoin de contrôle faisant référence à la maîtrise de l'image de soi et l'individuation comme manière de se distinguer des autres et d'affirmer ses spécificités, ont été certes développés par Lipiansky, mais trouvent moins écho dans la manière de nos répondants de définir leurs rôles dans la sphère politique. Même si pour le premier nous pouvons sentir des stratégies visant à garder un certain contrôle sur la manière d'exercer le pouvoir (Perso2 et Perso4 insistent particulièrement devant des interlocuteurs de la majorité sur le fait que leur sensibilité communautaire est plus une question de choix que de compétences), pour le second, les stratégies vont au contraire chercher à mettre en commun les caractéristiques ou traits partagés qui permettent de construire cette société qui les ressemble où toutes les voix comptent et sont prises en compte et à ajouter leur individualité au creuset commun pour la création d'un ensemble diversifié et original.

5.4.4 Considérations

Les actions exercées par les personnalités politiques d'origine haïtienne peuvent être appréhendées à partir du regard théorique de Moscovici sur l'influence sociale des minorités. Selon le sens de ces actions, l'auteur parle de conformité, de normalisation ou d'innovation sociale. La conformité qualifie les attitudes de la minorité dont les actions ne rentrent pas en conflit avec les attentes et normes du groupe dominant. Il y a normalisation lorsqu'il y a pression mutuelle pour établir des normes satisfaisantes à toutes les parties. Finalement, l'innovation sociale fait référence aux changements d'attitude et de normes opérés à la suite des actions issues de groupes minoritaires.

L'analyse de la perception de leur rôle par nos répondants nous le fait appréhender soit comme normalisation ou innovation sociale. Or, nous avons vu que normalisation et innovation sociale impliquaient ajustement ou changement

d'attitudes. Leurs actions s'inscriraient ainsi dans une perspective plus large de reconnaissance sociale entendu comme « processus d'évaluation de ses ressources ou de son droit à agir et à amorcer le changement dans son environnement social et matériel » (Moscovici, 1996, p. 225).

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la plupart des acteurs de la vie politique québécoise d'origine québécoise s'appuyaient sur leur leadership pour légitimer leur parcours et leur réussite en politique. Il apparaît donc naturel qu'à côté des aspects purement administratifs de leurs fonctions, ils se trouvent d'autres missions visant à influencer la société en vue de réhabiliter les groupes les moins favorisés et à plus forte raison, la communauté dont ils sont issus.

Nous constatons ainsi que la représentation de leur rôle de personnalité politique par nos répondants est tributaire de leurs interactions avec la société québécoise et leur communauté d'origine. Elle est marquée par leur biappartenance et leur constat d'inégalités rattachées notamment à l'ethnicité. Leurs actions et leurs communications tendent par le biais de l'exercice du pouvoir politique à infléchir les rapports de force sociaux qui empêchent certains groupes sociaux dont leur communauté d'origine d'accéder au plein exercice de leur citoyenneté et d'être reconnus comme membre à part entière de la société québécoise par leur présence et leur participation à tous les aspects de la vie publique. En effet, la prise en compte de la différence peut être nécessaire pour réhabiliter certains groupes désavantagés sur le plan social (Moodley et Adam, 2002). D'autant que la reconnaissance peut permettre aux individus d'être « des citoyens dans un sens profond ».

CONCLUSION

Une recherche de maîtrise est une aventure longue et passionnante. Pour la première fois, on entreprend d'étudier un sujet qui répond à nos préoccupations, mais selon les normes scientifiques. Durant ce parcours, on fait face à des émotions diverses, à des doutes et des remises en question. Au final, nous avons la satisfaction d'avoir, par notre démarche de défrichage méthodique, aidé à jeter la lumière sur un problème, un objet, un point d'intérêt pour soi, sa communauté, ses compatriotes, ses pairs. L'interculturel s'est posé d'emblée à moi comme intérêt de recherche dès les débuts de mes études de maîtrise. A Montréal, j'ai été fasciné par cette mosaïque d'individus provenant de tous les recoins du monde et qui arrivent à se fondre pour former un seul ensemble. Des gens de traditions, religions, vécus différents s'ajoutent chaque jour au collectif québécois en le remodelant. Pourtant, je n'ai pas pris longtemps pour commencer à me questionner sur la visibilité de tous les visages du Québec dans les espaces publics. Le grand enthousiasme et la fierté ressentis au sein de la communauté haïtienne par la nomination de Michaelle Jean comme Gouverneure générale du Canada et plus tard par l'élection de Barack Obama, un métis afro-américain à la présidence américaine m'a porté à me questionner sur l'effet pour certaines communautés d'avoir au sein des appareils de pouvoir des personnalités qui les ressemblent. Cependant une question semblait précéder celle-ci à savoir : comment ces personnes issues de communautés ethnoculturelles minoritaires percevaient leur propre rôle dans le monde politique. Ce n'est pas un fait anodin le choix de Michaelle Jean d'ajouter un coquillage, une chaîne d'esclave brisée et deux déesses de l'eau (Simbis) de la culture haïtienne à ses Armoiries

officielles. Ces symboles charrient des aspects de son identité haïtienne et certaines valeurs haïtiennes qu'elle a projetées sur la scène publique et dont elles comptaient peut-être s'inspirer durant son mandat. Comme pour dire qu'à côté de son identité canadienne et québécoise, elle est aussi ces autres choses et qu'elle comptait exercer son mandat avec tout cet héritage. Donc la question de la perception du rôle a constitué notre question de départ auquel cette recherche nous a permis de répondre.

Dans la problématique, nous avons pu comprendre les liens entre ethnicité et pouvoir politique. En effet, aux critères traditionnels de la représentation politique est venu s'ajouter la « justice ethnoculturelle » (Kymlicka, 2001) qui soutient l'idée d'une reconnaissance des revendications identitaires issues des minorités ethniques dans les politiques publiques. Cette opération de reconnaissance aurait une vertu bénéfique au niveau identitaire pour ces communautés (Larezzi et Nour, 2009). Celles-ci entreprendraient des actions visant à corriger les situations d'invisibilité sociale dont elles sont l'objet (Voirol, 2005) afin d'introduire leur subjectivité dans les espaces publics. Au Québec où il y a une faible représentation des minorités dans les appareils du pouvoir politique (CRI, 2002), les minorités lorsqu'elles sont en situation d'exercice du pouvoir politique sont tiraillées entre les préoccupations de l'ensemble de la population et celles de leur communauté (Simard, 2003).

Après avoir souligné la situation de la communauté haïtienne par rapport aux conditions d'immigration, de perception et d'exercice du pouvoir au Québec, nous avons formulé notre objectif de recherche qui consistait à voir comment des personnalités politiques issues de cette communauté ethnoculturelle minoritaire envisagent leur rôle dans la sphère politique. Spécifiquement, nous nous sommes donné pour tâche de décrire les représentations identitaires de ces personnalités politiques issues de la communauté haïtienne, d'identifier leurs différentes représentations de leur rôle dans la sphère politique québécoise et de déterminer les aspects revendicatifs de leurs rôles des points de vue social et identitaire.

Il a été ensuite nécessaire de choisir notre axe théorique et définir certains concepts pour mieux circonscrire les dimensions à l'étude. Les aspects du rôle des communautés minoritaires ont été vus à travers le concept de minorité ethnique, l'appartenance dans celui d'identité sociale et la perception par le biais des représentations sociales. Nous avons ancré notre démarche dans la perspective interactionniste en mariant contexte, vécu et représentation du rôle.

Pour la cueillette des données, une approche qualitative a été adoptée. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec notre échantillon dont le processus de recrutement a été décrit. Une présentation des choix d'analyse a été également faite.

Les résultats ont été présentés d'abord de manière descriptive avant de faire l'objet d'un traitement analytique qui nous a permis de faire plusieurs constats. Premièrement, le rapport entre l'identité sociale et l'identité relative au rôle. Le rôle d'acteur politique est vu comme stratégie de revendications sociales et de revendications identitaires principalement au bénéfice des groupes défavorisés et de la communauté d'origine. Nous avons pu aussi constater qu'il était difficile de détacher aspects sociaux et aspects identitaires des rôles, ceux-ci évoluant de préférence sur un axe où ils s'interpénètrent.

Recadrage par rapport au projet de mémoire

Notre question de recherche dans notre projet de mémoire tournait autour des représentations identitaires en contexte d'exercice du pouvoir politique au Québec. À la suite des discussions du projet devant les membres du jury, il a été souligné le manque de clarté de cette question qui avait des conséquences sur la cohérence des objectifs de recherche avec le cadre théorique. En effet, me questionner sur les représentations identitaires des personnalités politiques ne correspondait pas exactement avec mon intérêt de chercher à comprendre comme ceux-ci se positionnaient sur l'échiquier politique québécois. Aussi a-t-on changé de point de vue sur la question en recadrant notre question autour de la perception de leur rôle de

personnalité politique. Ceci nous a amené à poser notre question en termes de représentation sociale. Ce changement de perspective nous a également amené à enrichir notre problématique, surtout en abordant les questions de l'ethnicité en politique, et faire les corrections nécessaires à nos objectifs de recherche dans un souci de cohérence de l'ensemble. Il nous a aussi paru nécessaire de creuser quelques nouveaux concepts qui ont contribué à éclairer notre compréhension de la participation des minorités dans les sphères politiques et du rôle qu'elles peuvent y jouer. Parmi ces nouveaux concepts, il y a celui de minorité ethnique et de représentation sociale. Ce dernier concept nous permet de saisir le discours d'un groupe à la lumière de ses expériences sociales car, comme nous l'avons vu, les représentations sociales sont également des produits identitaires.

Retour critique sur la démarche

Un travail de recherche en sciences humaines est une aventure au cours de laquelle on est confronté à sa propre subjectivité et à la subjectivité de la population qui fait l'objet de l'étude. En ce sens, en tant qu'apprenti-chercheur préoccupé par la compréhension de phénomènes sociaux, nous portons une attention particulière à la rigueur de notre démarche intellectuelle et tâchons d'appliquer une méthodologie pouvant réduire le plus possible les biais qu'elle pourrait comporter. Nous sommes conscients qu'en raison de la nature de notre travail, de la population à l'étude et du temps impartis pour réaliser un travail de maîtrise, notre recherche présente des limites qui nous nous proposons d'exposer ici.

Comme nous l'avons vu dans le développement de la problématique et du cadre conceptuel, notre travail soulève la question d'identité. Or nous avons pu nous rendre compte que l'identité, dans un contexte d'interculturalité ou de cohabitation de diverses communautés aux trajectoires et aspirations qui peuvent être différentes, n'est pas une chose qui se laisse saisir facilement. Aussi, même en postulant la nature subjective de l'identité, nous avons dû dans le cadre de la recherche retenir certains

aspects objectifs comme l'origine des parents pour parler d'appartenance à la communauté haïtienne. Cependant, nous avons laissé le choix à nos répondants de se définir et d'apprécier eux-mêmes cette appartenance communautaire.

Le chercheur étant également d'origine haïtienne, nous avons toujours été préoccupés par la question de savoir si les personnalités politiques ne pouvaient pas avoir une gêne à se démarquer de l'identité haïtienne ou à insister davantage sur les aspects communautaires de leur rôle en raison de cet aspect identitaire partagé avec nous. Cependant, nous faisons face à un dilemme si on peut l'appeler ainsi propre aux recherches qualitatives et qui concerne l'implication du chercheur dans la construction du savoir en ce sens qu'il n'est pas extérieur aux faits qu'il étudie (Miles, Huberman et Bonniol, 2003). Et inversement, la même question se poserait si le chercheur était d'origine québécoise vu le contexte de biappartenance dans lequel évoluent nos répondants.

La question de l'anonymat a été un défi dans le cadre de cette recherche en raison du faible nombre de citoyens issus de la communauté haïtienne à participer à un haut niveau aux affaires politiques du Québec. De plus, ce sont des personnalités publiques et médiatisées, ce qui les rend facilement identifiable à travers leurs informations biographiques ou leur parcours politique. Il nous a donc fallu réduire les informations socioprofessionnelles qui auraient pu permettre de les identifier éventuellement. Aussi notre recherche ne dresse pas un vrai portrait socio-économique détaillé des personnalités politiques interrogées. Ces informations auraient été pourtant importantes pour comprendre certains aspects de leur identité et nous permettre d'enrichir éventuellement nos interprétations.

Nous voulons souligner par ailleurs l'importance du contexte dans lequel ces personnalités politiques sont appelées à jouer leur rôle politique. Un écart a pu être constaté entre la position des répondants évoluant à Montréal et celui des régions. Nous pensons que notre interprétation aurait été plus fouillée si nous avions eu au moins deux répondants provenant des régions. Nous voulons aussi souligner que nous

n'avons pas pris en compte certains éléments comme la génération d'appartenance (1ère, 2ème génération, etc..) qui aurait pu apporter d'autres compréhensions sur la question. Par exemple, des répondants de première génération pourraient ne pas avoir les mêmes préoccupations que des répondants de deuxième génération. Somme toute, les réponses obtenues sont étroitement liées à leur vécu ce qui fait que cette recherche a de pertinence que pour la communauté et le contexte dans lequel il est réalisé même s'il n'est pas à écarter que ses résultats puissent renseigner sur le positionnement politique d'autres communautés présentant des caractéristiques et partageant un vécu similaire à la communauté haïtienne au sein de la société québécoise ou de quelque autre société.

Pistes de recherche

Cette recherche ouvre sur d'autres questionnements qui pourraient être traités dans le cadre d'autres études. Nos résultats laissent entrevoir des pistes intéressantes pour une recherche sur le rôle des minorités ethnoculturelles en région. D'autres aspects du rôle des minorités ethnoculturelles mériteraient aussi d'être étudiés. Nous pensons particulièrement à la représentation de leur rôle, de leur fonction ou encore de leur visibilité politique par la population majoritaire. Lors de notre interprétation, nous avons pu voir comment les communautés d'origine de nos répondants sollicitent ces derniers en fonction de références identitaires partagées, aussi serait-il pertinent de savoir ce que la présence de dirigeants issus de leur communauté apporte aux minorités ethnoculturelles.

APPENDICE A

MESSAGE DE PRISE DE CONTACT AVEC LES PARTICIPANTS

Bonjour,

Je suis un étudiant haïtien à l'UQAM. Je réalise un mémoire de maîtrise en Communication sur les représentations identitaires de personnes issues de la communauté haïtienne de Québec en situation de participation à la vie politique dans la province.

Je prends contact avec vous à titre exploratoire pour savoir si vous seriez d'accord pour participer à ma recherche en m'accordant une entrevue d'une durée d'une heure maximum et de deux heures maximum qui portera sur votre parcours/vécu d'immigration/d'intégration et votre participation à la vie politique au Québec. Merci de votre collaboration.

Cordialement.

Hugo Merveille

Candidat à la Maitrise

Département de Communication sociale et publique

UQAM

Tel : 514-400-5716

APPENDICE B

GUIDE D'ENTREVUE

- Origine des parents
- Lieu et date de naissance du participant
- 1- Immigration et intégration**
- Age à l'arrivée au Québec (s'il y a lieu)
- L'émergence du sentiment d'altérité (s'il y a lieu)
- Le rapport avec l'altérité à la maison et dans les espaces publics
- 2- Histoire d'implication en politique**
- Vie professionnelle, valeurs et compétences
- Élément déclencheur de l'implication en politique
- Les motivations à s'impliquer en politique
- 3- Vision de l'exercice du pouvoir politique**
- Idéaux défendus comme homme ou femme politique
- Sens de la participation à la politique au Québec

- Considérations par rapport à l'origine haïtienne ou minoritaire
- Rapport avec sa communauté d'origine et le reste de la population dans le cadre de ses fonctions politiques

4- Définition de soi

APPENDICE C

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT REPRESENTATIONS IDENTITAIRES DES HAITIENS EN CONTEXTE DE PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE AU QUEBEC

IDENTIFICATION

Chercheur responsable du projet : Hugo Merveille

Programme d'enseignement : Maitrise en communication

Adresse courriel : humerveille@yahoo.fr

Téléphone : 514-400-5716

BUT GÉNÉRAL DU PROJET ET DIRECTION

Vous êtes invité(e) à prendre part à ce projet visant à comprendre les liens entre les représentations identitaires de personnalités issues de la communauté haïtienne et leur

participation à la vie politique ou l'exercice du pouvoir politique au Québec. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sous la direction de Christian Agbobli, professeur au département de Communication sociale et publique de la Faculté de Communication de l'UQAM. Il peut être joint au (514) 987-3000 poste 5091 ou par courriel à l'adresse : agbobli.christian@uqam.ca.

NATURE DE VOTRE PARTICIPATION

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres choses, votre expérience d'immigration/d'intégration et les différentes étapes de votre histoire d'implication en politique, de vos motivations et idéaux défendus. Il vous sera aussi demandé de parler du sens de votre participation à la vie politique au Québec.

Cette entrevue est enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ 1 heure de votre temps au minimum et 2 heures au maximum. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenance. La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier. La publication de résultats se fera également de manière anonyme.

AVANTAGES ET RISQUES

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension du lien entre une situation de communication particulière, dans ce cas la participation à la vie politique, avec les représentations identitaires d'une communauté en situation minoritaire. En principe, il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions désagréables liées à une expérience que vous avez peut-être mal vécue. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation. Il est de la responsabilité du chercheur de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue s'il estime que votre bien-être est menacé.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls, le responsable du projet et son directeur de recherche, Christian Agbobi, auront accès à votre enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codés) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par le responsable du projet pour la durée totale du projet. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 2 ans après les dernières publications.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous être libre de mettre fin, sans en à vous justifier, à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (articles, mémoire, essai ou thèse, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis. Vous pouvez, si vous en faites la demande, avoir accès au verbatim de la retranscription de vos propos.

COMPENSATION FINANCIÈRE

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement. Un résumé des résultats de recherche vous sera transmis au terme du projet.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Vous pouvez contacter le responsable du projet au numéro (514) 400-5716 pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec le directeur de recherche Christian Agbobi des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que participant de recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Pour toute question ne pouvant être adressée au directeur de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter le Président du Comité d'éthique de la recherche pour étudiants (CÉRPÉ), Emmanuelle Bernheim au (514) 987-3000, poste 2433.

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est importante à la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

SIGNATURES :

Je reconnais avoir lu le présent formulaire de consentement et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer le responsable du projet.

Signature du participant :

Date :

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du responsable du projet :

Date :

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant

BIBLIOGRAPHIE

- Abu-Laban, Yasmeen et Daiva Stasiulis. 2000. «Constructing "Ethnic Canadians": The Implications for Public Policy and Inclusive Citizenship». *Canadian public policy - Analyse de politiques*, vol. 26, no 4. En ligne. <<http://qed.econ.queensu.ca/pub/cpp/Dec2000/Abu.pdf>>.
- Agbobli, Christian et Catherine Bourassa-Dansereau. 2009. «Médias et identités: Et si on parlait du "nous" des Québécois?». In *Quelle communication pour quel changement? Les dessous du changement social*, Christian Agbobli (dir. publ.), p. 159-175: Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Andrew, Caroline et all. 2008. *Electing a diverse Canada: the representation of immigrants, minorities, and women*. Vancouver: UBC Press, 278 p.
- Arendt, Hannah. 1988. *Condition de l'homme moderne*: Paris: Presses Pocket, 406 p.
- Armony, Victor, Martha Barriga et Daniel Schugurensky. 2004. «Citizenship learning and political participation: The experience of Latin American immigrants in Canada». *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, no 57-58, p. 17-38.
- Bauer, Julien. 1994. *Les minorités au Québec*: Montréal : Boréal, 126 p.
- Baugnet, Lucy. 1998. *L'identité sociale*. Coll. «Topos». Paris: Dunod 118 p.
- Bnou-Nouçair, Radouane. 2008. *Atouts et faiblesses de l'immigration au Québec*: Paris : L'Harmattan, 191 p.

- Bourdarbat, Brahim et Maude Boulet (Avril 2010). Immigration au Québec: Politiques et intégration au marché du travail. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Montréal: 88 p En ligne. <<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-05.pdf>>.
- Boutin, Gérald. 1997. *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 169 p.
- Burke, Peter J. et Jan E. Stets. 2009. *Identity theory*: Oxford: Oxford University Press, 256 p.
- Cherqui, Adeline et Philippe Hamman (dir. publ.). 2009. *Production et revendications d'identités : éléments d'analyse sociologique*: Paris : L'Harmattan, 276 p.
- Christen, Guillaume. 2009. «De la norme technique au référent environnemental: déplacement social et conflits identitaires chez les élèves en formation agricole». In *Production et revendications d'identités: Eléments d'analyse sociologique*, Adeline Cherqui et Philippe Hamman (dir. publ.), p. 135-153: Paris: L'Harmattan.
- Colloque sur la participation des communautés culturelles au devenir du, Québec. 1991. *Actes du colloque sur la participation des communautés culturelles au devenir du Québec*. Coll. «La participation des communautés culturelles au devenir du Québec : les actes du colloque, les 5 et 6 avril 1991»: Québec Maison internationale de Québec, 235 p.
- Conseil des relations interculturelles (CRI) du Québec. 2001. *Pouvoir politique et représentation de la diversité [ressource électronique] : constats, mesures et principes à la lumière d'écrits divers et d'expériences étrangères*: Montréal : Conseil des relations interculturelles, 92 p.
- Conseil des relations interculturelles (CRI) du Québec. 2002. *Pour une démocratie inclusive [ressource électronique] : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle : avis présenté au ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration*: Montréal : Conseil des relations interculturelles, 81 p.

- Demorgon, Jacques. 1996. *Complexité des cultures et de l'interculturel*: Paris Anthropos, 326 p.
- Déry, Pierre-Luc. 2009. «Le rapport entre la majorité et les minorités dans la formation de l'identité nationale québécoise [ressource électronique]». Thèse (M. en science politique)--Université du Québec à Montréal, 129 p.
- Deschamps, Jean-Claude et Pascale Moliner. 2008. *L'identité en psychologie sociale : des processus identitaires aux représentations sociales*: Paris : Armand Colin, 186 p.
- Elbaz, Mikhaël et Denise Helly. 2000. *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, L'Harmattan. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 260 p.
- Fraser, Nancy. 1998. «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires». *Politique et Sociétés*, vol. 17, no 3, p. 9-36. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/040127ar>>.
- , 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale? : Reconnaissance et redistribution*: Paris : Éditions La Découverte, 178 p.
- Gaudet, Édith. 2005. *Relations interculturelles : comprendre pour mieux agir*: Montréal : Thomson/Groupe Modulo, 276 p.
- Gauthier, Benoit (dir. publ.). 2009. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*: Québec : Presses de l'Université du Québec, 767 p.
- Genel, Katia. 2009. «L'inclusion sociale, entre autorité, reconnaissance et justification dans l'École de Francfort et la sociologie (de la) critique». In *Reconnaissance, identité et intégration sociale*, Lazzeri Christian et Soraya Nour, p. 23-43: Paris: Presses universitaires de Paris Ouest.
- Habermas, Jürgen. 1997. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*: Paris : Payot, 324 p.
- Hall, Stuart. 2008. *Identités et cultures : politiques des cultural studies*: Paris : Amsterdam, 411 p.

- Hsab, Gaby et Gina Stoiciu. 2011. «Communication internationale et communication interculturelle: des champs croisés, des frontières ambulantes». In *Communication internationale et interculturelle: Regards épistémologiques et espaces de pratique*, Agbobl Christian et Gaby Hsab (dir. publ.), p. 9-25: Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Icart, Lyonel. 2006. «Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire». *Ethnologies*, vol. 28, no 1, p. 45-79. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/014148ar>>.
- Kaufmann, Jean-Claude. 2011. *L'entretien compréhensif*: Paris : Colin, 126 p.
- Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle une théorie libérale du droit des minorités*: Paris: La Découverte; Montréal: Boréal, 357 p.
- Labelle, Micheline. 2004. «The “language of race”, Identity, Options, and “belonging” in the Quebec context». In *Social Inequalities in Comparative Perspective*, Devine Fiona et C. Waters Mary, p. 39-65: Malden, MA : Blackwell Pub.
- Lakehal, Mokhtar. 2009. *Dictionnaire de science politique : les 1500 termes politiques et diplomatiques pour rédiger, comprendre et répondre au discours politique*: Paris : L'Harmattan, 430 p.
- Lazzeri, Christian et Soraya Nour (sous le dir.). 2009. *Reconnaissance, identité et intégration sociale*. Nanterre: Presses universitaires de Paris Ouest, 463 p.
- Le Texier, Emmanuelle. 2005. «L'engagement impossible ? : Femmes du barrio face à la gentrification». *Politique et Sociétés*, vol. 24, no 1, p. 3-22. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/011493ar>>.
- Lipiansky, Edmond-Marc. 1993. «L'identité dans la communication». *Communication et langages*, vol. 97, no 97, p. 31-37. In *Persee* <http://www.persee.fr>. En ligne. <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan_0336-1500_1993_num_97_1_2452>.

- Lipiansky, Edmond Marc. 1992. *Identité et communication l'expérience groupale*: Paris Presses universitaires de France, 262 p.
- Martin, Denis. 2010. *L'identité en jeux : pouvoirs, identifications, mobilisations*: Paris : Éditions Karthala, 463 p.
- Mbonda, Ernest-Marie. 2009. *Justice ethnique : identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*: Québec : Presses de l'Université Laval, 126 p.
- Miège, Bernard. 2005. *La pensée communicationnelle*: Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 126 p.
- Miles, Matthew B., A. Michael Huberman et Jean-Jacques Bonniol. 2003. *Analyse des données qualitatives*: Bruxelles : De Boeck Université, 626 p.
- Moloney, Gail et Iain Walker. 2007. *Social representations and identity : content, process, and power*: New York, N.Y. : Palgrave Macmillan, 247 p.
- Moodley, Kogila et Kanya Adam. 2002. «La question controversée des droits des groupes ethnoculturels». In *Diversité humaine : Démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Lukas K. Sosoe, p. 101-105: Paris : L'Harmattan, Saint Nicolas : Presses de l'Université Laval.
- Moscovici, Serge. 1996. *Psychologie des minorités actives*: Paris Presses universitaires de France, 275 p.
- Nowicki, Joanna et Czeslaw Porebski (dir. publ.). 2008. *L'invention de l'autre*: Paris : Sandre, 278 p.
- Ollivier, Dominique et Claudel Toussaint. 2007. «Secteur Affaires sociales et politiques». In *Ces Québécois venus d'Haïti : contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne* : p. 393-414: Montréal : Presses internationales Polytechnique.
- Ongbwa, Dieudonné. 2011. «Les représentations dans les relations avec les Bageyli: comment penser à une possible évolution». In *Communication internationale et communication interculturelle: Regards épistémologiques et espaces de pratique*, Christian Agbobi et Gaby Hsab (dir. publ.), p. 137-153: Québec:

Presses de l'Université du Québec.

Paillé, Pierre et Alex Mucchielli. 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* Paris : Armand Colin, 423 p.

Pina, Lalli. 2005. «Représentation sociale et communication». *HERMÈS*, no 41, p. 59-64.

Plasseraud, Yves. 1998. *Les minorités*: Paris: Montchrestien, 160 p.

Poupart, Jean et all 1997. *La recherche qualitative enjeux épistémologiques et méthodologiques*: Montréal: Gaétan Morin, 405 p.

Rezler, André. 2001. *Le pluralisme : aspects historiques et théoriques des sociétés pluralistes*: Paris : Table ronde, 221 p.

Ricoeur, Paul. 1990. *Soi-même comme un autre*: Éditions du Seuil Paris, 425 p.

Rimok, Patricia. 2005. «Les enjeux, les questions et les obstacles: De la représentation politique de la diversité ethnoculturelle». *Canadian Issues*, p. 73-76.

Rivière, Claude. 1995. *Introduction à l'anthropologie*: Paris: Hachette, 158 p.

Robo, Patrick (1995). A propos de recherche et de méthodes qualitatives: 2 p En ligne. <http://probo.free.fr/ecrits_divers/methodes_qualitatives.pdf>.

Roussiau, Nicolas et Christine Bonardi. 2001. *Les représentations sociales : états des lieux et perspectives*, Mardaga. Sprimont, Belgique, 250 p.

Sabatier, Collette, Hanna Malewska et Fabienne Tanon (dir. publ.). 2002. *Identités, acculturation et altérité*: Paris : L'Harmattan, 290 p.

Samuel, Pierre (ed.). 2007. *Ces Québécois venus d'Haïti : contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*: Montréal : Presses internationales Polytechnique, 545 p.

Savoie-Zajc, Lorraine. «L'entrevue semi-dirigée». In *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Benoît Gauthier, p. 337-360: Québec: Presses de l'Université du Québec.

Simard, Carolle (2002). La représentation des groupes ethnoculturels dans la région montréalaise: vers une participation politique accrue?

-----, 2003. «Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : perceptions et représentations politiques, une étude exploratoire». *Politique et Sociétés*, vol. 22, no 1, p. 53-57. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/006577ar>>.

-----, 2004. «Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement ?». *Politique et Sociétés*, vol. 23, no 2-3, p. 135-158. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/010887ar>>.

Simard, Carolle et Michel Pagé. 2009. «Participation civique et politique des citoyens issus de l'immigration». *Diversité urbaine*, vol. 9, no 2, p. 7-26. In *Érudit*. Érudit : <http://www.erudit.org/>. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/039385ar>>.

Stoiciu, Gina. 2009. «Pour une frontière sémantique entre les pays d'immigration et les pays avec immigration». *Revue internationale de communication sociale et publique*, no 1, p. 43-58.

Taylor, Charles. 2009. *Multiculturalisme : différence et démocratie*: Paris : Flammarion, 144 p.

Vinsonneau, Geneviève. 2002. *L'identité culturelle*: Paris : Armand Colin, 235 p.

Voirol, Olivier. 2005. «Les luttes pour la visibilité: Esquisse d'une problématique». *Réseaux*, vol. 1, no 129-130, p. 89-121.

Weber, Max. 2003. *Économie et société*, 2 t.: Paris: Presses pocket, 416 p.